

Projet Besançon 2020

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis la fin de l'année 2005 se déroule ce grand chantier de prospective et de réflexion stratégique sur l'avenir de Besançon à quinze ans, intitulé «Besançon 2020».

Une telle démarche ne peut se concevoir sans une large concertation avec l'ensemble de la population, mais aussi avec les forces vives de la société civile, les acteurs clefs de la vie publique et du monde socio-économique.

C'est pourquoi, dès novembre 2005, un supplément de BVV a permis de faire un état des lieux, en fournissant le support d'une enquête d'opinion confiée à l'IFOP. L'objectif était de recueillir le point de vue des Bisontins sur leur ville et leurs attentes.

Dès le début de l'année 2006, les mêmes colonnes de BVV ont rendu compte des résultats de l'enquête.

Diagnostic et points de vue des Bisontins ont été les points de départ de la concertation. Ces éléments ont été complétés par un diagnostic réalisé par le Cabinet SETEC à qui la Ville (et suite à un appel d'offres) a confié une mission d'appui aux services, pour construire le projet «Besançon 2020».

Fort de ces éléments, une série de réunions publiques a été organisée en mars 2006 (quatre au total réunissant plus de 1 500 personnes), animées par les élus, en présence d'acteurs socio-économiques. Elles ont permis d'aller à la rencontre de la population pour recueillir à nouveau points de vue, perspectives et visions d'avenir.

Les instances de la démocratie participative ont été mobilisées pour contribuer au projet : le Conseil des Sages, le Conseil de Développement Participatif de l'agglomération, les Conseils de quartiers et le Conseil Bisontin des Jeunes.

Ces contributions ont servi à enrichir le projet. D'autres apports ont été déterminants, l'AUDAB a réalisé des fiches diagnostic et de nombreux acteurs ont été consultés.

On peut ainsi considérer que ce projet est une co-production qui organise la diversité des points de vue et des préoccupations.

Le projet qui est présenté au Conseil Municipal se compose de trois parties distinctes, mais complémentaires :

- Enjeux et perspectives : pour prendre en compte les évolutions globales, sociétales et d'autres plus locales. C'est en quelque sorte un diagnostic dynamique fixant le point d'où l'on part.

- Cinq orientations : l'affichage des orientations, la vision et les ambitions retenues par les élus, fondées sur des valeurs auxquelles ils sont attachés et qui font la singularité de Besançon.

- Leviers d'actions : le coeur du projet, destiné à illustrer, préciser, ou encore formaliser comment les orientations peuvent déboucher sur des actions. Ces actions ne seront pas toutes réalisées, mais leur énoncé constitue un réservoir d'idées qui servira de trame aux actions futures.

Ce document n'est pas un programme, ni un catalogue, même si la nécessité de formaliser les orientations en projets, a conduit à illustrer ce qui sera possible, et les engagements qui sont nécessaires à l'ambition pour la ville de demain.

De la même manière que l'état des lieux a fait l'objet d'une publication grand public dans le cadre d'un supplément de BVV, le projet Besançon 2020 sera présenté sous une forme communicante à la population.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à délibérer sur le projet Besançon 2020,
- à autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toutes actions de communication sur ce projet.

Besançon 2020 - 1^{ère} partie **Enjeux et perspectives**

Éditorial

Léguons à nos enfants une ville harmonieuse et dynamique

2020 c'est loin, pourrait-on dire. Et pourtant. Les temps des villes sont des temps longs. Le moyen terme se dessine aujourd'hui. Le Besançon de 2020 se construit à travers les décisions, les choix que nous faisons aujourd'hui et que nous ferons dans les années à venir.

La responsabilité -celle des élus, celle des citoyens- c'est donc bien de réfléchir et d'agir pour que nous choissions, tous ensemble, la ville que nous voulons. Ne rien faire nous exposerait tout entier à aller vers une ville faite au gré des aléas ou de forces qui pourraient nous éloigner de la démocratie et de l'intérêt général.

Ce projet de ville est donc, avant tout, l'affirmation de notre capacité à choisir notre destin, à dessiner puis construire la ville que nous voulons léguer à nos enfants. Et les valeurs sur lesquelles nous fondons cette action.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que le projet de ville soit une co-production. Tous les élus et tous les services de la ville ont évidemment été sollicités pour apporter leur pierre à cette construction. Je les en remercie chaleureusement. Mais, à travers des forums inter-quartiers auxquels près de 1 500 Bisontins ont participé, à travers les 6 500 réponses que vous avez apportées, il y a un an, à l'enquête que nous avons confiée à l'IFOP, à travers des centaines d'entretiens que nous avons réalisés, avec les contributions qui nous ont été apportées par les instances participatives, par le Grand Besançon, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté, nous avons aujourd'hui un projet qui est celui de tous les Bisontins. Je vous félicite sincèrement pour l'intérêt que vous avez marqué -très nombreux- pour cet exercice de réflexion et de propositions sur notre avenir. Du diagnostic, que nous vous avons adressé en décembre 2005 dans BVV, jusqu'à ce projet de ville, un an s'est écoulé, de discussions sur les défis à relever, sur les valeurs à défendre, sur les leviers de notre action. Le temps est désormais venu de vous en rendre compte et vous trouverez dans ce numéro spécial de BVV le fruit de ce travail collectif.

J'émetts le vœu qu'il réponde bien au trois vocations que nous lui avons assignées :

⇒ **Première vocation : que chacun s'approprie le sens de l'action publique conduite, pour Besançon et pour la région.** La démocratie exige que chacun comprenne quels sont nos atouts et nos faiblesses, les défis que nous avons à relever au service du territoire et de chacun de ses habitants, en lien avec tous nos partenaires.

⇒ **Deuxième vocation : que l'action permette de satisfaire au mieux les attentes et les besoins de la vie quotidienne,** dans tous les quartiers et pour toutes les générations, de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées dépendantes. Parce que la démocratie, c'est aussi la capacité à entendre les services que la population souhaite, à anticiper sur ceux auxquels nous devons faire face demain, pour conserver une ville d'harmonie.

⇒ **Troisième vocation : que Besançon et le Grand Besançon consolident encore leur statut de capitale régionale et de métropole d'équilibre dans le Grand Est de la France.** Ce rayonnement, ensuite, doit servir l'ensemble de la Franche-Comté, l'ensemble des Franc-Comtois. Il n'est plus de développement possible, aujourd'hui, pour tous les grands enjeux stratégiques (université, santé, emploi, activité...), sans une ouverture sur notre environnement, proche ou international. C'est pourquoi, sans excès de confiance, mais sûrs de nos atouts, fiers de notre ville et de notre population, nous devons aujourd'hui ouvrir Besançon bien davantage. C'est la condition de notre dynamisme.

J'espère que vous trouverez à travers ces pages, l'esquisse d'une ville qui regarde l'avenir avec confiance et générosité, consciente des écueils et des difficultés, et déterminée à agir pour que chacun trouve sa place, toute sa place.

Bien sincèrement à vous. Jean-Louis FOUSSERET

«Nous sommes les héritiers de tous ceux qui sont morts, les associés de tous ceux qui vivent, la providence de tous ceux qui naîtront» Edmond About (1828-1885)

Des évolutions économiques et sociales qui auront un impact sur le futur de Besançon

Des évolutions longues, très profondes et très structurantes ont marqué les décennies précédentes, elles devraient se poursuivre dans le futur. On évoquera celles que les orientations du projet stratégique de Besançon doivent prendre en considération.

1.1 - L'évolution des villes

⇒ Une Europe des villes et des régions se construit

Avec la décentralisation et l'évolution du rôle des Etats, les « villes-territoires » sont davantage en charge de leur avenir et de leur destin. Elles peuvent choisir leur évolution propre, attirer de nouvelles populations et de nouvelles richesses, se maintenir ou même opter pour une décroissance. Ces choix conduisent à choisir entre développement et d'autres figures d'évolution. Les élus, à Besançon comme ailleurs, sont face à ces options. Par ailleurs, ils font le choix du développement durable, un choix qui n'oublie personne et qui préserve et valorise notre environnement.

⇒ La métropolisation

Elle concentre hommes, richesses et innovations. Les spirales vertueuses de certains territoires s'opposent aux déclins d'autres. Et le temps nécessaire à la croissance ou au déclin se réduit. Les villes les plus dynamiques et qui s'inscrivent dans la spirale vertueuse ont toute une certaine taille, que Besançon n'atteint pas aujourd'hui. Dès lors, l'option des coopérations et du réseau s'impose, c'est pour Besançon un enjeu de développement. Celle-ci peut construire avec d'autres villes un espace métropolitain et s'imposer comme l'une des métropoles d'équilibre entre Strasbourg et Lyon.

⇒ La concurrence entre les villes

Chaque ville tente d'attirer à elle les meilleurs services, les plus grandes ressources économiques, culturelles, financières et surtout humaines en offrant un service de haute qualité. En sorte qu'une «ville-territoire» qui ne progresse pas aussi vite que les autres décroît. Besançon n'échappe pas à cette concurrence. Les fonctions de commandement d'entreprises et d'établissements ou de services publics doivent y demeurer et se multiplier à Besançon pour que la ville maîtrise son destin.

⇒ De nouveaux facteurs d'attractivité

S'ajoutent aux facteurs traditionnels que sont les infrastructures, les équipements ou les formations des notions liées à l'ambiance locale, propre à chaque ville, ce qui correspond à l'intensité relationnelle des acteurs locaux, de ceux qui font la ville ou le territoire. Leur propension à capter l'innovation, la réceptivité aux arts, aux talents de toutes sortes. Les acteurs des villes peuvent ainsi jouer sur certains registres :

¹ La notion de développement est utilisée à plusieurs reprises dans le document. Il ne s'agit pas d'un développement nécessairement productiviste, mais de la recherche d'une évolution positive fondée sur des valeurs (énoncées dans le document) le développement humain, et la meilleure efficacité économique.

L'image d'abord, constituée d'une notoriété et d'un faisceau de signes et d'expressions architecturaux, urbains, sociologiques, éthiques, économiques, écologiques, politiques, événementiels... Besançon a besoin d'une image plus affirmée. La ville doit profiter de son image de Ville Verte et parier non seulement sur son cadre de vie, mais aussi sur «la ville où il fait bon vivre» ce que confirment la plupart des classements des villes de France. Cette image la positionne fortement comme leader potentiel en termes de développement durable. Elle s'affirme aussi par les microtechniques et l'horlogerie. Elle a commencé aussi récemment à revendiquer ses emblèmes comme le patrimoine Vauban (candidature au patrimoine de l'UNESCO) ou sa richesse musicale (festivals, orchestre...). Mais plutôt mal perçue géographiquement, sa notoriété doit encore être améliorée.

Le sentiment d'une appartenance commune au territoire, c'est-à-dire l'identité, sur laquelle se tissent le lien social, le sentiment de bien-être collectif, les solidarités et la sécurité, elle-même fondée sur le sentiment de justice et d'égalité des chances.

Et en corollaire **la fierté** d'appartenance à ce territoire, source d'inspiration et de mobilisation collectives.

- **L'accueil** des activités et des femmes et des hommes qui participent aussi de la réputation et de l'image ; l'ouverture à l'autre sur l'idée que la seule richesse réside dans la différence.

- **Le succès** qui entraîne le succès dans une spirale vertueuse, le succès qui doit être communiqué et qui est un fort vecteur d'image, dès lors qu'il sert d'événement.

- **L'événement**, pour que la ville devienne un lieu où se font les modes, les courants comme le montrent les répercussions de l'opération Paris Plage à l'international.

Enfin et avant tout **les hommes**. La ville est un formidable lieu de rencontres, de mutualisation et d'échanges, où les occasions d'apprendre, de socialiser et d'aimer se multiplient.

⇒ **La gouvernance**

La gouvernance s'entend ici comme la capacité d'un territoire à constituer une communauté d'acteurs dont les énergies se fédèrent pour organiser du projet.

La gouvernance, prise sous cet angle, estompe la dichotomie public - privé : les entreprises, les associations, les hôteliers, les «VIP», les personnes qui font l'actualité d'une ville-territoire en sont les ambassadeurs parce qu'ils s'expriment dans les médias, véhiculent une image et participent de l'attractivité. Il est donc nécessaire de les associer à la construction de la ville et de son image. Kelton hier, Parkéon et le cirque Plume aujourd'hui construisent et véhiculent l'image de Besançon autant que la Citadelle ou le Musée du Temps.

D'autre part, les entreprises, les promoteurs sont aussi de plus en plus sollicités pour participer aux projets publics sous forme de partenariats.

Enfin, la population, les salariés, les usagers des services publics, veulent s'exprimer et contribuer à l'élaboration des décisions et des projets qui les concernent. Ils doivent participer à l'émergence d'alternatives, enrichir les projets et contribuer à des choix pertinents.

La concertation est aussi confrontée à l'apparition de phénomènes tels que NIMBY¹ et BANANA² ou les points de vue individuels peuvent être exacerbés, s'offrant de multiples tribunes. C'est toute la noblesse de la démarche, que de susciter ces débats qui au final doivent mieux faire valoir l'intérêt collectif.

² Nothing In My Back Yard : ne construisez rien dans mon jardin

³ Build absolutely nothing anywhere near anything: Ne construisez absolument rien nulle part près de quoi que ce soit.

La concurrence conduit donc les villes-territoires à innover, à s'améliorer à la fois dans le service public qu'elles rendent, dans leur accueil, dans leur organisation et leur environnement urbains, dans leur gouvernance et dans l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes. Les coûts de ce service de haute qualité les obligent à acquérir, soit seules, soit en coopération et en réseau, une taille critique. Besançon a cet impératif.

L'enjeu pour Besançon n'est pas de savoir si elle doit se développer, mais plutôt de reconnaître qu'elle ne peut le faire qu'en réseau, et d'identifier dans quelles activités, ainsi son projet stratégique doit déterminer les atouts qu'elle entend valoriser.

Elle ne dispose pas de tous les facteurs traditionnels de l'attractivité ; elle n'est pas un carrefour autoroutier et certains grands équipements lui font défaut. Elle n'est ni au Sud, ni sur le littoral, ni au fond d'une vallée. Elle est néanmoins sur un grand axe de communication, sur l'axe Nord-Sud, Mer du Nord - Méditerranée, et sur le corridor Rhin-Rhône. Elle doit donc jouer sur les nouveaux facteurs d'attractivité : son image et son identité, son empreinte écologique, la qualité de son accueil et de son ouverture au monde (qui est un facteur essentiel de l'attractivité universitaire), celle des services qu'elle rend et de sa gouvernance...

1.2 Les évolutions socio-démographiques

⇒ Croissance de la population

La France compte, en 2005, 61 millions d'habitants ; les projections démographiques à 2020 ou 2030 envisagent une France de 65 voire 67 millions d'habitants. Le recensement de 2004 a montré que pratiquement toutes les régions bénéficiaient de cette croissance. La population de Besançon peut donc elle aussi augmenter. Les prévisions démographiques envisagent une agglomération de 180 000 habitants en 2020 contre 171 000 en 1999.

⇒ L'allongement de la durée de vie

Première lame de fond à laquelle Besançon comme toutes les villes territoires sera confrontée, formidable progrès, mais qui entraîne de nouveaux besoins dans les cas de pertes d'autonomie ou d'exclusion relationnelle liée à la perte du conjoint de toute une vie... Ainsi Besançon devrait compter 11 000 habitants de plus de 75 ans en 2020 contre 8 000 aujourd'hui.

On passera ainsi d'une pyramide des âges dans laquelle les générations les plus jeunes étaient beaucoup plus nombreuses que les populations les plus âgées, à une «pyramide sur un rectangle».

Jusqu'à 4 générations se côtoient désormais et doivent s'inventer des rôles respectifs : les solidarités inter-générationnelles évoluent (les parents retraités aident leurs enfants actifs) ; et la mixité intergénérationnelle est indispensable pour éviter les préjugés et les conflits.

Les seniors quittant le monde professionnel doivent inventer leur utilité sociale, familiale et personnelle ; ils recherchent de nouvelles activités de loisirs et s'engagent dans le monde associatif.

Le veuvage, et le célibat après la vie professionnelle, génèrent des solitudes et parfois des exclusions et en contrepoint des besoins de lien social.

Les pertes d'autonomie et de handicaps physiques et mentaux liés au grand âge nécessitent une prise en charge à domicile ou en institution.

Cet allongement de la durée de vie a des conséquences majeures en termes :

- financiers pour les retraites car on estime que la part de la santé pourrait passer à 20 % du PIB des pays développés vers 2030 contre un peu plus de 10 % aujourd'hui ; il faudra inventer des modes de financement de ces dépenses de santé, aujourd'hui totalement socialisées ;

- d'équipements, avec l'adaptation au handicap, la construction d'instituts spécialisés dans le traitement de la dépendance ;

- de services avec le développement indispensable des services à la personne pour retarder au maximum le placement en institution quand il n'est pas souhaité ;

- organisationnelles, pour satisfaire par exemple la demande de service à domicile ;

- de demande de sécurité.

⇒ **Evolution corollaire des modes de vie**

Ces évolutions ont des répercussions par exemple :

➤ ***Sur l'habitat***

- le desserrement, c'est-à-dire la baisse du nombre de personnes par foyer, passé de plus de 4 après la seconde guerre mondiale à 3 à la fin des années soixante, et à peine plus de deux aujourd'hui ; raison pour laquelle, à population égale, le besoin en logement augmente considérablement. (On est passé pour l'agglomération de Besançon de 43 307 logements en 1968 pour 136 373 habitants à 81 263 logements aujourd'hui dans l'agglomération pour 170 693 habitants).

- la demande de logements individuels qui, associée à la voiture, favorise l'étalement urbain ; ainsi la croissance démographique et des logements est de plus en plus éloignée des centres historiques des villes (une quinzaine de kilomètres au début des années 90 et plus de 20 aujourd'hui). En particulier, le solde migratoire de l'agglomération de Besançon est pratiquement nul, celui de la ville est négatif ; ce qui signifie que la croissance de l'agglomération compense la baisse démographique de la ville centre.

➤ ***La croissance très forte de la demande des services à la personne liée***

- aux pertes d'autonomie et aux solitudes, qui nécessitent de nouveaux lieux, services et temps de socialisation ;

- aux activités des deux conjoints du couple (garde des enfants) ;

- au développement de la part du PIB consacrée à la santé, et à une exigence de sécurité, de disponibilité dans l'offre de soins.

⇒ **Enfin l'élévation générale des niveaux d'éducation, de formation et de connaissance qui entraîne**

➤ ***Une évolution de l'économie productive***

La valeur ajoutée d'un produit ou d'un service est de plus en plus constituée de la production immatérielle (recherche, marketing, sécurité, innovation, assurance, commercialisation...) et de moins en moins de matières premières et du travail de fabrication ; il en résulte un besoin de main d'oeuvre qualifiée au détriment de la main d'oeuvre non qualifiée, et l'émergence de regroupements géographiques appelés «clusters» où se concentrent la recherche fondamentale et appliquée, les centres d'enseignement et de formation et les services aux entreprises du secteur, pour faciliter les échanges informels, les partages d'expérience, la mutualisation de fonctions ; c'est l'enjeu des pôles de compétitivité. Cette évolution se traduit par des délocalisations, le plus souvent d'établissements de production à faible valeur ajoutée vers des pays où le coût de la main d'oeuvre est plus faible, et des localisations d'établissements à forte valeur ajoutée (Recherche et développement, conseil, banques et finance...).

➤ **Une demande des habitants de participer aux projets publics et une pertinence à le faire**

La loi a suivi cette évolution en créant des enquêtes d'utilité publique, les débats publics, les organismes de concertation (par exemple conseils de développement et conseils de quartiers), les lieux d'information... sur l'idée qu'un projet a d'autant plus de chance d'aboutir que les populations qu'il concerne ont été associées à sa conception. Et que les acteurs locaux représentent des «réservoirs d'idées» et des pistes de développement dans une vision prospective.

➤ **Mais aussi un risque d'exclusion sociale des personnes les moins qualifiées**

A ces tendances s'ajoutent quelques phénomènes que l'on ne fera que rappeler :

- L'allongement du temps dit «non travaillé» (au sens de travail rémunéré) par rapport à la durée totale de la vie : allongement des études, de la durée de la retraite, raccourcissement des horaires de travail dans la semaine... La demande de services évolue en conséquence, par exemple la demande de loisirs, de communication, de socialisation hors des temps traditionnels de travail ;

- Les modifications des temps et des rythmes de vie : horaires de travail et de loisirs, activités de nuit et de week-end, courts séjours ; il en résulte pour une ville comme Besançon, la nécessité de s'adapter aux évolutions de la demande des services (nouveaux horaires des transports collectifs, loisirs, ouverture des services publics...);

- L'accélération des échanges due aux progrès technologiques : transports, échanges de données informatiques, télécommunications... ;

- La croissance de la productivité du travail mais aussi des loisirs et de l'apprentissage grâce à la mise à leur service des outils technologiques.

1.3 Les évolutions des rapports entre l'individu et le collectif

Besançon 2020 doit prendre en compte certaines évolutions de la société française, voire offrir des pistes pour tenter d'y remédier quand elles paraissent négatives. C'est ainsi que Besançon a anticipé certaines grandes réformes de la société française comme le RMI, ou l'accès à l'informatique pour tous. On citera ici cinq de ces évolutions :

⇒ **L'individualisme**

Entendu ici, non sous son acception positive d'émancipation de l'individu face à la tutelle du groupe, mais négative de repli sur soi, de méfiance vis-à-vis de la collectivité, d'hésitation devant l'engagement collectif. Des tendances paradoxales apparaissent : d'une part un engagement dans les associations, les causes (humanitaires, politiques, syndicales...) ; d'autre part leur caractère éphémère, un «zapping» face aux sollicitations. L'engagement est souvent de courte durée, la mobilisation est moins liée à une association qu'à une cause localisée et ponctuelle. On sacralise aujourd'hui la société d'opinion et non plus de pensée, on privilégie l'avis plutôt que l'argumentaire.

En contrepoint de cette tendance, la volonté de marquer les comportements quels qu'ils soient (économiques, de loisirs...) d'une empreinte du collectif, qui se traduit par la revendication très fréquente du mot citoyen (entreprise citoyenne, attitude citoyenne...).

⇒ **Le communautarisme**

Envers de l'individualisme, c'est le refuge de l'individu dans le groupe, lié à une perte et à une quête d'identité que la communauté nationale ou locale n'assume pas. Le risque est celui de la tutelle du groupe sur l'individu qui perd son libre arbitre et se voit imposer des règles ; et, au-delà, le risque est que l'individu considère ces règles de la communauté comme supérieures à celles de la collectivité. Ce repli sur soi et sur sa communauté présente aussi le risque de l'affrontement inter communautaire.

Pourtant, la communauté n'est pas seulement un risque. Elle est aussi une appartenance positive, notamment au travers des associations. Elle garantit la diversité. Elle élargit le champ des représentations et fait que l'appartenance transcende les frontières ethniques, culturelles ou géographiques. Chacun appartient désormais à plusieurs communautés, certaines géographiques locales comme la ville-territoire ou nationales, d'autres sans fondement géographique mais plus spécialisées comme des associations internationales, des entreprises, des communautés professionnelles (syndicats...), de loisirs, des communautés informelles (échanges Erasmus par exemple), qui se prolongent grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication, les TIC (mails, chats, blogs...)

⇒ **L'exclusion sociale**

Phénomène sinon nouveau du moins beaucoup plus visible qu'il y a quelques décennies dans les villes-territoires et notamment dans leurs centres historiques, car alors la pauvreté était davantage concentrée dans les périphéries et les campagnes, et nettement moins «médiatique». Et, par ailleurs, phénomène qui s'aggrave moins en volume qu'en intensité parce que l'exclusion touche toutes les catégories (salariés privés d'emploi, retraités...). La réinsertion des personnes exclues est toujours plus difficile compte tenu des niveaux de qualification nécessaires à l'employabilité. Besançon n'échappe pas à cette pauvreté parfois ostensible, même si de nombreuses organisations sociales accompagnent ceux qui en sont victimes.

⇒ **La sécurité**

A commencer par celle des biens et des personnes mais qui aujourd'hui se généralise à tous les domaines où l'individu rencontre le collectif : sécurité alimentaire, sanitaire, routière ; dont le coût est considéré comme une question qui ne devait pas être posée, et qui, liée au développement de l'individualisme, provoque enfin une judiciarisation de la société ; celle-ci menace directement les gouvernants en les rendant collectivement et même parfois individuellement (au pénal) responsables des accidents et des défauts de sécurité. En neutralisant parfois l'action publique parce que le «risque zéro» peut conduire à neutraliser l'initiative et l'innovation. La sécurité chez soi, dans son quartier, au quotidien est une thématique nouvelle à laquelle doit faire face toute collectivité, y compris les municipalités.

⇒ **L'attention écologique**

Qui se traduit par des pressions sur les gouvernants pour réduire la place de la voiture au profit des modes de déplacement doux (transport collectif, vélo, marche...), pour préserver les ressources naturelles, développer la place de la nature en ville, réduire les pollutions de l'air et le bruit, assurer des traitements sélectifs des déchets... Le niveau de service rendu doit intégrer cette attention écologique. Besançon avec ses futurs éco quartiers, son système développé de transports collectifs... et aussi avec son association volontaire au réseau international Énergie Cités, a une carte à jouer. Aboutir à une empreinte écologique très faible par rapport aux autres villes de France serait une preuve que son cadre de vie est mieux préservé et donc facteur discriminant d'attractivité.

1.4 Des enjeux planétaires et mondiaux : problématiques environnementales

⇒ **Un contexte planétaire que les politiques locales devront prendre en compte**

La population de la planète a plus que doublé de 1950 à 2000 en passant de 2,2 à 6 milliards d'habitants. Les prévisions spéculent sur 9 milliards d'ici 2050. Pour autant, la grande majorité de l'humanité (80 %) est exclue de la croissance économique et l'écart entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres s'est encore gravement creusé.

Parallèlement, la mobilisation des énergies fossiles, dont les transports dépendent à 95 %, est en forte hausse pour des stocks en voie d'extinction et met en danger la planète avec les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

Les ressources naturelles se dégradent et s'épuisent sous l'action des activités humaines. La biodiversité, nécessaire à notre survie et notre développement se réduit régulièrement.

Un habitant de la planète sur 6 n'a pas accès à l'eau potable et l'eau insalubre tue chaque année 5 millions de personnes. Cependant, l'accroissement démographique et nos modes de vie participent à l'augmentation de la consommation d'eau dont les stocks sont néanmoins constants. En France, les atteintes à la qualité de l'eau (pesticides, métaux lourds...) sont si importantes que 99 % des eaux de surface et près de 60 % des eaux souterraines sont contaminées.

De ce fait, le maintien d'une distribution d'eau de qualité exige des interventions de plus en plus importantes et onéreuses de la part des collectivités locales.

Le monde se trouve aujourd'hui à la «croisée des chemins». Un nouveau contrat social planétaire est à construire pour permettre le développement des générations présentes tout en laissant aux générations futures les possibilités de leur propre développement.

Ce contrat peut se conclure en conciliant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Le développement durable cherche à remettre l'homme au cœur des processus de développement. Il répond en cela aux attentes des citoyens d'une plus grande participation aux décisions qui engagent l'avenir.

Sur une planète aux ressources limitées, un développement de l'ensemble de l'humanité ne peut être rendu possible que par un développement fondé sur l'innovation propre, économe en ressource, recyclable et valorisable (éco-conception), une extrême sobriété dans la consommation des ressources et la production de déchets et une mobilité, assise sur la voiture particulière, revisitée.

⇒ **En 2020 Besançon devra avoir intégré l'ensemble de ces éléments**

Face aux atteintes à l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles, l'idée que notre modèle de croissance a atteint ses limites, s'impose progressivement. Chaque territoire doit se sentir investi d'une responsabilité dans la préservation de la biosphère, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Le développement peu maîtrisé de l'aire urbaine de Besançon depuis plusieurs décennies entraîne une consommation excessive de ressources, qu'il s'agisse des espaces, des matériaux ou encore des énergies fossiles avec le risque d'en altérer désormais la qualité, et de provoquer la dégradation des paysages, l'appauvrissement de la biodiversité, l'aggravation des pollutions, l'accroissement des risques (santé, inondations, incendie), sans parler des risques pour les territoires et les populations les plus fragiles de la planète.

⇒ **L'accroissement du coût de l'énergie** rend inéluctable la nécessité de réduire les volumes de consommation d'énergie fossile. En 2020 Besançon devra avoir intégré la raréfaction de l'énergie et l'accroissement de son coût : la communauté internationale a fixé un objectif de division par quatre -le facteur 4- des consommations d'énergie d'ici 2050.

La présence d'Energie Cités à Besançon, la volonté de la ville et une attention précoce pour les transports collectifs, donnent à Besançon une opportunité de se positionner comme exemplaire dans ce domaine avec des conséquences en termes d'image et d'attractivité.

⇒ **Le réchauffement climatique** contre lequel des engagements ont été pris au plan mondial et que Besançon doit traduire à son échelle.

⇒ **La rareté de l'eau.** Besançon et la Franche-Comté ont la chance d'être abondamment pourvues, mais la ressource a besoin d'être protégée et gérée.

⇒ **La qualité de l'air** est un «patrimoine» qui devra être surveillé, entretenu et ménagé, c'est un enjeu de santé publique.

⇒ **Les paysages** qui sont un des atouts essentiels de Besançon (collines boisées, berges) et de la Franche-Comté, fondent une partie de son attractivité, mais ils sont menacés par certaines activités économiques (les forêts de feuillus par exemple sont remplacés par des forêts de conifères, les entrées de ville sont envahies d'enseignes commerciales...) et par l'étalement urbain.

⇒ **Les déchets**, la réduction des déchets à la source est la seule solution de traitement à long terme sur lequel Besançon devra se positionner.

⇒ **La biodiversité** est un enjeu que tout projet de territoire doit traduire dans sa stratégie, en particulier dans les documents de prescription de l'usage des sols (PLU, SCOT...).

1.5. La mondialisation et ses conséquences

La mondialisation des échanges est l'une des mutations essentielles de notre temps. Permises par les progrès technologiques, notamment des communications et des télécommunications, et organisationnels, elle est souvent envisagée sous le seul angle des échanges économiques de biens et de services ; et on oublie qu'elle est aussi rencontres et échanges de personnes (étudiants Erasmus par exemple), d'idées, de cultures et de connaissances.

La mondialisation des biens a conduit à l'entrée dans le monde économique développé de quelques pays comme l'Inde, la Chine ou le Brésil mais d'une part elle en laisse aussi de nombreux autres de côté, accentuant les différences de niveaux de revenus dans un phénomène d'ouverture de ciseaux. Et d'autre part, elle a rendu plus âpre la compétition économique, entraînant localisations et délocalisations (les productions à plus fortes valeurs ajoutées restent en Europe occidentale mais les nouvelles unités de fabrication étant de plus en plus implantées en Europe orientale, en Asie ou en Amérique Latine), générant chômage et pauvreté de toute une partie des populations les moins formées, et développant des phénomènes de rejet, de peur et d'exclusion.

À cette mondialisation ambivalente, source à la fois de création de richesses économiques et de dégradation voire de destructions des ressources naturelles et des conditions sociales, il faut accoler la mondialisation des échanges humains, culturels, scientifiques.

En quelques décennies, grâce à la baisse des coûts de transport et aux progrès des télécommunications, les horizons de vie se sont élargis de la commune et de la province à la nation, et souvent au-delà à l'Europe et au monde : échanges d'étudiants, élargissement des aires de marché, voyages touristiques, échanges internationaux (scientifiques, universitaires, associatifs...), migrations temporaires mais longues, émigrations définitives, et aussi débat permanent sur le réseau mondial sur tous les sujets... Cet élargissement est une ouverture à laquelle Besançon avec le CLA est partie prenante.

Principaux enseignements du diagnostic local

Besançon doit jouer de ses avantages comparatifs, faire valoir ses atouts sur les plans économique, humain et culturel et saisir ses opportunités.

2.1 Légitimités - Atouts - Avantages comparatifs - Valeurs propres

Besançon possède des avantages qui, comparativement, la placent dans une situation favorable dans la compétition que se livrent les villes. Ces avantages peuvent être cités :

⇒ Le patrimoine naturel et architectural :

Une mention spécifique doit être faite ici à deux richesses que sont les collines qui constituent avec la boucle du Doubs, un site naturel superbe, et conforte Besançon comme «ville verte» et le patrimoine du centre ancien qui confère une grande richesse et une grande unité architecturale ; la somme de ces deux atouts constitue un potentiel touristique insuffisamment exploité, et renforce la légitimité pour développer une véritable filière économique.

⇒ Une forte tradition sociale

Besançon a historiquement été une terre d'émergence de grandes utopies (Pierre-Joseph Proudhon, Charles Fourier), et de grandes innovations sociales (RMI, Jardins de Cocagne). Elle revendique fortement cet héritage. Aujourd'hui le budget de son CCAS est encore l'un des plus élevés de France. Mais les problématiques sociales (pauvreté, exclusion, logement, solitude, place du handicap...) n'y ont pas moins d'acuité qu'ailleurs.

⇒ Certaines ressources d'excellence

On peut parier davantage sur certaines ressources humaines et économiques : le CLA, Énergie Cités, bien sûr les microtechniques, certaines spécialités médicales (cancérologie, greffe du foie,), la bio ingénierie cellulaire avec l'Etablissement Français du Sang. Ou encore, dans le domaine culturel, le cirque Plume ou le concours des jeunes chefs d'orchestre, le festival international de musique classique, et le festival Musiques de rue... Ces ressources d'excellence sont aujourd'hui reconnues à Besançon mais, à l'exception des microtechniques (pôle de compétitivité), peu valorisées à l'extérieur. L'attractivité de Besançon pourrait davantage en bénéficier.

⇒ Sa fonction de capitale régionale

Cette fonction lui apporte l'essentiel de ses ressources par des transferts (près de 40 % d'emplois publics), mais qui exige un commandement territorial qui doit être conforté en «revendiquant» des sites exceptionnels à proximité comme le Jura, Arc-et-Senans, la vallée du Doubs ou les sources de la Loue, le ski, la gastronomie franc-comtoise.

⇒ L'enseignement supérieur

Qui lui donne à la fois une grande part de sa population (24 000 étudiants vivant en majorité dans la ville), une taille critique pour nombre de services et une part essentielle de son rayonnement. L'enjeu est de marier une université généraliste accueillant un nombre croissant d'étudiants et des formations d'excellence, spécifiques, qui l'identifient dans la compétition. La réponse peut passer par une politique très favorable à l'accueil d'étudiants, et la concentration de moyens sur quelques filières, le développement des troisièmes cycles. Une union forte entre l'Université de Franche-Comté, l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard, et l'Ecole Nationale Supérieure de Micro-Mécanique est nécessaire pour exister à l'échelle nationale et européenne.

⇒ Le service à la population

Revendiqué comme de qualité, et sur lequel Besançon a fondé une partie de sa réputation : en particulier les transports collectifs, où elle conserve une longueur d'avance qui sera consolidée avec le TCSP.

⇒ Une image liée aux patrimoines, à l'harmonie sociale

Porteuse de distinction, la place dans le peloton de tête des classements des villes où il fait bon vivre, et des villes vertes, mais cette spécificité n'est pas une rente, elle est de plus en plus disputée, au fur et à mesure que l'ensemble des villes-territoires voient leur qualité de vie s'améliorer.

⇒ **L'espace de qualité mais fragile**

Besançon n'est pas confrontée à une pression sur le foncier du niveau de très grandes villes. Pour autant, l'espace doit être maîtrisé, et sa consommation réduite au maximum. Car c'est un patrimoine fini, dont la consommation entraîne par ailleurs des dépenses de fonctionnement importantes ainsi que des conséquences sur l'environnement. Le renouvellement urbain, la production de la ville sur la ville, le maintien des marges vertes, et la mobilisation d'espaces mutables seront privilégiés. Cela milite pour des quartiers et des parcs d'activité d'une certaine densité. Mais cette maîtrise de l'espace ne peut être circonscrite aux seules limites de la ville de Besançon. On rejoint l'enjeu de la gouvernance. La définition d'un vaste périmètre de SCOT en est une première manifestation. Besançon ne peut plus se penser dans ses limites communales. Car depuis quelques années l'urbanisation s'y fait largement en périphérie immédiate, voire en deuxième et troisième couronne. Besançon a un besoin de reconquête de population et donc d'une offre urbaine claire qui expriment ses messages d'accueil et d'ouverture, d'harmonie sociale et de réussites.

2.2 Opportunités - Chances à saisir

Besançon peut saisir des opportunités endogènes et exogènes, largement reconnues et admises par les acteurs et partenaires locaux et nationaux.

Parmi les principales :

⇒ **Le renouvellement urbain**

Le renouvellement urbain est une nécessité pour produire une ville compacte, économe de son espace, valorisant son patrimoine. Avec le dégagement d'espaces de grande taille et de grand intérêt comme l'Hôpital Saint-Jacques, la caserne Vauban, le site universitaire place Leclerc, le quartier Viotte, le Port fluvial, les Prés de Vaux, il deviendra possible d'élaborer un véritable projet urbain qui mettent ces sites en perspective dans un vaste projet dont l'intitulé devra symboliser cette grande ambition. Celui-ci dessinera un arc autour de la boucle, en renforçant le poids du centre au niveau régional.

⇒ **La construction européenne, la proximité de la Suisse et de l'Allemagne**

Cette tendance donne aux territoires régionaux et locaux davantage d'autonomie par rapport à leurs Etats. Elle sollicite les projets et suscite les ambitions ; Besançon par son histoire (Granvelle), sa géographie et sa culture a toutes les raisons d'accentuer ses partenariats transfrontaliers avec l'Allemagne et la Suisse, l'Italie. Elle donne aussi naissance à des réseaux dont elle a compris l'importance pour la métropolisation, notamment le Réseau Métropolitain Rhin- Rhône, dont elle est à l'initiative (avec Dijon, Le Creusot-Montceau, Le Grand Châlon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse, Bâle).

⇒ **La LGV**

La grande vitesse fait muter Besançon et la Franche-Comté d'une situation périphérique en France à une situation centrale en Europe. Mais comme le montre l'expérience, la LGV est une chance à saisir et une opportunité, et non une cause mécanique ou automatique de développement.

⇒ **Une nouvelle gouvernance**

Avec la communauté d'agglomération, le syndicat mixte du SCOT, le Réseau Métropolitain Rhin-Rhône, demain peut-être d'autres outils de gestion collectifs des problématiques qui ne se posent plus à la seule échelle d'une ville-centre. De ce point de vue, les coopérations constructives avec le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs doivent être des atouts.

⇒ **Les nouveaux temps de vie**

Grâce auxquels se développe le tourisme de court séjour ; **les échanges** liés aussi à l'accélération des déplacements dont elle sera, avec la LGV, bénéficiaire.

⇒ L'attention portée aux patrimoines

Naturels, historiques, culturels, architecturaux, dont elle est fortement dotée est une opportunité de valorisation sociale et économique. La «véloroute» inscrit par ailleurs Besançon sur la grande transversale européenne pour une découverte lente et calme du patrimoine...

⇒ Les Bisontins du monde

Par exemple, anciens étudiants notamment du CLA, avec lesquels elle peut entrer aisément en relation grâce à l'amélioration des communications, ce qu'aujourd'hui elle fait encore trop peu.

⇒ Une évolution des comportements et des mentalités locales

Avec notamment cette tendance nouvelle à Besançon, qui intègre les enjeux de la métropolisation et de la compétition, et se constitue en tête de réseau (par exemple dans la candidature au patrimoine mondial, ou le réseau métropolitain Rhin-Rhône).

Les enjeux spécifiques de Besançon

Cette image d'une ville préservée mais moyenne, excentrée et un peu autocentrée, sur la retenue, à force d'être modeste, a besoin d'évoluer vers celle d'une ville plus ouverte sur le monde, plus festive, en un mot, une ville plus sûre d'elle.

3.1 Le renforcement de sa notoriété et l'évolution de son image

⇒ Une meilleure identification

Une plus grande notoriété et une «spécification». Plus que d'une spécialisation Besançon a besoin d'être mieux identifiée et donc de parier, de s'appuyer et de communiquer sur quelques excellences. Cette meilleure spécification permettra une meilleure attractivité par une meilleure notoriété, en même temps que davantage de fierté et donc de lien social. Les spécificités (par exemple sur le thème des langues) peuvent aussi renforcer l'identité et ainsi le sentiment d'appartenance.

⇒ L'acceptation et l'inscription dans la compétition des territoires

Introduite par l'ouverture des frontières européennes et la mondialisation des échanges et des circuits de décision : Besançon, très marquée par la crise des années 70, hésite voire refuse cette nouvelle situation. Or la concurrence de villes comparables et proches, constitue pour elle le défi majeur auquel elle doit faire face, sauf à perdre ses ressources et une partie de sa population, et par contrecoup à voir le niveau des services qu'elle rend lui aussi décliner. L'offre de services, ses aménités urbaines doivent sans cesse s'améliorer pour compenser les handicaps de taille et d'image.

⇒ La valorisation des réussites et des points d'excellence

Evoqués ci-dessus (langues, micro techniques, bio médical...), l'inscription dans des réseaux (dont la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO) montre l'exemple, et enfin des projets, des signes, des emblèmes architecturaux, urbains, naturels et paysagers, culturels, événementiels de ce qu'elle veut être.

3.2 La nécessité de redimensionner l'échelle de ses ambitions et de son influence : Agglomération, Région, Europe

Même à l'échelle de la France, ses 120 000 habitants lui donnent une faible visibilité. 29^{ème} ville de France et 37^e aire urbaine par sa taille, elle ne peut jouer seule dans la compétition. Pour cela elle doit exercer un rayonnement sur son agglomération et sa région, un rayonnement généreux pour qu'il soit accepté. Et d'autre part elle doit s'allier ; c'est le sens de «l'opportunité LGV» ; Besançon a peu développé ses liens avec l'Allemagne du Sud et la Suisse avec lesquels elle sera désormais reliée en des temps de

parcours très compétitifs (aller retour dans la journée). Elle commence à s'allier avec Belfort-Montbéliard, Dijon, Mulhouse et Bâle. Cette taille moyenne l'oblige aussi à être innovante pour être plus audible et plus visible que ses concurrentes. Ce qui nécessite l'accentuation de quelques projets phare, une ambition plus grande, et en conséquence une concentration sur eux de moyens humains et financiers.

3.3 Le renforcement de son attractivité résidentielle et économique

Le solde migratoire et le solde naturel de l'aire urbaine de Besançon sont aujourd'hui positifs. Mais le solde migratoire de la ville est négatif comme celui de la plupart des villes-centre. On assiste donc à une évasion des populations de la ville vers son aire urbaine. C'est pourquoi globalement, la population de l'aire urbaine croît.

Par ailleurs l'économie de Besançon est largement une économie dite présenteielle⁷ fondée sur des revenus de transfert. C'est son statut de capitale régionale (sièges régionaux d'administrations, d'établissements publics, d'un CHU, d'une université, d'établissements bancaires ou de service...) qui lui vaut cette économie. Mais d'une part des fragilités apparaissent (départ de certaines fonctions supérieures vers des villes perçues comme plus attractives) ; d'autre part les fonctions supérieures qui sont celles qui créent la richesse y croissent moins vite que dans certaines villes comparables.

Face à cette fragilité et à la concurrence, différents enjeux émergent :

⇒ **Le renforcement de l'attractivité résidentielle**

Notamment à l'égard des étudiants ; cette attractivité passe par le renforcement de sa notoriété et l'évolution de son image évoquée plus haut, par le maintien d'un niveau de service de très haute qualité à destination des publics prioritaires.

➤ Une population à conserver, voire à développer à Besançon, est la population jeune et particulièrement la population étudiante. Les 24 000 étudiants lui donnent une taille nécessaire à des activités culturelles, intellectuelles, sportives, récréatives, associatives. Ils sont un formidable vecteur de l'économie présenteielle et une part essentielle de l'image et du dynamisme de Besançon repose sur eux. L'université doit rester une université généraliste, délivrant des doctorats mais aussi des licences et des maîtrises, et accueillant un nombre croissant d'étudiants.

➤ L'ouverture au monde et notamment l'accueil d'étudiants étrangers est à cet égard un facteur très fort de l'attractivité des étudiants.

➤ Les activités économiques pourvoyeuses d'emplois et de revenus sont essentiellement des emplois métropolitains supérieurs. Besançon possède des atouts dans quelques secteurs sur lesquels il lui serait possible de s'appuyer davantage : l'enseignement des langues et la linguistique, le secteur social et médico social, le secteur de l'énergie dans la ville, et plus généralement, celui de l'environnement.

⇒ **Le renforcement de son économie productive**

Parce qu'elle présente des fragilités (par exemple le morcellement des entreprises limite les capacités d'innovation...) et des risques (par exemple fonctions surtout de sous-traitance), et parce que l'économie productive l'inscrirait davantage dans le monde comme ville-territoire d'accueil, et dynamiserait son image.

⁷ Economie présenteielle : l'économie qui est induite par la satisfaction des besoins engendrés par la population (services publics, services marchands...) par opposition à l'économie productive, qui correspond à la production de biens concrets ou de services sans rapport avec les besoins locaux.

⇒ **L'élévation des niveaux d'éducation et de connaissance**

D'une part pour répondre aux nouvelles exigences de l'économie tertiaire supérieure et de l'économie quaternaire ; et d'autre part dans une optique plus générale de développement de la richesse culturelle et intellectuelle (spirale vertueuse) et d'accueil des fonctions métropolitaines supérieures. Cet objectif de toutes les ambitions territoriales constitue un enjeu très particulier à Besançon. En effet, le nombre d'emplois métropolitains supérieurs croît moins vite à Besançon que dans les autres capitales régionales. C'est donc un domaine de progrès vital pour Besançon.

⇒ **Le développement du tourisme**

A partir de son propre patrimoine et des sites patrimoniaux exceptionnels de Franche-Comté, Besançon doit s'affirmer comme moteur du tourisme régional.

⇒ **La nécessité de maintenir une forte cohésion sociale et de faciliter l'accès au savoir pour tous les publics.**

L'excellence, l'accès au savoir le plus en pointe, ne doivent pas rimer avec exclusion ou relégation des moins aptes à ces efforts constants. Une société doit faire une place à tous...

Des dispositifs de la deuxième chance et de lutte contre l'échec scolaire, la possibilité d'accéder au savoir et à la formation tout au long de la vie sont les garants d'une forte cohésion sociale.

3.4 Le développement durable

Nouvelle ambition pour répondre à de nouveaux défis, c'est beaucoup plus que le simple prolongement d'une politique environnementale. C'est la préférence donnée à l'anticipation en substitution aux logiques de court terme et une attention portée aux générations futures. C'est une approche transversale qui doit irriguer l'ensemble des thèmes et des projets. Cet enjeu n'est pas spécifique à Besançon, la plupart des territoires aujourd'hui l'ont intégré.

Mais il présente à Besançon une acuité particulière, car la richesse environnementale, l'équilibre -l'eurythmie- social y sont considérés comme les atouts principaux, ainsi que notre expérience et notre rôle souvent précurseur sur cette question. Il se traduit dans des projets comme les transports collectifs, la recherche de la mixité sociale ou la maîtrise de l'étalement urbain.

Il a trois facettes :

⇒ **L'harmonie sociale**

L'attractivité passera également par la qualité du lien social, lui-même résultante de la lutte contre les exclusions et les incompréhensions notamment intergénérationnelles. Besançon peut-elle redevenir le terreau d'une nouvelle innovation et expérimentation sociales ? Peut-elle parier sur ce point en termes de notoriété, d'image et de développement ?

⇒ **La qualité écologique**

Qui pourrait se traduire par le défi de devenir la ville de France **ayant l'empreinte écologique la plus faible.**

⇒ **L'efficacité économique**

L'efficacité économique est le troisième cercle du développement durable qui s'efforce de limiter la production aux nécessités et au bien-être des individus.

Des valeurs pour guider le projet

«Besançon 2020» s'appuie sur un **socle de valeurs** que la ville entend faire valoir et qui sous-tendent la stratégie d'ensemble. Ces valeurs sont intemporelles et de nature politique, elles s'ajoutent aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité...

Elles sont des invariants qui rappellent le sens du projet au service du progrès humain dans la cité, et qu'orientations et actions prennent nécessairement en compte :

⇒ **La fraternité par la cohésion sociale**

Héritée du mouvement coopératif ou des utopistes, elle est le socle des valeurs bisontines et franc-comtoises par excellence, celles qui ont tracé le chemin depuis plusieurs décennies et qui expriment le sens du «vivre ensemble» dans la cité.

⇒ **Le travail par la création de richesses**

Toute entreprise humaine se fonde avant tout sur l'activité, le travail et la production des richesses. La tradition de rigueur, de minutie héritée de l'horlogerie est un fonds de valeur qui ouvre la voie à de nouvelles filières de l'économie mais aussi à un nouveau rapport des individus à leur propre destin.

⇒ **La générosité par l'ouverture**

Besançon capitale régionale entend rayonner de façon «généreuse» à partir de ses fonctions métropolitaines sur les villes moyennes de la Région et, au-delà, par son implication dans la construction de l'Europe des villes. L'objectif n'est pas de tout revendiquer pour Besançon, mais bien de servir de levier à toutes les autres agglomérations.

⇒ **La créativité pour l'innovation**

La créativité exprime le décloisonnement, la volonté de mise en mouvement, l'acceptation de la compétition entre les territoires, la modernité, l'audace et la concurrence des idées. Elle n'a de sens que si elle s'inscrit dans la volonté de placer l'homme au centre de tout processus d'évolution.

⇒ **La responsabilité pour le développement durable**

Entendue ici comme celle de la ville pour promouvoir et assurer un développement durable, et comme celle de chaque individu pour contribuer à la durabilité du développement, par son comportement et ses engagements.

Cinq orientations déclinées en actions

Sur la base de l'état des lieux, de ses projets et ambitions, de ses atouts et des besoins qu'elle exprime pour se développer, s'aménager, renforcer ses liens sociaux, cinq orientations ont été retenues par les élus. Ces orientations constituent le corps du projet.

⇒ **Les orientations**

Elles répondent à la vocation du projet qui doit combiner les aspirations de la population et les enjeux et exigences du territoire.

- **Développer l'économie et l'emploi**
- **Parier sur les savoirs et la connaissance**
- **Parier sur la qualité de ville**
- **Conforter l'harmonie**

➤ **S'ouvrir, notamment à l'international**

⇒ **Les actions**

Elles sont soit matérielles ou physiques, et alors directement opérationnelles. Elles peuvent être des projets à étudier, ou relèvent de l'immatériel, de l'image ou d'une action de ressources humaines.

Elles s'inscrivent dans des perspectives temporelles différentes, ce qui est un atout pour la mise en oeuvre du projet. Elles peuvent concourir à plusieurs objectifs et ainsi développer des synergies : par exemple le développement de l'enseignement des langues est à la fois un atout d'ouverture et d'harmonie pour Besançon.

2^{ème} partie

Préambule

Pour répondre aux enjeux énoncés dans la partie 1, les élus de Besançon ont retenu 5 orientations majeures autour desquelles s'articuleront dans les 15 ans à venir le développement et l'aménagement de Besançon.

Ces cinq orientations liées les unes aux autres donnent de la cohérence et du sens à la réponse aux enjeux que Besançon doit affronter, elles ne se limitent donc pas à aux seules compétences légales de la Ville.

Elles mettent l'homme au centre des projets et s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable et de l'agenda 21 de la Ville de Besançon.

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) soulignait dès 1990 que le développement humain est le résultat d'une équation entre les capacités de chaque homme et les opportunités qu'il a de les utiliser.

Chaque homme mobilise ses capacités pour mettre en oeuvre ses projets. La collectivité peut les améliorer par la santé et l'alimentation, l'éducation, l'acquisition des compétences, etc. Et en offrant des opportunités pour les utiliser pour les loisirs, la production, la participation aux activités sociales, politiques ou culturelles...

Dans cette optique, aucune hiérarchie ne saurait être établie entre ces cinq orientations. Leur ensemble forme un tout pour concourir au développement de Besançon et au mieux-être de ses habitants. Certaines actions relèvent de plusieurs orientations.

Par ailleurs, les élus font le choix de l'agglomération comme échelle de gouvernance pertinente qui sera à l'horizon des quinze années à venir le périmètre de plus en plus adapté pour aborder la plupart des questions et des enjeux qui sont traités par ce projet de ville.

Renforcer l'attractivité du territoire pour le développement économique et l'emploi

La création de richesses et par là même, la création d'emplois sont au cœur du projet territorial : comment partager ce que l'on n'a pas ?

Le rôle d'une ville n'est pas d'intervenir directement dans le développement des entreprises. L'offre de services, la qualité du cadre de vie, la desserte, l'offre de formation, l'offre culturelle résidentielle, la tranquillité publique, l'accueil des entreprises, la gouvernance... favorisent l'environnement des entreprises et l'implantation de leurs salariés. La compétence économique est du ressort de la communauté d'agglomération, c'est elle qui intervient plus directement dans ce domaine.

Le bassin d'emploi de Besançon a connu une mutation importante dans les années 70-80 avec les crises de l'horlogerie et du textile. La mutation vers la micro mécanique a généré un tissu de petites et moyennes entreprises, sous-traitantes pour beaucoup d'entre elles. La part du chiffre d'affaires lié à l'automobile représente entre 25 à 30 % de l'économie industrielle. Besançon a des liens économiques avec le Nord de la Région. Simultanément, quelques fleurons industriels ayant une dimension internationale dans la billetterie, le biomédical, dans l'horlogerie se sont développés en s'appuyant sur des innovations technologiques de pointe.

Le statut de capitale régionale lui procure aujourd'hui l'essentiel de son emploi tertiaire notamment supérieur. Ce dernier marque toutefois le pas, et les emplois métropolitains supérieurs ont une progression moins forte que dans d'autres villes comparables. Les risques de délocalisation d'emplois tertiaires publics ou para-publics sont réels.

Ce contexte local se situe dans une évolution globale du système productif qui fait une place de plus en plus importante à la relation de service, coeur de l'activité économique. Aujourd'hui, «l'économie industrielle» a fait place à «l'économie de services». Les activités de services génèrent plus de 70 % des emplois et des richesses de la France. Design, conception, ingénierie, marketing, sont des fonctions majeures y compris dans l'industrie. La production des biens concrets pèse de moins en moins dans la chaîne de valeur, c'est pourquoi il est capital pour Besançon d'investir dans ces fonctions à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, l'enjeu du développement durable sera demain au coeur du développement économique.

L'économie mondialisée est tout à la fois une menace et une opportunité. Elle n'a pas tout balayé sur son passage. Les territoires gardent une forte capacité à tirer leur épingle du jeu dès lors qu'une dynamique locale relève les défis de l'innovation et de la coopération en systèmes productifs locaux.

Dans ce contexte, la vigueur d'un bassin économique repose sur la capacité des acteurs à «animer» les réseaux internes au territoire comme ceux tournés vers l'extérieur pour créer cette dynamique. L'ouverture au monde est primordiale et la maîtrise des langues et cultures étrangères est une nécessité pour pouvoir comprendre son partenaire économique. Les technologies de l'information et communication, accessibles à tous, y concourent dans le même temps.

L'objectif est de créer de l'innovation dans les services, c'est-à-dire «oser», pour l'entreprise privée mais aussi pour les pouvoirs publics qui offrent aux entreprises un environnement propice à cette innovation.

C'est sur ce dernier domaine que Besançon peut agir directement.

D'abord, son statut de capitale régionale et son poids au sein de la CAGB lui donnent le devoir de contribuer à la stratégie et à l'organisation du développement économique dans le souci de l'emploi.

Ensuite elle peut agir par l'accueil : offre foncière et immobilière mobilisable pour l'activité économique, guichet unique, développement de la fonction touristique qui crée de nombreux emplois et a des effets d'image, organisation de l'accueil de la grande vitesse ferroviaire en 2011, amélioration de l'accessibilité globale et des points d'entrée dans l'agglomération...

Les enjeux sont multiples

⇒ Rester un centre de commandement tertiaire

Attirer des centres de commandement interrégionaux voire nationaux pour maintenir et développer des emplois tertiaires et notamment des emplois tertiaires supérieurs et obtenir la délocalisation de services publics nationaux.

⇒ **Être identifié et reconnu comme une terre d'accueil des entreprises**

➤ Faciliter les synergies et l'innovation (entreprise/recherche/formation) pour que les entreprises bisontines soient compétitives et se positionnent à l'export. Cela peut passer par le soutien au maintien du tissu industriel de PME-PMI en facilitant l'accès à l'ingénierie, la R&D, et l'innovation et par l'encouragement aux regroupements ou coopérations en grappes d'entreprises. Le développement de la compétitivité notamment dans le cadre des microtechniques (pôle de compétitivité) doit être stimulé en soutenant les initiatives dans ce domaine en lien avec l'université et les transferts de technologie.

➤ Améliorer l'environnement des entreprises (infrastructures, zones d'activités, immobilier, cadre de vie, offre de services).

⇒ **Ne pas se spécialiser mais se spécifier**

Accompagner le développement de nouvelles filières en se basant sur les savoir-faire locaux (environnement, social...).

⇒ **Développer les services à la personne et aux entreprises**

La demande en matière de services à la personne (liée, en partie, à l'allongement de la durée de la vie) mais aussi services aux entreprises.

⇒ **Investir sur les EMS¹ (Emplois Métropolitains Supérieurs)**

Peu nombreux, mais des moteurs de l'économie, ils stimulent l'économie présentielle.

Parier sur la connaissance et la culture Investir dans l'intelligence

L'une des caractéristiques de l'évolution sociale et économique est la transition rapide vers une **société du savoir** et de l'immatériel, ouverte sur le monde, où l'information, les compétences et le savoir deviennent les nouveaux ingrédients de la réussite et de la compétitivité. La maîtrise de l'information, complète ou se substitue à l'accumulation des ressources matérielles. **La matière grise devient une nouvelle matière première.**

Cette évolution remet **l'Homme au coeur de la richesse** d'un territoire, ce que la préoccupation de l'accumulation des biens faisait oublier. L'objectif des politiques de développement est de créer un environnement permettant de vivre longtemps, en bonne santé et de manière créative.

La qualité de cet environnement est de plus en plus liée à l'accès aux réseaux, au savoir et à la mobilité. La compétition entre les territoires se déplace en partie sur le terrain de l'offre culturelle, de l'offre d'enseignement supérieur et sur la capacité à attirer et fixer les talents, sur la réactivité à capter les projets et l'innovation.

Dès lors, la volonté d'agir pour être attractif pour le développement économique et l'emploi oblige à investir dans la connaissance et la culture.

La culture n'est pas un supplément d'âme pour un projet de territoire, c'est un facteur de développement aussi important que l'accessibilité ou l'immobilier d'activité.

Mais cette évolution est **aussi facteur de risque du point de vue social**, dès lors qu'une partie de la communauté n'accède pas à ce savoir et à cette culture.

¹ EMS : ces emplois sont des emplois stratégiques, publics ou privés, qui connaissent en France forte croissance et qui tirent l'économie de la connaissance et de l'innovation. Ils se situent généralement dans les services rares, la recherche, l'enseignement supérieur, la création, le commandement...

Besançon a donc un intérêt à la réussite éducative et à l'accès à la culture, à l'enseignement supérieur et à la formation tout au long de la vie. **L'égalité des chances devra être au coeur du projet.**

Pour Besançon, l'enjeu est de s'inscrire dans ces tendances lourdes en faisant le pari des savoirs et de la connaissance, car elle ne peut ignorer la compétition entre les territoires et les villes pour accueillir et fixer les compétences.

Elle en a les moyens, compte tenu de la densité de l'offre culturelle et de la présence de l'université qui sont facteurs de rayonnement et d'attractivité.

Dans sa tradition de ville fraternelle, forte de ses valeurs humanistes, elle doit faciliter pour chacun l'accès au savoir tout au long de la vie. Lutter contre le fossé numérique est par exemple un élément de cette vision.

Dès lors les enjeux auxquels elle doit faire face sont :

⇒ **Faire le pari de la connaissance**

Combiner l'excellence et l'accès pour le plus grand nombre tout en effectuant des choix (stratégie de Lisbonne et de Göteborg¹, investissement sur le capital humain).

⇒ **Avoir une capacité d'adaptation de plus en plus grande**

Permettre l'éducation et la formation tout au long de la vie.

⇒ **Savoir s'appuyer sur ses «arguments»...**

- . Ville Universitaire
- . Ville de Culture et de Patrimoine
- . Ville d'Éducation
- . Ville des technologies de l'information

⇒ **Mettre en valeur ses talents et ses réussites et en attirer d'autres**

⇒ **Développer des spécificités pour se distinguer**

⇒ **Proposer des équipements culturels et universitaires de niveau métropolitain.**

Miser sur la qualité de Ville, et maintenir l'excellence de cadre de vie à Besançon

Par leur dimension transversale, et par leur perception immédiate dans la ville, les **politiques urbaines traduisent l'ambition** et la volonté des élus pour conforter une ville et une agglomération en phase avec les enjeux du moment : besoins en logements, offre de mobilité et de transports, nécessité d'une ville compacte, mais polycentrisme de fait... autant de questions stratégiques qui dessinent la ville et le territoire à long terme.

La grande qualité urbaine de Besançon n'est pas uniforme. Certaines parties de ville demeurent ingrates et nécessitent des embellissements, comme certaines entrées de villes ou d'importants espaces en friche.

¹ L'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

Le potentiel de valorisation est important : un des plus grands secteurs sauvegardés de France, un patrimoine remarquable... l'oeuvre de Vauban, l'environnement des collines. La capacité de projets urbains par renouvellement est considérable.

Besançon a l'opportunité en quinze ans de transformer son image urbaine par d'importantes opérations qui expriment ses réussites, sa qualité de ville, son accueil et son ouverture, et qui la différencient dans la compétition, mais aussi par un projet visible, aux multiples facettes, l'exprimant et la symbolisant, et par une qualité urbaine et des projets phares qui appartiendront à tous les Bisontins.

Car **cette transformation bénéficiera avant tout aux Bisontins eux-mêmes** qui en sont les premiers utilisateurs.

Elle a besoin pour cela d'une stratégie urbaine sur l'ensemble de son territoire, valorisant les éléments exceptionnels de son patrimoine, et d'une empreinte audacieuse d'architectures du XXI^e siècle.

Besançon jouit aussi d'une proximité de la nature. C'est sa marque, son label, son image. Si elle veut les valoriser, elle doit valoriser cette spécificité, en cultivant la biodiversité, la nature en ville et en favorisant le développement durable dans sa gestion urbaine, par exemple en développant les modes doux de déplacement, les logements «durables», les éco quartiers... en faisant de la nature un nouveau référentiel de l'espace public urbain.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent accompagner une gestion des services urbains encore plus performante, en phase avec l'évolution des moeurs et des cultures. La ville peut devenir exemplaire dans ces domaines qui contribuent à un cadre de vie durable. Son patrimoine culturel (architecture, musées, théâtres...), ses espaces publics (places, promenades, quais...), sa nature urbaine (espaces verts, production agricole,...) lui en donnent les atouts. Besançon doit les valoriser pour relier les attentes des habitants au souhait et à la responsabilité d'une société durable.

Si la ville dense est plus durable, Besançon comme toutes les autres villes est confrontée au désir de 80 % des Français qui veulent vivre « en ville à la campagne » dans des maisons individuelles ; et il subit le développement de l'habitat périurbain.

Le **commerce de proximité et l'armature globale du commerce** jouent également un rôle dans l'attractivité et l'image d'une ville. C'est dans ce cadre qu'il doit être stimulé et soutenu en lien avec les associations de commerçants et les chambres consulaires.

Ces programmes répondent tout à la fois à un enjeu d'image et de rayonnement dont Besançon a besoin, mais aussi de **bien-être des habitants** car c'est avant tout dans les aménagements de proximité, dans chacun des quartiers que se fabrique la qualité de ville. Les Bisontins doivent être bien dans leur ville, fiers de leur capitale régionale, ils doivent avoir envie de la faire visiter.

Les enjeux pour Besançon sont donc multiples dans un contexte où les opportunités de projets et d'agir sur la ville sont nombreuses :

⇒ **Saisir l'opportunité de grands projets urbains à venir**

Pour se doter d'une armature qui place sans conteste Besançon au rang des capitales régionales captant les services métropolitains :

- un enjeu pour l'Agglomération, un enjeu pour la Région
- des montages de projets multipartenariaux à initier (gouvernance)

⇒ **Décliner la qualité dans tous les quartiers et dessiner une armature urbaine solide permettant l'accueil de toutes les fonctions**

- ⇒ **Permettre et inciter les changements de comportements en matière de mobilité**
- ⇒ **Investir dans la qualité de l'espace public (lieu de vie, de passage et d'échanges)**

⇒ **Avoir le souci de la biodiversité, de la nature en ville**

⇒ **Investir dans le développement durable dans la gestion urbaine (transport, eau, aire, énergie, déchets, espace, habitat...).**

Consolider l'harmonie : Besançon, une ville fraternelle et solidaire, proche des citoyens

Le développement du territoire ne peut se fonder durablement sans une forte cohésion de l'ensemble de ses membres, et sans une vision partagée qui donne sens à l'action publique et à la vie du Territoire. L'attention portée aux personnes et le refus de l'exclusion est la ligne de force de cette politique comme l'adaptation et l'innovation des services en phase avec les besoins en évolution.

La solidarité est réaffirmée comme une valeur centrale dans ce projet. Forte d'un service public de qualité, garant de l'accès de tous, quels que soient leurs revenus, aux services fondamentaux, il doit demeurer garant de l'équité territoriale.

Les coopérations entre les services publics et les associations pour mettre en oeuvre des actions solidaires, sont nécessaires elles seront un élément de ce projet.

Forte de sa politique sociale, qui est également contributive du rayonnement de la ville, Besançon entend, à un moment où les intolérances se renforcent, où l'exclusion progresse, réévaluer son effort social.

Elle doit simultanément prendre en compte les évolutions démographiques en cours avec un allongement de la durée de la vie qui demande une attention particulière pour une population vieillissante mais aussi des tensions intergénérationnelles risquant d'être plus présentes.

Elle doit simultanément répondre aux nouvelles attentes et besoins liés à de nouveaux modes de vies (80 % des femmes travaillent, en moyenne, le travail ne représente plus que 14 % de notre vie entière, de plus en plus de travail en horaire décalé, 48 % des actifs travaillent certains samedis...)

Dès lors, il est important d'articuler politique du «vivre ensemble» et en tranquillité dans la ville, avec la démocratie locale et la participation, tout en cherchant à réduire les inégalités d'accès à l'emploi.

Sur les quartiers, il importe de mobiliser l'ensemble des partenaires sociaux et associatifs pour faire face aux défis sociaux de la ville, avoir une cohérence d'action.

Besançon 2020, dans le village mondial de demain, c'est une ville solidaire, fraternelle qui refuse la précarité et la marchandisation de l'humain, c'est une ville pour laquelle la justice sociale contribue à l'urbanité.

Pour y parvenir, les enjeux auxquels elle doit faire face sont :

➤ *Favoriser le sentiment d'appartenance à la ville et la prise en compte des attentes des citoyens :*

. à travers le développement de la démocratie participative,

. à travers un soutien au bénévolat et à la vie associative.

➤ *Favoriser la proximité entre les élus municipaux et les citoyens*

⇒ **Maintenir et développer le service public, afin de garantir :**

- pour tous, l'accès à des prestations de qualité dans les domaines essentiels de la vie quotidienne

- la construction de liens, passerelles pour organiser la mobilisation des habitants autour de la volonté de «vivre ensemble»

⇒ **Apporter des réponses adaptées à des attentes croissantes en matière de sécurité**

⇒ **Favoriser l'autonomie des personnes**

⇒ **Lutter contre les discriminations**

La non acceptation des différences et le risque de marginalisation de certaines catégories de la population.

⇒ **Agir face à la montée de l'individualisme et du communautarisme**

⇒ **Prendre en compte l'évolution des rythmes de vies**

Des nouveaux temps de la ville et situations familiales.

S'ouvrir : une capitale accueillante qui s'inscrit dans les réseaux et dans l'Europe des métropoles

Longtemps perçue comme introvertie, Besançon aspire à s'extérioriser et à rayonner davantage tant à l'échelle de la région que sur un espace plus vaste.

Le rapport à l'international peut être une spécificité de Besançon qui peut induire de multiples retombées économiques, culturelles, d'échanges. Il peut construire de l'identité et un rapport au monde différent.

Son insertion dans le réseau européen des villes desservies par la grande vitesse pousse de facto à cette ouverture.

La construction de la LGV Rhin-Rhône sera une opportunité considérable pour opérer une «révolution».

C'est la grande vitesse ferroviaire qui dessine une Europe des villes au sein de laquelle on trouve Besançon en position centrale...

Jusqu'ici l'agglomération était en lisière de la France et en lisière de la «banane bleue» dessinée par la DATAR il y a 15 ans (de la région de Londres à l'Italie du Nord, en passant par le Benelux, l'Île de France, l'Allemagne rhénane).

Dès 2011 (mise en service de la LGV Rhin-Rhône) Besançon se trouvera dans la partie centrale d'un nouveau dispositif ferroviaire, qui ne s'organise plus seulement autour de Paris mais qui la connecte à un espace européen multipolaire où l'important est d'être relié directement aux différents pôles.

Cette chance pourrait se transformer en handicap si le projet local n'était pas assez fort pour capter les flux, car la LGV peut opérer une fuite du territoire.

Ce scénario du pire doit être évité notamment par les alliances qui opèrent le passage du défensif à l'offensif, du repli à l'ouverture.

L'organisation en réseau, la co-production des stratégies avec de multiples partenaires sont des outils du développement des territoires aujourd'hui, de même que la dimension intercommunale des politiques (gouvernance). Besançon doit instaurer un dialogue avec tous ses partenaires de proximité mais aussi avec la Suisse et l'Allemagne.

Elle ne doit pas craindre «l'autre» mais vouloir lui faire découvrir ce qui l'anime, ce qui fait sa richesse propre. Le touriste n'est pas un «gêneur», un «voyeur», il est curieux de découvrir chaque jour quelque chose de différent, de comprendre le lieu où il se trouve.

Les atouts sont nombreux pour réussir ce pari de l'ouverture et répondre aux enjeux auxquels Besançon va devoir répondre :

⇒ **S'appuyer sur ses atouts qui sont autant d'opportunité à saisir**

- les valeurs de l'international incarnées par le CLA
- le siège de quelques établissements leaders mondiaux
- l'excellence de plusieurs laboratoires de recherche
- l'oeuvre de Vauban et son inscription au patrimoine de l'UNESCO

⇒ **Rayonner en tant que capitale régionale**

Et au-delà de la Région, fédérer

⇒ **Avoir un projet local fort et ambitieux lié à l'arrivée du TGV**

Et développer des stratégies d'alliances et d'ouverture pour le conforter : exister dans le réseau européen de la Grande vitesse, le réseau métropolitain Rhin-Rhône

⇒ **Accueillir les étrangers :**

Etudiants, chercheurs, industriels, touristes...

3^{ème} partie

Les leviers d'actions

Préambule

Les développements qui suivent s'attachent à illustrer de façon concrète la mise en application des principes et des orientations qui ont été retenus pour le projet de ville.

Ce canevas n'est pas un catalogue d'actions, ni un programme qui sera exécuté de façon linéaire, mais plutôt un «réservoir d'idées» qui est appelé à s'enrichir, car des évolutions interviendront nécessairement pour trouver les ajustements nécessaires lors du passage à l'acte.

Mais cette déclinaison s'attache à énoncer ce qui pourra être fait concrètement pour préciser l'esprit du projet.

L'expression «leviers d'actions» trouve tout son sens pour cet exercice.

Chaque année (comme cela se pratique déjà dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement) une programmation pluriannuelle des actions qui sont du ressort de la ville ou de l'agglomération sera établie.

Un tableau d'évaluation sera construit de telle sorte que le suivi de ce projet stratégique soit assuré.

Une actualisation de ce projet devra nécessairement intervenir pour tenir compte de l'évaluation qui en sera faite.

D'autres projets stratégiques comme l'agenda 21 ou le Plan Local d'Urbanisme, le Plan de Déplacement Urbain (à l'échelle de l'agglomération) et d'autres documents de cette nature, tracent des perspectives à quinze ans. Ce projet donne un cadre global à ces projets sectoriels.

Un territoire attractif pour le développement économique et l'emploi

Créer un environnement plus favorable au développement économique et à l'emploi

Besançon et 58 communes ont créé une communauté d'agglomération dont l'une des compétences essentielles est celle du développement économique. Pour autant Besançon ne peut se désintéresser de cette dimension essentielle de son développement. C'est pourquoi le présent chapitre développe la vision propre de l'économie locale par la ville, en plein accord avec la stratégie de la communauté d'agglomération et de son projet communautaire.

Besançon, capitale de région, est investie de responsabilités spécifiques. Elle incarne une part de l'image régionale en même temps que l'image de la région se répercute sur elle. Leurs destins sont liés. L'enjeu d'attractivité et de notoriété de la ville est déterminant pour le dynamisme économique de la région encore trop méconnue.

L'image et l'identité, sans être les seuls facteurs de développement, génèrent une dynamique. La communication en est une dimension mais elles naissent aussi d'un faisceau de signes qu'émettent l'architecture, l'urbain, l'écologie et l'économie, les entreprises, les associations, et avant tout les hommes qui témoignent du territoire.

L'attractivité économique et résidentielle d'un territoire résulte aussi des conditions d'accueil des entreprises et de leurs salariés : foncier, immobilier, formation, formalités administratives, réactivité...

L'accumulation d'opportunités et d'emplois métropolitains supérieurs, les savoir-faire locaux, l'offre universitaire, culturelle, la qualité de la vie et la richesse patrimoniale jouent un rôle essentiel dans la fixation des entreprises.

Ces facteurs ne sont pas totalement entre les mains de la ville ou de l'agglomération. La gouvernance du développement économique est par nécessité partagée, même si la décentralisation a donné aux Régions des compétences spécifiques. Le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) est le cadre stratégique dans lequel ces propositions s'inscrivent naturellement. L'agenda 21 est également une référence pour inscrire l'économie dans le développement durable.

L'économie bisontine fonde son identité sur les microtechniques, le biomédical, les services et plus généralement le tertiaire. Elle requiert une forte capacité d'innovation. La collectivité peut rendre propice l'environnement de l'entreprise.

La ville et l'agglomération de Besançon veulent ensemble donner des signes d'empathie avec leurs entreprises et leurs salariés au service de l'emploi et du développement. Elles peuvent jouer un rôle au travers quatre domaines qui favorisent le développement :

1 - L'accueil des activités : améliorer l'accueil des porteurs de projet : réactivité, guichet unique, immobilier et foncier disponible

2 - L'accueil des hommes : les salariés et leur famille

3 - L'image : Besançon, vecteur d'image régionale.

1 - L'accueil des activités : améliorer l'accueil des porteurs de projet : réactivité, guichet unique, immobilier et foncier disponible

La réactivité face aux demandes des entreprises (foncier, immobilier, services...) et l'efficacité de l'organisation de la gouvernance pour le développement économique, sont des indicateurs de performance immédiatement visibles.

Ainsi, l'accueil doit être amélioré en lien avec les acteurs du développement économique par différents dispositifs :

⇒ Le guichet unique

Assuré en particulier par le comité local de développement qui constitue l'outil de concertation et de partage des rôles, il doit garantir aux porteurs de projets un accueil efficace de qualité.

Une charte qualité sera élaborée entre les acteurs économiques afin de mieux définir le rôle de chacun. Une évaluation systématique des opérations sera réalisée.

Une maison de l'entreprise pourrait être créée à l'échelle de l'agglomération. Elle regrouperait les acteurs publics locaux du développement économique et l'offre de service pour les porteurs de projet.

⇒ Une offre immobilière disponible sur le marché

L'implantation des activités nécessite une grande réactivité des pouvoirs publics. C'est une condition «sine qua non» pour capter des projets ou pour répondre aux demandes exogènes ou endogènes, qui ne peuvent pas attendre la construction de locaux.

Une offre de locaux immédiatement disponible répondant aux besoins et compatible avec les prix du marché, doit être en permanence disponible. Tous les opérateurs locaux doivent s'impliquer dans le développement de l'offre.

Une **veille** est par ailleurs nécessaire pour appréhender le marché et pour anticiper les besoins. Cette anticipation s'effectue en lien avec les structures régionales et départementales ainsi qu'avec les organismes consulaires et les acteurs du développement.

⇒ Des projets ambitieux

Une offre nouvelle sera proposée sur des sites en renouvellement urbain dans le cadre d'un «arc tertiaire» autour du centre de Besançon. Cet arc offrira aux activités tertiaires de haut niveau (notamment les sites de Viotte et de St-Jacques,) la proximité de l'hyper-centre, de son patrimoine et des services. Ce projet intitulé provisoirement «Euro-Besançon» donnera à Besançon l'armature métropolitaine d'une capitale régionale.

L'implantation d'un centre international de congrès est envisageable dans ce cadre à l'horizon 2010-2015. Il facilitera la création d'activités de services autour de la fonction touristique et spécifiquement du tourisme d'affaires.

Ce projet vient en complément de la «couronne technopolitaine» qui s'étend du pôle santé en passant par Temis jusqu'aux portes de Vesoul.

⇒ Une offre foncière disponible

L'offre foncière au travers les sites d'activités actuels permet de satisfaire les besoins pour une quinzaine d'années au sein de parcs d'activités Temis, portes de Vesoul et Temis-santé, auxquels s'ajoutent d'autres sites au sein du périmètre du SCOT.

Car c'est à cette échelle qu'il faut raisonner. L'offre à quinze ans estimée par les études conduites sur le périmètre du SCOT est évaluée à 220 ha, ce qui correspond à la prévision des demandes sur cette échelle de temps. Néanmoins, cette situation ne doit pas exonérer d'aménagements très qualitatifs sur les sites existants ainsi que sur les nouveaux, ni du souci d'économiser l'espace. Le prolongement du site de Temis vers les portes de Vesoul ainsi que le site «pôle santé» accueilleront respectivement des activités autour des microtechniques et du biomédical.

La qualité des parcs d'activités est déterminée par leur offre de services et leur composition urbaine. Une réflexion sera engagée pour introduire un nouveau concept de **parcs éco-certifiés** offrant une dimension environnementale en plus des services urbains destinés aux salariés et bénéficiant d'une image valorisante. La qualité de ces parcs passe par des efforts, en conception urbaine et architecturale notamment.

⇒ **Un projet emblématique : un parc d'activités paysager sur le site de la gare de Besançon TGV (Auxon)**

L'offre foncière et immobilière sera complétée et renforcée par le site de la gare de Besançon TGV. Dans un cadre paysager, organisé suivant une composition de faible densité, laissant une place importante au végétal existant, disposant des constructions de grande qualité architecturale dans un système de clairières. Ce site accueillera des entreprises qui recherchent la proximité de la grande vitesse et qui développent des activités de production ou de services nécessitant de nombreux déplacements en France et en Europe. Le site de Besançon TGV sera idéalement placé pour leurs activités.

Il portera l'image d'une agglomération bisontine innovante, ouverte au monde et accueillante, et mettra en évidence ses atouts écologiques et sociaux.

2 - L'accueil des hommes : les salariés et leur famille

L'insertion d'une entreprise, passe par une bonne intégration des personnels dans la cité. C'est un gage de cohésion sociale et d'efficacité économique qui peut faire la différence dans la perception d'une ville par les porteurs de projet et dans les arbitrages qui en découlent pour l'implantation.

La collaboration entre les Directions des ressources humaines et les services des collectivités sera recherchée en lien avec les organismes oeuvrant dans le domaine du logement, pour faciliter cette insertion pour l'accès au logement et aux services des salariés nouvellement embauchés.

Un dispositif d'accueil sera établi facilitant l'insertion des nouveaux salariés à Besançon et dans son agglomération.

3 - L'image : Besançon, vecteur d'image régionale

Très souvent dans le haut des palmarès pour sa qualité de vie, Besançon doit désormais diversifier son image, faire savoir qu'elle dispose des services d'une capitale régionale au plan universitaire, dans la recherche ou dans le domaine de la santé, de la culture, du conseil et plus globalement du tertiaire supérieur. Elle doit donner le signe de l'innovation technologique, mais aussi sociale ou culturelle, faire connaître ses réussites.

Cette nouvelle image se construira avec la Région et les acteurs économiques dans une démarche de marketing global, mettant en valeur ce qui est désormais recherché par les entreprises les plus en pointe et les hommes les plus talentueux : une intensité de services, un cadre de vie, une culture. Cet environnement créera une intensité de relations et une dynamique facilitant le développement et la circulation des idées et de l'innovation.

➤ **Renforcement** de la communication externe : attaché de presse, marketing territorial avec la région et la CCI...

- **Création** de signes architecturaux et urbains exprimant l'innovation, par exemple pour le quartier de la gare Besançon TGV ou celui de Saint-Jacques.
- **Refonte** des entrées de ville dans cet esprit.
- **Valorisation** des réussites notamment économiques au travers de prix ou de manifestations (la journée des entreprises bisontines...).
- **Inscription** au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Conforter et développer le tissu existant

L'économie de la zone d'emplois se répartit en deux grands secteurs : l'industrie représente environ 13 % des emplois, le tertiaire 85 %.

Le socle industriel, hérité de l'horlogerie et de la métallurgie fine, développe des savoir-faire et des marchés très spécifiques dans le domaine des microtechniques et plus particulièrement dans la micromécanique. Le pôle de compétitivité «microtechniques» permet de concentrer les efforts de recherche et le transfert de technologie vers les entreprises sur des programmes ciblés. Plus récemment, le secteur biomédical, particulièrement les activités autour du vivant, dans le cadre de la bio ingénierie cellulaire, offre de réels potentiels pour créer un pôle à forte croissance. Ce secteur doit donc être développé.

Le secteur tertiaire compte le plus grand nombre d'emplois. La fonction de capitale régionale assure un volume important d'emplois lié à des services de commandement dans le secteur public ou privé. Ce secteur, associé à la recherche privée, agrège les emplois métropolitains supérieurs. Ces emplois tirent la croissance de l'économie de la connaissance ; ils sont un indicateur de dynamisme. Mais leur croissance est moindre que dans la plupart des autres capitales régionales. Il est donc nécessaire de déployer une stratégie pour leur développement. On sait que des mouvements de concentration s'opèrent au sein des services de l'État, tout comme dans les groupes privés (presse, grande distribution, banque, énergie ou santé). Stratégiques, ces secteurs d'activité, et les emplois qui en dépendent, doivent faire l'objet d'une forte mobilisation.

Par ailleurs, l'innovation est un moteur puissant de croissance, les indicateurs régionaux montrent que des progrès sont à réaliser dans ce domaine. Or c'est le meilleur rempart des économies occidentales face à la concurrence des pays émergents. Le concept qui préside aux pôles de compétitivité va dans le sens de mieux articuler la recherche avec les PME.

Enfin la ressource humaine, l'offre de compétence est un facteur clef pour la compétitivité de l'appareil économique, comme la qualité du dialogue social. L'adaptation des emplois et des compétences aux évolutions technologiques et aux besoins nécessite une politique soutenue d'encadrement sur la gestion prévisionnelle des emplois.

Le projet comporte six axes :

- **Soutenir le pôle des microtechniques**
- **Développer la bio ingénierie : le défi du vivant**
- **Préserver l'avenir des centres de commandements public et privé et les emplois métropolitains supérieurs**
- **Mieux articuler la recherche avec les PME**
- **Développer avec les partenaires économiques une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois**
- **Faciliter les conditions du dialogue social**

1. Soutenir le pôle des microtechniques

Le label pôle de compétitivité a légitimé l'opportunité considérable pour le bassin de Besançon que sont les microtechniques. Les entreprises de la zone d'emploi de Besançon travaillent pour l'automobile, le biomédical, la sûreté, l'horlogerie, l'alimentaire, la défense, les TIC, la monétique, l'environnement, l'énergie. L'évolution de cette filière nécessite d'acquérir de nouvelles technologies et de maîtriser de nouveaux process, l'enjeu est d'acquérir une visibilité accrue au niveau mondial et de gagner des parts de marché.

⇒ «Temis innovation» la maison des microtechniques

Ce pôle doit être renforcé autour des entreprises et des laboratoires concernés, ainsi qu'avec la maison des microtechniques et les services qui s'y attachent. La CAGB continuera à offrir aux partenaires économiques locaux des MT un environnement favorable à leur regroupement et à leur synergie. L'engagement des collectivités, et particulièrement de la CAGB, est total dans ce projet, qui continuera à être soutenu.

2. Développer la bio ingénierie cellulaire : le défi du vivant

Depuis plus de vingt ans, l'ingénierie cellulaire et tissulaire est un domaine d'excellence à Besançon.

Cette activité qui consiste à cultiver des cellules souches est indispensable dans les traitements de certains cancers ou dans les greffes. Elle se développe de plus en plus, notamment dans le cadre des activités de transplantation et des thérapies cellulaires et tissulaires. La création d'un institut de bio-ingénierie cellulaire renforcera cette excellence.

Plusieurs activités et entreprises sont adossées à cette spécialité en lien avec l'Établissement Français du Sang et le CHU.

Cette activité de pointe est un domaine d'avenir pour l'activité économique de Besançon qui sera encouragée et soutenue notamment par des réponses aux besoins immobiliers et le soutien des pouvoirs publics à son développement.

3. Préserver l'avenir des centres de commandements publics et privés et les emplois métropolitains supérieurs

La présence de centres de commandement est un « attribut » de capitale régionale qui génère de nombreux emplois directs et indirects. Ces emplois sont souvent de niveau cadre moyen ou supérieur. Or la décentralisation s'accompagne de regroupements de services au niveau interrégional dans les domaines publics et privés.

Ces mouvements affectent le secteur bancaire, les administrations d'État, l'armée, les grands établissements publics ou parapublics (SNCF, RFF, EDF, GDF...).

La place de Besançon doit être confortée dans ce mouvement, par la valorisation de ses nombreux atouts, accessibilité, cadre de vie, université, échelle humaine, offre culturelle...

⇒ Veille et lobbying

Agir auprès de ces services et de leurs directions centrales est nécessaire, pour faire valoir la place de Besançon et ses atouts, et pour organiser la synergie entre besoins et offre de service. Les regroupements de siège, les fusions alibis qui conduiraient à externaliser les centres de commandement feront l'objet d'une résistance active des élus locaux.

➤ Une démarche offensive

Cette démarche ne saurait être que défensive, bien au contraire, il convient de construire une démarche de partenariat afin que l'offre locale soit mieux en relation avec les besoins exprimés.

4. Soutenir et développer le CHR-CHU

Le CHU a des missions de soins, mais aussi de formation et de recherche associée à l'UFR de médecine-pharmacie. Son rôle de recours régional, d'innovation thérapeutique et d'excellence en matière de soins doit être maintenu et développé, tout en assurant les soins de proximité comme il le réalise aujourd'hui. Parmi les lignes de force du CHU, citons les disciplines cardiovasculaires, le pôle greffe : foie, rein, cornée... l'hématologie cancérologie (greffe de moelle, oncologie médicale, oncologie radiothérapie...).

L'identification de ce secteur par la création d'un «institut du cancer» au sein du CHU contribuera à son développement dans une région où il n'existe pas de centre de lutte contre le cancer. La biologie du cancer pourra y être intégrée, par la création d'un laboratoire pour les techniques courantes et le développement de la recherche fondamentale dans ce domaine.

L'Établissement Français du Sang (EFS) comporte une unité INSERM. Les acteurs du CHU doivent s'associer et se concerter pour, à terme, tenter de créer une deuxième unité (dans la santé publique ou de l'épidémiologie par exemple...).

Dans une petite région, plutôt rurale, le CHU doit envisager des coopérations régionales, mais aussi interrégionales et principalement avec le CHU de Dijon, mais aussi pourquoi pas du côté de la Suisse, en direction de Lausanne.

5. Mieux articuler la recherche avec les PME

Les petites entreprises qui représentent une part importante du bassin local peuvent difficilement développer de nouveaux produits et de l'innovation sans recourir elles-mêmes à des expertises et des expérimentations. Ces expertises sont conduites par les centres de transferts du bassin local.

Une meilleure organisation de l'offre de ces centres est nécessaire et l'accès à leurs services doit être facilité.

La Franche-Comté et le bassin de Besançon sont légitimes pour la création d'un centre de transfert européen en micro et nanotechnologie associées (CEMTA).

6. Développer avec les partenaires économiques une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois

La démographie des chefs d'entreprise est identique à celle qui affecte la société toute entière. Le départ à la retraite des «babyboomers» concerne de nombreux salariés et chefs d'entreprises.

Par ailleurs, l'évolution des technologies et les mutations impliquent une mutation des compétences permanente.

⇒ **Les compétences des salariés, gage de compétitivité**

L'évolution des compétences des salariés est un gage de compétitivité pour les entreprises. La ville de Besançon n'est pas compétente sur ce champ ; toutefois, la sensibilité du projet de ville à l'économie de la connaissance, à la formation tout au long de la vie, à la qualité du dialogue social, participe de cette nécessaire dynamique.

⇒ Les formations tout au long de la vie, et les formules en alternance

La ville, en lien avec ses partenaires, encouragera la formation tout au long de la vie, et notamment pour les jeunes, les formules en alternance et en apprentissage.

⇒ La transmission des entreprises

La question de la transmission d'entreprises devra être abordée avec les organismes consulaires et les partenaires du développement économique afin de préparer le bassin d'emploi à cette mutation. C'est un enjeu pour les dix ans à venir. C'est bien évidemment la CAGB, la Région, la CCI, et l'ensemble des acteurs économiques qui sont en première ligne sur cette question.

Toutefois, le projet de ville veut contribuer à l'attractivité économique du bassin d'emploi, et aux actions de promotion auprès de repreneurs potentiels.

7. Faciliter les conditions du dialogue social

La compétitivité d'un territoire et d'un tissu économique repose certes sur l'environnement strictement économique, mais avant tout sur les compétences des salariés des entreprises, et sur la qualité du dialogue social.

Bien que ces domaines ne concernent pas directement les compétences de la ville de Besançon, celle-ci a déjà pris en charge la réalisation de la maison des syndicats, et s'associera à toute initiative visant à faciliter les échanges entre les partenaires sociaux.

8. Favoriser l'emploi pour tous

Au coeur de l'activité économique, la préoccupation principale d'un territoire est que cette dernière soit génératrice d'emploi pour tous. Dans ce domaine, pour limiter les inégalités pour accéder à l'emploi, les collectivités peuvent être des moteurs soit en montrant l'exemple car elles sont elles-mêmes employeurs, soit en incitant les employeurs.

Cela peut se traduire à travers trois domaines d'intervention :

⇒ **Favoriser l'implantation d'activités dans la Zone Franche Urbaine** tout en faisant appliquer la clause d'embauche pour les résidents des Zones Urbaines Sensibles auprès de ces employeurs mais aussi en offrant un meilleur accès. Un travail avec de multiples partenaires est dans ce cadre nécessaire, aussi bien la Région que les entreprises, la CCI...

⇒ **Favoriser l'emploi en milieu protégé et ordinaire ainsi que l'insertion des jeunes en grande difficulté**

⇒ **Diversifier les modes d'accès à l'emploi public en direction des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi et promouvoir notamment une politique d'embauche des jeunes en alternance**

La ville devra se montrer exemplaire dans ce domaine, afin d'améliorer les chances des jeunes qui n'ont pas eu un parcours linéaire dans la poursuite de leurs études.

Encourager la diversité des filières

La diversification de l'économie et sa solidité, passe par la recherche de nouvelles filières et de nouveaux secteurs d'activités. Ces secteurs ne peuvent venir de «nulle part» sans lien au substrat local. Ils ont besoin d'un environnement favorable.

Cinq domaines seront encouragés :

- **Les activités liées au développement durable**
- **L'économie sociale et solidaire**
- **Des services à l'entreprise ouverte à l'International**
- **L'économie liée au tourisme**
- **Favoriser l'emploi pour tous**

1. Les activités liées au développement durable

Le Développement durable est un enjeu déterminant pour la gestion des territoires, des entreprises et des ménages. Besançon peut déjà se prévaloir d'une pratique du développement durable, mais le niveau d'ambition requis pour 2020 (et au-delà) devra être bien supérieur afin de moins consommer l'énergie, de préserver les ressources, et d'offrir un nouveau modèle de développement. Son agenda 21 articulé avec la charte pour l'environnement de la CAGB constitue le cadre de la politique du développement durable.

Cette volonté politique ne se concrétisera pas sans une participation permanente de la société civile, sans l'adhésion du plus grand nombre, particulièrement des acteurs économiques.

Moins consommer, mieux isoler, mieux réguler, se déplacer intelligemment, construire bioclimatique... nécessitent l'adhésion et l'implication du tissu d'entreprises.

La région de Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne, montre la voie depuis plus de vingt-cinq ans et compte désormais plusieurs milliers d'emplois autour de l'énergie, de la construction bioclimatique. Des savoir-faire et des niches d'innovation existent, localement, au niveau régional, dans le domaine du bâtiment, de l'industrie ou du bois-énergie. Ce secteur est éparpillé, peu visible et non recensé, peu structuré.

Il touche une grande variété de métiers, avec les secteurs de la qualité, la conception, l'ingénierie, la mise en oeuvre de solutions dans le bâtiment, l'industrie ou les services.

⇒ Un salon du développement durable

Un salon du développement durable mettra en avant les savoir-faire, locaux et mondiaux, les technologies de pointe dans l'habitat, les transports, l'énergie, l'industrie...

L'objet de cette initiative est de créer une dynamique nouvelle, de trouver de nouvelles parts de marché, d'engendrer des opportunités, de susciter des besoins d'applications innovantes, d'intensifier les économies et l'utilisation d'énergies renouvelables.

La ville, en lien avec la CAGB, agira comme catalyseur, en partenariat avec les acteurs économiques locaux (chambres patronales, chambres consulaires, syndicats...).

2. L'économie sociale et solidaire

Plusieurs initiatives dans le domaine de l'économie solidaire font de Besançon un véritable laboratoire. L'impact économique est significatif, ce secteur pourrait se développer davantage, à partir des «souches» existantes localement, associations et entreprises d'insertion (Jardins de cocagne, Julienne Javel, Gare BTT...). Le schéma régional de l'économie sociale et solidaire, dont l'élaboration a été confiée à la Chambre Régionale d'Économie Solidaire, constitue le document de référence au sein duquel devront s'inscrire ces propositions.

Une plateforme des services à la personne

Une plateforme de services à la personne ayant pour fonction d'organiser les relations entre les acteurs associatifs, publics et privés, de ce secteur sera créée. Elle mettra en relation l'offre et la demande de services, recensera les besoins de formation et apportera une assistance juridique et administrative aux salariés. Cette initiative est à relier avec les plateformes du «plan Borloo» au titre du service à domicile.

Le Village solidaire

Un lieu physique fédérera les différents organismes et structures destinés aux acteurs de l'économie solidaire notamment sous l'angle du commerce équitable, de l'éducation au développement des rapports Nord-Sud, de l'appui aux projets économiques solidaires.

L'ensemble de ces démarches devra prendre appui sur les dispositifs existant au niveau régional et local (PLIE). Elles devront être conçues à l'échelle de l'agglomération.

La recherche et le conseil dans l'économie solidaire

Une expertise dans le domaine de l'économie solidaire pourrait se développer à partir des nombreux organismes et acteurs de ce domaine. Besançon pourrait ainsi structurer une offre de services et de conseils destinée à rayonner au plan national. La mise à l'étude d'un tel projet pourrait s'envisager avec l'université et les acteurs économiques.

Le soutien aux associations intervenant dans le secteur de l'économie solidaire

Les associations qui interviennent dans l'économie solidaire en lien avec les problématiques de l'empreinte écologique (recyclage, reconditionnement de matériels usagés...) comme Envie, TRI, Emmaüs ou Jardins de Cocagne, seront soutenues.

3. Des services à l'entreprise ouverts à l'international

L'identité de Besançon vis-à-vis de l'international s'attache notamment au concours international de jeunes chefs d'orchestre, à la présence du Centre de Linguistique Appliquée qui forme chaque année des milliers de cadres qui retournent dans leur pays d'origine pour souvent y occuper des postes à responsabilité dans le public ou dans des entreprises privées.

Ce point d'appui vis-à-vis de l'international pourrait jouer un rôle dans deux domaines :

⇒ **Profiter des cadres étrangers qui sont au CLA pour tisser des liens durables notamment avec les milieux économiques étrangers.**

Un réseau des anciens Bisontins du CLA sera créé.

⇒ **Former au cosmopolitisme**

Dans l'économie de plus en plus ouverte et mondialisée la compréhension des cultures locales est un avantage comparatif indéniable.

Développer une offre de service en lien avec les formations des écoles de commerce (IMEA¹ à Besançon, ESTA² à Belfort, École supérieure de commerce de Dijon...) pour former les entreprises au cosmopolitisme et mieux assimiler la culture des pays avec lesquels elles font des échanges commerciaux ou techniques. L'objectif consiste à développer les EMS (emplois métropolitains supérieurs) notamment en soutenant une économie de services aux entreprises (management, langues étrangères, culture des pays d'export...).

¹ Institut de Management des Entreprises et des Affaires

² École Supérieure des Technologies et des Affaires

La politique menée en matière d'enseignement des langues étrangères peut permettre de développer un pôle de compétence qui puisse être mis à disposition des entreprises, et développer aussi des services multiples à celles-ci.

4. L'économie liée au tourisme

Le potentiel économique lié au développement du tourisme est très significatif. La ville est déjà l'un des sites majeurs du tourisme urbain et culturel de Franche-Comté ; elle peut le devenir à l'échelle nationale et internationale.

Elle peut aussi renforcer sa fonction de tête de réseau de la Franche-Comté, notamment grâce à la grande vitesse ferroviaire, et jouer une synergie avec les massifs montagneux (Haut-Doubs, Jura) ou avec des sites prestigieux comme la Saline d'Arc-et-Senans, la Chapelle de Ronchamp, le Musée Courbet à Ornans, le Musée de la Vigne et du vin en Arbois, ou des équipements tels que le Musée Peugeot...

Depuis 2002, les actions prescrites par le schéma touristique ont permis d'accroître le nombre de visiteurs et de nuitées d'hôtels de 385 000 à 433 000 nuitées.

Un changement d'échelle est nécessaire pour passer d'une destination régionale à une destination nationale.

⇒ Mise en valeur globale du patrimoine

➤ *Le patrimoine Vauban*

Le patrimoine Vauban fera l'objet d'une restauration et d'une valorisation dans la perspective de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO.

Cette mise en valeur qui fait l'objet d'un schéma global, se réalisera sur une période de 15 ans.

Les principaux éléments de ce programme touchent à la conservation des monuments et leur mise en valeur (paysage nocturne par la mise en lumière, ouverture au public, actions pédagogiques, activité culturelle...).

➤ *Un plan directeur pour la Citadelle et l'amélioration de l'accès des visiteurs.*

Un plan directeur de mise en valeur et d'animation sera établi en liaison avec la valorisation du centre-ville.

Un accès original (création d'une batterie d'ascenseurs ou d'un funiculaire...) d'architecture très moderne faisant appel à des grands noms de l'architecture sera proposé.

Le parking qui lui correspondra sera conçu comme une œuvre d'art également.

Une architecture civile contemporaine pourrait ainsi aller à la rencontre d'une architecture militaire ancienne.

➤ *La rivière retrouvée :*

- Création d'un port fluvial

La création d'un port fluvial, en prolongement des parcours touristiques de loisirs et commerciaux en bord de rivière, sera confortée par la création de passerelles piétonnes. L'aménagement des quais, permettra une continuité avec le site actuel. La création de structures d'accueil dans le cadre de la véloroute sera proposée.

- Création d'un jardin d'eau

Un jardin d'eau à Chamars permettrait de valoriser les bords de rivière dans une «facture urbaine» ce qui développerait un nouvel atout touristique. La conception de ce projet devrait être confiée à une équipe de concepteurs de grand talent sur concours international.

- Un plan d'eau favorisant les loisirs nautiques en ville

Le site de la Gare d'Eau se prête à l'activité nautique et à la baignade en ville... L'aménagement d'un plan d'eau sera étudié avec le Conseil Général, pour créer une plage en centre-ville. La valorisation de la rivière se fera dans une continuité des aménagements et des projets de mise en valeur à l'échelle de la vallée du Doubs dans son ensemble.

➤ *Des politiques identifiant Besançon*

- Besançon «ville d'événements»

Festival des Musiques de rue, festival international de musique, concours international de jeunes chefs d'orchestre, valorisation des scènes nationales et de la création locale, font de Besançon une ville de grands événementiels qui mérite une communication encore plus visible comme «ville d'événements».

- Besançon, cité du Temps

L'achèvement du Musée du Temps donnera définitivement à Besançon une identité sur le temps. La création d'un parcours urbain sur la thématique du temps (circuit d'horloges, anciennes usines et ateliers...) pourrait donner un autre signe visible à ce trait identitaire, tout comme la création du parc des étoiles et du temps. Le futur lieu d'exposition archéologique sur le thème Besançon bimillénaire parachèvera cette identité.

- Valoriser la gastronomie franc-comtoise

La gastronomie franc-comtoise mérite une forte valorisation à Besançon au travers différents outils de communication.

⇒ **Le thermalisme à Besançon**

Le thermalisme est une activité ancienne de Besançon qui n'est plus pratiquée. Or c'est une véritable filière économique qui pourrait constituer une opportunité. Opportunité touristique, et du point de vue de la santé publique. Des études seront conduites pour analyser les conditions de développement de ce secteur.

⇒ **Amélioration de l'accueil**

➤ *Création d'un centre international de congrès*

Cet équipement complètera celui du parc des expositions. Le concept fera l'objet d'études de définition et d'études de marché. Il intégrera de nombreuses fonctionnalités, s'intégrera au coeur de ville et comportera une dimension commerce et hôtellerie. Il sera lié à une stratégie marketing en direction des congrès en lien avec l'université, en particulier le CLA, et l'ENSMM : congrès d'affaire, congrès d'intelligence professionnels. En particulier, une offre multilinguistique sera proposée grâce au CLA.

➤ *Amélioration de l'infrastructure hôtelière*

Mise en oeuvre d'un schéma d'hébergement complet allant de l'auberge de jeunesse de centre-ville, à l'hôtel 4 étoiles, en passant par les chambres d'hôte, des gîtes urbains, de nouvelles résidences hôtelières ouvertes sur le tourisme de loisirs et d'un camping de séjour haut de gamme. L'opportunité de la véloroute traversant l'agglomération est à saisir en incitant au développement de chambres d'hôtes sur l'itinéraire.

⇒ Promotion**➤ Valoriser la position géographique de Besançon**

Besançon est à la porte de la Suisse. Il convient donc de mettre à profit cet avantage géographique, et notamment la liaison touristique Besançon - Le Locle. L'étude d'un TER touristique doté de services spécifiques pourra s'étudier et se mettre en œuvre avec la Région de Franche-Comté.

L'itinéraire vers la Suisse par la vallée de la Loue (musée Courbet), Pontarlier (château de Joux) est à promouvoir depuis Besançon. Par ailleurs, les liens touristiques avec les villes européennes transfrontalières : Neuchâtel, Genève, Fribourg, Lausanne, sont à conforter également avec la Région.

Une politique de communication et d'image continue nationale et internationale doit se mettre en place en lien avec le Département et la Région de Franche-Comté.

Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de la création sous toutes ses formes

Le développement de l'université est déterminant pour Besançon. La vitalité de la ville et de l'agglomération, son statut de capitale régionale, sont fortement conditionnés par une offre d'enseignement supérieur performante et par un nombre significatif de filières et d'étudiants.

Le spectre d'enseignements supérieurs va de la médecine à l'économie en passant par le droit, les sciences, les lettres et sciences humaines... cette palette large est un atout pour Besançon car elle lui donne 24 000 étudiants.

L'amélioration de la compétitivité de l'enseignement supérieur, le développement de nouveaux enseignements, l'accroissement de l'offre de formation tout au long de la vie, détermineront le développement culturel, social, humain et économique de la ville et de son agglomération.

La taille de son université fait cependant que Besançon ne peut avoir dans tous les domaines l'attractivité de villes beaucoup plus importantes. Elle compensera ce handicap par deux atouts :

- l'exceptionnelle qualité de la vie étudiante et de l'environnement urbain au sens large ;

- un enseignement des langues dans toutes les disciplines.

Car la perception des étudiants ou des enseignants-chercheurs ne se limite pas aux seuls éléments universitaires, mais bien dans un couple «territoire-université» qui est apprécié et «jaugé» comme un tout. Les destins de l'université et de sa ville d'accueil sont étroitement liés.

Loin d'écrire la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'université à la place des instances compétentes, le projet de ville vise à renforcer les liens et le partenariat entre une ville, des établissements d'enseignement supérieur et l'université qui doivent se renforcer mutuellement.

Plusieurs actions mettront ce partenariat en oeuvre :

➤ Renforcer l'enseignement supérieur de proximité (licence) mais aussi développer l'excellence des filières les plus en pointe (masters et écoles doctorales)

➤ Hisser les infrastructures d'enseignement supérieur aux standards internationaux

➤ Définir et mettre en oeuvre un plan d'actions en faveur de la vie étudiante et de leur participation à la vie de la cité

➤ Inciter au développement de nouvelles formations et à la création d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur

➤ **Prendre part à la gouvernance universitaire : plus de partenariat**

1. Renforcer l'enseignement supérieur de proximité (licence) mais aussi développer l'excellence des filières les plus en pointe (masters et écoles doctorales)

La présence de ces nombreuses filières donne à Besançon un avantage considérable. Pour pallier la difficulté de retenir les étudiants en deuxième cycle, l'excellence doit aussi être recherchée.

Souvent opposés, «massification» et développement de filières d'excellence sont en fait complémentaires.

⇒ **Accroître la palette des formations de 1^{er} cycle : de nouvelles formations**

De nouvelles formations sont souhaitables en vue de conserver un nombre d'étudiants et donc accroître encore la palette variée de formation pour le 1^{er} cycle universitaire («L») tout en renforçant les accompagnements pédagogiques et les aides à l'orientation et aux projets professionnels.

⇒ **Offrir des formations d'excellence**

Il convient d'offrir des formations reconnues au niveau national mais aussi international. Ces formations existent, elles doivent être encouragées et développées davantage. Les accords de coopération avec d'autres grandes universités ou écoles européennes, américaines sont nécessaires pour maintenir et développer l'excellence. Plusieurs laboratoires ont un niveau de reconnaissance élevé au plan national et européen, voire mondial.

⇒ **Développer une politique d'accueil en faveur de l'accueil des chercheurs: «un collège doctoral européen»**

La difficulté de Besançon qui n'appartient pas aux «majors métropolitains» est d'attirer et de fixer les chercheurs. Une politique sera menée pour détecter et accueillir des jeunes chercheurs prometteurs et favoriser leur implantation.

La Ville de Besançon soutiendra cet accueil de chercheurs, étrangers notamment, afin de créer un «collège doctoral européen», dont l'objet sera de nouer des liens entre chercheurs et de faire connaître davantage Besançon en Europe et dans le monde.

Ce projet aura vocation à procurer un hébergement pour les chercheurs dans des conditions leur permettant de résider quelques mois à Besançon avec leur famille et d'y travailler dans de bonnes conditions.

2. Hisser les infrastructures d'enseignement supérieures aux standards internationaux

La place de l'université de Franche-Comté dans la hiérarchie de l'offre est en partie liée aux conditions matérielles de l'enseignement et de la recherche.

⇒ **l'ensemble des infrastructures universitaires au standard international d'ici 10 ans.**

La Ville continuera à soutenir cette mutation par un apport financier à l'immobilier tant pour les locaux d'enseignement et de recherche que pour les équipements liés à la vie étudiante (cités et restau. U, maison de l'étudiant...). La cité Canot sera restructurée en cité internationale, en association avec une Maison des Cultures du monde.

La mise à niveau de l'ensemble des campus universitaires sera engagée y compris l'IUFM au fort Griffon, qui nécessite des investissements importants.

En particulier, afin de doter l'Université et les établissements d'enseignement supérieur des équipements nécessaires à leur excellence, la 2^{ème} tranche de l'UFR médecine/pharmacie, la MSH,

l'extension de l'ENSMM, du CLA, la création d'un bâtiment dans le cadre de Temis sciences, seront réalisés avec le concours de l'État et de la Région.

⇒ **La création d'une bibliothèque universitaire couplée avec la bibliothèque municipale est une priorité**

Cet équipement offrira aux étudiants et chercheurs des conditions de travail favorables. Sa réalisation renforcera le centre-ville dans sa fonction de campus universitaire. La localisation de cet équipement sera déterminée dans le cadre d'une étude d'aménagement du centre-ville.

3. Définir et mettre en oeuvre un plan d'actions en faveur de la vie étudiante et leur participation à la vie de la cité

L'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur repose non seulement sur les contenus des enseignements, mais aussi sur ce qu'on appelle «la vie étudiante».

L'objectif est que les étudiants se sentent bien dans la ville, soient attirés par la vie à Besançon et deviennent ensuite des ambassadeurs de la cité. De nombreuses actions existent déjà dans ce domaine, elles seront développées davantage et formalisées dans un cadre contractuel avec l'université.

Et Besançon offrira aux étudiants des services spécifiques :

⇒ **L'apprentissage des langues étrangères**

La connaissance des langues étrangères est en général un point faible des étudiants français. Besançon se créera progressivement un avantage comparatif dans ce domaine en renforçant systématiquement son offre en langues étrangères. Besançon se singularisera comme ville des langues, tournée vers l'international. Cette volonté de la ville, axe stratégique fort de son projet, sera ainsi relayée par l'université et les établissements d'enseignement supérieur. Cette offre systématique d'un enseignement de langues étrangères, quelle que soit la formation supérieure suivie, sera un élément fort de différenciation avec l'offre universitaire des villes concurrentes. Elle contribuera au rayonnement de Besançon comme ville des langues.

Dans cet esprit, le soutien aux échanges universitaires avec l'étranger sera amplifié.

⇒ **L'«écoute» des étudiants**

Favoriser l'expression des étudiants dans la cité permettrait que ceux-ci soient davantage acteurs de leur environnement. Un conseil de la vie étudiante sera créé afin de mieux identifier les besoins des étudiants et de stimuler la citoyenneté de ces derniers.

⇒ **Besançon «aime» ses étudiants : vélo + internet**

Besançon facilitera la vie des étudiants par deux actions emblématiques qui chercheront à accroître l'avantage comparatif de la Ville.

➤ *Favoriser la mobilité des étudiants et des jeunes en ville par un mode pratique et écologique, le vélo.* Les étudiants auront accès à des conditions avantageuses à ce mode de transport. «Un étudiant, un vélo» (location de vélos à des tarifs attractifs combinée avec l'accès aux transports en commun). Cela permettrait de jouer par ailleurs un effet d'entraînement considérable pour l'utilisation du vélo en ville.

⇒ **L'accès à la culture**

Un pass-étudiant donnera accès surtout aux spectacles vivants pour un prix modique. Ce type de dispositif qui existe dans d'autres villes a un effet d'entraînement important sur la dynamique culturelle. Par ailleurs, les initiatives associatives du monde étudiant dans le domaine de la culture (théâtre universitaire...) seront encouragées. Une articulation avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et la carte avantages jeunes, doit être définie.

⇒ **Le logement des étudiants : cités U et logements défiscalisés**

Une politique fortement lisible sera menée pour faciliter le logement des étudiants. Elle sera conduite par la Ville et la CAGB (compétente dans le domaine du logement) au travers deux types d'initiatives :

- **La modernisation et le développement des cités universitaires**

- **La réduction des coûts du logement facilitant son accès en Ville** (l'exonération fiscale sur la TH nécessite une loi pour être mise en place, cette initiative sera étudiée en lien avec les parlementaires).

⇒ **Le contact avec les étudiants : un étudiant, un ambassadeur**

La promotion de la ville par les étudiants est un levier considérable sur l'image et l'attractivité. Le maintien du contact entre la Ville et ses anciens étudiants sera recherché : les étudiants deviennent ainsi les ambassadeurs de Besançon après leur départ. Ils le seront d'autant plus s'ils ont aimé leur vie étudiante.

Un fichier des anciens étudiants sera créé, un «kit ambassadeur» sera délivré à chaque étudiant en fin de cursus, une lettre et une alerte mail sur la vie de la Ville leur seront adressées.

⇒ **Mobilité la nuit :**

Un service de transport de nuit sera étudié. Le choix du dispositif (transport à la demande ou services spéciaux) devra être analysé.

4. Inciter au développement de nouvelles formations et à la création d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur

De nouvelles niches s'appuyant sur des savoir-faire locaux en lien avec les milieux économiques, peuvent se développer en créant ainsi un «écosystème» local propice aux développements et aux échanges entre enseignement, recherche et développement économique social et culturel. Ce principe préside aux pôles de compétitivité.

On retrouve ici la symbiose entre l'université et la ville : l'attractivité du territoire rejaillit sur celle de l'université ; l'image de l'université participe de l'image de la ville ; les spécialisations universitaires sont une source de spécifications et donc de visibilité pour la ville. **Trois orientations sont proposées dans des secteurs en forte croissance et qui présentent un fort enjeu pour les quinze ans à venir.**

⇒ **Les formations liées aux domaines du développement durable**

Le développement durable est une question à enseigner qui traverse l'ensemble des disciplines. À partir d'un projet territorial caractérisé par le développement durable, Besançon encouragera le lancement de formations dans ce domaine pour lequel les débouchés seront de plus en plus nombreux et les compétences de plus en plus recherchées. Par ailleurs, de telles formations peuvent être une amorce d'une filière économique. Toutes les UFR sont concernées. Le lancement d'un master d'éco-conception à la rentrée 2006 par l'UFR Sciences et Techniques montre que la communauté universitaire est sensible à cette question et qu'elle réagit au marché qui se dessine.

Un pôle de recherche dans ce domaine aurait sa place à Besançon. Plusieurs pistes de travail sont à investiguer, les énergies renouvelables, la protection et le traitement de l'eau, les transports... Une étude de préfiguration sera lancée avec l'université pour définir un bouquet de formations et de recherches, s'inscrivant dans le marché et répondant aux besoins locaux, nationaux et internationaux.

Le projet de plateforme botanique (jardin botanique, conservatoire botanique, Maison régionale de l'environnement et du développement durable, parc des étoiles et du temps) sur le campus universitaire

ou sur un autre site à déterminer, constituera un support de premier ordre pour des cursus liés au développement durable et à l'écologie.

⇒ **Le développement d'un pôle «apprentissage»**

Les formations utilisant les systèmes en ligne (interface web) restent encore marginales, mais sont promises à un avenir en forte croissance.

La formation à distance de formateurs utilisant notamment les TIC se développera fortement, mais les «places de marchés» sont à conquérir... par ailleurs ce domaine peut avoir des applications avec l'innovation managériale dans l'entreprise. L'université de Franche-Comté offre d'ores et déjà un master «FOAD» (formateur à distance).

⇒ **Le développement des formations autour du travail social et le confortement de l'IRTS**

Les formations initiales et continues dans le domaine du travail social sont dispensées par l'Institut Régional du Travail social depuis 1993. Mais, compte tenu de l'apparition de nouveaux besoins, liés notamment à l'allongement de la durée de la vie, ce secteur est appelé à compléter son offre. Des études seront conduites pour identifier ces besoins plus clairement au niveau régional, pour calibrer l'offre de formation. L'IRTS de Franche-Comté y répondra en devenant par ailleurs un centre régional de l'action social apte à conduire des études et des recherches dans le domaine social, à organiser la rencontre des acteurs professionnels du secteur. La construction de la deuxième tranche du bâtiment sera réalisée, avec notamment l'amphithéâtre de 320 places.

⇒ **Vers le renforcement des filières du niveau mastère de gestion ?**

La présence de filières de gestion de haut niveau participe à la création d'un environnement favorable pour le développement des entreprises et des administrations dans leurs fonctions de commandement. C'est pourquoi le renforcement des enseignements dans ce domaine est stratégique. L'institut d'administration des entreprises (IAE) devra être renforcé en lien avec l'IMEA¹ porté par la Chambre de Commerce.

⇒ **Vers la création d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur**

La diversité de l'offre est la base de l'attractivité estudiantine. Une étude de marché sera réalisée pour déterminer les besoins non satisfaits et permettre à terme de créer une école supérieure supplémentaire.

5. Prendre part à la gouvernance universitaire : plus de partenariat

L'ensemble de la stratégie qui est esquissée nécessite d'être étudiée finement, des discussions approfondies entre les différents partenaires (collectivités, université, différents établissements d'enseignement supérieur, État) sont nécessaires.

Le Maire de Besançon, Président de la CAGB, ainsi que le Président de la Région, les Présidents des grandes agglomérations de la Région, les partenaires économiques, ont légitimité à discuter avec les «autorités universitaires» et celles des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec l'État, de la stratégie de développement de l'enseignement supérieur (filières de formations, organisation de la recherche...) dans la mesure où l'offre d'enseignement et de recherche induit une structuration d'une partie de l'économie locale et constitue un élément déterminant de l'attractivité métropolitaine du territoire. Le projet de ville n'a pas vocation à fixer le cadre et les conditions de cette gouvernance qui sont à définir dans le cadre d'une discussion ouverte entre les partenaires. Mais la ville sera active pour que se développe ce partenariat.

¹ Institut de Management des Entreprises et des Affaires

La culture, vecteur de développement, de rayonnement et d'attractivité

Besançon n'aspire pas à devenir une ville de culture, elle est ville de culture et de patrimoine...

Elle possède le deuxième plus vaste secteur sauvegardé de France, un nombre de monuments historiques rapporté à la population parmi les plus élevés de France, un musée des Beaux-Arts parmi les plus riches de province, un musée du temps unique en France, des fonds d'exception à la bibliothèque municipale, le palais Granvelle hérité de Charles-Quint, une oeuvre patrimoniale magistrale de Vauban, deux scènes nationales, un concours de jeunes chefs d'orchestre mondialement réputé...

La culture ne doit pas être un objet de contemplation académique pour initiés, ni un patrimoine passif et vitrifié, mais une incitation au mouvement, à l'innovation, à la circulation des idées, à la confrontation des points de vues et des arts, à la rencontre entre les personnes et les peuples...

Besançon a besoin d'une culture en prise avec son époque, vecteur de modernité. Elle sera toujours plus hospitalière aux artistes, créateurs, designers, innovateurs, écrivains, hommes de théâtres, musiciens, plasticiens... Ceux-ci participent à cette nouvelle révolution culturelle, scientifique, économique, qui a fait basculer le monde contemporain dans la société de la connaissance et du savoir.

Besançon investira fortement dans les arts et la création, cherchera à attirer les nouveaux talents et les innovateurs, et à diffuser cette culture en allant à la rencontre de ses publics. Les Bisontins n'ont pas toujours la juste vision de l'offre exceptionnelle dont ils disposent.

Ce projet de ville corrigera ce hiatus et renforcera l'excellence culturelle de Besançon.

Quatre grandes orientations guideront les politiques :

- **Besançon : Patrimoine mondial de l'UNESCO**
- **Diffuser les arts et la culture dans la vie quotidienne**
- **Hisser les équipements et les événements culturels à un niveau métropolitain**
- **Parier sur les créateurs**

1. Besançon : patrimoine mondial de l'UNESCO

Besançon est à l'initiative de la création du réseau des villes Vauban et se porte, avec ce réseau, candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de l'oeuvre de Vauban. Cette initiative procure un fil rouge pour mettre en valeur son patrimoine. Ce programme s'étalera sur une quinzaine d'années dans le cadre d'un schéma de valorisation des sites et d'une communication adaptée préalablement définies.

Ce programme prend appui sur la Citadelle, les rives du Doubs bordées par une série de bastions et de corps de garde, ainsi que par la valorisation du quartier Battant et au-delà par le «quadrillage» de la boucle.

2. Diffuser les arts et la culture dans la vie quotidienne

Besançon montrera que la culture et la création sont partout présentes dans la ville. Ses visiteurs ressentiront cette hospitalité aux arts propice à la création. Ses habitants se sentiront invités à chaque détour de leur quotidien à partager un moment de culture. L'offre culturelle permettra à chacun d'accéder à une offre diversifiée dans des conditions adaptées : spectacles, musées, bibliothèques, pratique amateur.

La culture scientifique et technique sera également mise en avant dans le cadre des différents établissements de la ville et de l'agglomération.

⇒ **Les musées s'exposent : médiation et marketing**

Les musées de Besançon développeront leur politique d'expositions temporaires mettant en scène la richesse des collections. Les fonctions médiation et promotion (marketing, communication) seront renforcées pour que cette richesse soit connue davantage et qu'elle rayonne à sa juste mesure...

⇒ **Besançon musical : Festivals**

Besançon acquiert au fil du temps une véritable excellence dans la musique. Les différentes initiatives publiques ou associatives génèrent en effet une programmation variée et de grande qualité. Le festival de jazz de juin juillet produit par l'association «Aspro-Impro», et son édition d'automne sur les musiques concrètes, ou la programmation de l'AMIB, ou encore le programme promu par le Cylindre à Larnod, fournissent une actualité musicale riche, qui complètent la programmation classique et lyrique, et le festival international de musique, ainsi que le festival «Musiques de Rues».

➤ **Le concours international de jeunes chefs d'orchestre** est l'un des trois les plus réputés à l'échelle mondiale. Adossé au festival de musique, il sera développé et soutenu par Besançon en partenariat avec l'ensemble des tutelles et soutiens à cet événement de haut niveau.

➤ **Le festival de musique continuera à être soutenu par la ville, mais il doit retrouver une notoriété internationale** par la qualité de la programmation des concerts et des interprètes.

➤ **Le festival «Musiques de rues» est appelé à devenir un rendez-vous annuel de grande notoriété** pour lequel la ville de Besançon et la communauté d'agglomération nourrissent une grande ambition. L'objectif est que ce festival devienne une manifestation internationale et un grand moment festif pour tous les Bisontins.

➤ **La mise en réseau du CNR avec les structures de proximité**, associations d'enseignement musical du Grand Besançon, facilitera l'accès à la musique pour tous grâce à un enseignement de qualité et un renforcement des échanges entre structures.

➤ **Besançon développera, avec la métropole Rhin-Rhône, des institutions symphoniques et lyriques** capables de faire rayonner celle-ci au niveau international. Un orchestre, un opéra ou un ballet Rhin-Rhône pourraient ainsi voir le jour.

⇒ **La diffusion des arts dans la ville : la culture est dans la rue**

La diffusion des arts dans la ville par des sculptures en ville, dans les espaces publics, la lecture publique dans des lieux atypiques (crèches, écoles, maisons de retraite et de santé, administrations, bateaux-mouches, galeries des grands magasins...) deviendra une marque et un trait de caractère de Besançon.

Des outils nouveaux de promotion et des nouveaux lieux d'exposition de l'art en ville seront proposés, les heures des manifestations seront adaptées (concerts entre 12 heures et 14 heures).

⇒ **La culture à mille temps...**

Une réforme des horaires d'ouverture comme des spectacles sera engagée afin que chacun puisse s'investir sans l'obstacle des horaires (cf. politique des temps dans la ville).

⇒ **La culture scientifique et technique des «petites classes» à l'Université : le musée du temps, le parc des étoiles et du temps, le jardin botanique, et le muséum**

La culture scientifique et technique occupera une place importante dans une ville au passé industriel aussi prégnant où l'université tient une place prépondérante. Le muséum d'histoire naturelle est une pièce maîtresse, porteur de projets dans ce domaine. La Citadelle verra son offre en matière de

culture scientifique confortée avec de nouveaux espaces d'expositions permanentes et temporaires, accueillant des chercheurs en résidence, organisant des classes d'éveil...

Le Musée du Temps est également un élément porteur dans le dispositif de culture scientifique et technique.

Un parc de culture scientifique et technique (jardin botanique, Pavillon des sciences, conservatoire botanique, parc des étoiles et du temps, Maison régionale de l'environnement et du développement durable) est à l'étude en ce moment, il permettrait de franchir un seuil décisif dans ce domaine. Sa localisation sera à déterminer.

⇒ **Besançon littéraire : la promotion de la lecture**

Le réseau de lecture publique de Besançon est l'un des plus importants de province par la dotation de ses fonds, et notamment des fonds anciens.

La construction d'une nouvelle médiathèque et d'une bibliothèque de conservation couplée à la bibliothèque universitaire permettra à cet équipement de rayonner proportionnellement à la richesse de ses fonds.

Cet équipement, dont la ville et l'agglomération ont besoin, permettra de multiplier les animations en direction de tous les publics pour inciter à la lecture par des animations adaptées aux différents publics.

Les nombreuses manifestations autour de la littérature seront soutenues, elles participent à la dynamique culturelle de Besançon : «Les mots Doubs», les petites fugues et les nombreuses manifestations promues par le Centre Régional du Livre . Les bibliothèques et médiathèques seront en pointe pour diffuser la lecture au sein de l'ensemble des publics par un travail d'animation et de médiation autour du livre (rencontre avec des auteurs, lecture de textes...).

⇒ **Besançon et le spectacle vivant**

Besançon possède deux scènes nationales qui diffusent et produisent des spectacles de qualité dans des registres complémentaires. Le Centre Dramatique National est un lieu de création qui doit être renforcé. L'Espace Planoise privilégie la danse et le cinéma, des complémentarités seraient à renforcer avec l'Opéra théâtre pour tisser des liens entre quartier et hypercentre.

⇒ **La culture ouverte sur le monde**

La culture ouverte sur le monde, ou les cultures du monde pourrait-on dire, seront davantage valorisées, profitant de la présence de nombreuses communautés étrangères ou d'origine étrangère, et de la future cité universitaire internationale à Canot. La musique se prête bien à cette valorisation, le festival «Musiques de rues» est une opportunité pour cette ouverture.

3. Hisser les équipements et les événements culturels à un niveau métropolitain

La qualité de l'offre culturelle passera aussi par des infrastructures, des équipements et des événements à forte notoriété et de niveau de qualité métropolitain.

⇒ **Modernisation et restructuration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui possède le 2^{ème} cabinet de France, derrière le Louvre**

⇒ **Création hors les murs d'un musée d'archéologie par un parcours archéologique dans la ville**

⇒ **Achèvement du Musée du Temps**

⇒ **Création d'un pôle culturel sur un lieu emblématique... Port fluvial - Prés de Vaux, qui deviendra un campus culturel groupant de nombreux équipements (FRAC, CNR, SMAC, Bastion...)**

⇒ **Édification d'une Bibliothèque municipale et universitaire, outil indispensable de la société de l'information et de l'offre universitaire**

⇒ **Le parc de culture scientifique et technique (jardin botanique, Pavillon des sciences, conservatoire botanique, parc des étoiles et du temps, Maison régionale de l'environnement et du développement durable)**

⇒ **Plan de valorisation du site de la Citadelle**

Besançon entend développer l'offre culturelle et touristique de la Citadelle. L'objectif est d'accroître significativement la fréquentation à la Citadelle et d'atteindre le niveau qui est celui de sites comme le Haut-Kœnigsbourg en Alsace. Pour cela un plan de valorisation du site sera mis en oeuvre.

⇒ **Valorisation de l'enseignement artistique...**

L'impact du LMD sur les deux écoles d'art de Besançon -ERBA et CNR- aura des conséquences importantes. Ces écoles deviendront des établissements de haut niveau délivrant des diplômes d'enseignement supérieur. Leur inscription dans le cadre de la métropole Rhin-Rhône milite pour leur mise en réseau à cette échelle.

4. Parier sur les créateurs

⇒ **Accueil du FRAC et expositions d'art contemporain dans la ville**

Le Fonds Régional d'Art Contemporain et les différents lieux publics et privés d'exposition dans la ville, participeront à une promotion renouvelée de l'art contemporain à Besançon, la commande publique participera à ce mouvement.

⇒ **Accueil du Cirque Plume, emblème de Besançon, au cœur de la cité**

Le Cirque Plume a participé au renouvellement des arts du cirque au niveau mondial, sa volonté d'implantation dans la cité de façon pérenne, rencontre celle de la ville de favoriser la création artistique de haut niveau. Une place lui sera faite au coeur de la cité.

⇒ **Création d'une maison des musiques actuelles ou des cultures alternatives**

La SMAC participe à la rencontre de toute une ville avec la musique et avec toutes les musiques. Cette nouvelle scène complétera l'offre de salles pour la production et la diffusion des musiques actuelles. Son implantation sur le port fluvial participe à la vocation culturelle de ce site.

⇒ **Valorisation et promotion des talents et des créateurs**

La ville mettra en avant ses réussites (Aldebert, Y. Ravey, JL Lagarce...) pour accroître sa notoriété et créer du lien et de l'identité au travers de ses personnages reconnus.

⇒ **Renforcement du Centre Dramatique National**

Le CDN sera conforté dans sa mission de création.

Faire émerger de nouveaux talents est aussi un objectif. Les jeunes «pousses» de créateurs seront soutenues, accueillies et valorisées au sein de maisons d'artistes en résidence.

Créer un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse

Faire le pari de la jeunesse, tel pourrait être le sous-titre générique de ce projet. Pari de la jeunesse dans le contexte difficile où la pyramide des âges va se gonfler dans sa partie haute. Il faudra donc faire le pari de la jeunesse tout en faisant le pari de la vieillesse. C'est bien évidemment dans la dynamique intergénérationnelle que les réponses sont à trouver.

Parier sur la jeunesse, c'est créer les conditions d'un projet éducatif global qui favorise l'éveil au savoir, au monde, à la culture, aux arts, aux sports, au développement durable, et développe l'émancipation des individus... L'école ne peut pas tout faire : il est de plus en plus nécessaire de construire au plan local un véritable projet politique en matière éducative qui place l'enfant au centre de ses préoccupations, autant pendant le temps scolaire qu'en dehors.

La réussite des enfants et des adolescents est l'enjeu majeur de cette politique. Cette politique nécessite de réunir plusieurs conditions :

. une collaboration étroite avec l'école et les enseignants, mais aussi l'instauration de relations plus formelles et plus fortes avec les parents d'élèves.

. une réflexion sur le découpage de la journée scolaire qui tienne compte à la fois des rythmes de l'enfant, des contraintes familiales et des impératifs scolaires.

. un «maillage» des populations en redessinant les périmètres scolaires dans le cadre de l'agglomération avec éventuellement une organisation de transports scolaires si cela s'avère nécessaire.

. une volonté forte de s'opposer à toutes formes d'exclusion ou de discrimination à l'école quelle qu'en soit la nature.

Ces quatre facteurs de réussite structurent le projet Besançon 2020 :

- **Penser l'école autrement**
- **Mettre en place des dispositifs appropriés pour les enfants en situation d'échec scolaire**
- **Adapter les conditions d'accueil des enfants avant et après l'école aux exigences de la vie actuelle**
- **Inclure dans cette politique globale la prise en compte des temps extrascolaires**

1. Penser l'école autrement

L'environnement de l'école a considérablement évolué et si l'Éducation Nationale ne détient plus le monopole de l'éducation, différentes initiatives montrent comment la mission de l'école peut être accompagnée, voire renforcée grâce à une nouvelle cohérence partenariale et comment l'enfant au coeur d'un dispositif harmonieux, peut aller vers un épanouissement personnel et citoyen.

Parier sur la connaissance, investir dans l'intelligence doit conduire les institutions à réfléchir sur leurs pratiques afin de mieux répondre aux attentes présentes et futures :

⇒ **Construire des écoles à taille humaine** avec des infrastructures adaptées à proximité des établissements : bibliothèque, espace multimédia, espace polyvalent / multiactivités, espace de détente...

⇒ **Favoriser l'intégration des enfants souffrant de handicaps** par l'aménagement d'espaces d'accueil plus conviviaux, adaptés et dotés du mobilier nécessaire, tant dans la classe que dans le restaurant scolaire.

⇒ **Encourager les activités et les classes de découverte**, et accompagner les projets d'écoles de façon plus active et significative.

⇒ **Réfléchir aux rythmes scolaires**

Engager, à l'issue d'une réflexion collégiale avec tous les partenaires de la mission éducative, une consultation des parents d'élèves pour réfléchir au rythme scolaire.

⇒ **Déployer les moyens nécessaires** à des conditions d'enseignement et d'apprentissage optimales avec la mise à disposition de locaux bien équipés, entretenus, rénovés et modernisés, de mobilier renouvelé, du matériel pédagogique répondant aux besoins d'enseignement. Les technologies de l'information et de la communication, déjà largement diffusées avec le cartable électronique et le portail éducatif, seront encore développées dans les écoles, notamment pour faciliter l'enseignement des langues vivantes.

⇒ **Restaurer la relation Parents/Écoles aux côtés des enseignants** et la présence de la Ville dans les instances partenariales, en particulier les conseils d'écoles.

⇒ **Sensibiliser au développement durable et aux enjeux écologiques, et promouvoir des agendas 21 pour les scolaires**

2. Mettre en place des dispositifs appropriés pour les enfants en situation d'échec scolaire

L'échec scolaire n'est pas une fatalité, et la collectivité se doit de procurer pour tous les enfants, les conditions d'une bonne réussite scolaire

Parier sur l'intelligence, le savoir et la connaissance de sa population jeune est un défi à relever notamment pour les enfants qui connaissent des difficultés scolaires et sont soumis à des actes d'exclusion ou de discrimination.

Malgré des dispositifs dédiés (contrat de ville, éducation prioritaire...), des situations alarmantes persistent sur certains quartiers. Face aux difficultés que rencontrent certaines familles, les appuis spécifiques dont elles peuvent bénéficier au titre national et local (aides sociales, accueil péri et extra scolaire, école ouverte) apparaissent aujourd'hui insuffisants.

Une politique éducative plus efficace et plus équitable doit contribuer à réduire les inégalités :

⇒ **Instaurer un continuum éducatif** en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale en développant des projets éducatifs qui intègrent les projets d'école ou d'établissement.

⇒ **Impliquer l'ensemble des acteurs** vis-à-vis de l'échec scolaire prenant en compte le parcours de l'enfant sur ses temps de vie.

⇒ **Soutenir des actions type «l'école ouverte»** destinée à entretenir les acquis scolaires pendant les vacances et à préparer le passage au collège.

⇒ **Développer et encourager les actions d'accompagnement** à la scolarité garante de l'égalité de tous devant le savoir et la connaissance.

3. Adapter les conditions d'accueil des enfants avant et après l'école, aux exigences de la vie actuelle

L'aménagement du temps périscolaire résulte d'une volonté forte d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes dans sa totalité. Il s'agit d'aborder l'éducation dans sa globalité, avec l'ensemble des partenaires concernés par ce qui est désormais reconnu comme une responsabilité partagée : familles, État, et en particulier les enseignants, milieu associatif, collectivités locales, structures de quartier pour parvenir à une réelle continuité éducative tout en respectant la spécificité de chacun.

⇒ **Repenser les conditions d'accueil des enfants avant et après l'école : proposer des activités avec un souci d'ouverture sur la Ville et au-delà et aménager de véritables lieux de détente**

La Ville assure la gestion de l'accueil des enfants le matin, le midi et le soir dans l'école hors temps scolaire.

Il est nécessaire d'adapter l'organisation des structures périscolaires pour que l'offre de service à la population permette d'une part d'assurer une meilleure prise en compte des rythmes de vie de l'enfant et d'autre part de mieux répondre aux besoins des familles tout en veillant à créer une véritable cohérence éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

La modification de cet accueil périscolaire tend vers plusieurs objectifs :

➤ *Privilégier l'épanouissement de l'enfant* et sa socialisation au travers d'expériences collectives développées dans des espaces qui peuvent aussi être des lieux de détente, à l'intérieur du bâtiment scolaire ou à l'extérieur (relation avec les maisons de quartier)

➤ *Proposer des services dont les horaires sont conciliables* avec les contraintes des familles (instauration d'une tarification ?)

➤ *Instaurer au niveau des activités offertes, une cohérence entre temps scolaires et temps périscolaires* avec le souci d'une ouverture au monde la plus large possible en s'appuyant sur les domaines culturels (y compris la culture scientifique et technique), artistiques, sportifs...

⇒ **Réorganiser les études du soir -temps studieux- favoriser l'apprentissage des langues étrangères**

Les études du soir en écoles élémentaires, comme les garderies en écoles maternelles constituent de précieux temps pour aider l'enfant à mieux s'organiser dans son travail pédagogique, lui apporter les outils méthodologiques les plus pertinents, approcher le savoir et acquérir des connaissances d'une manière plus libre et ludique.

➤ **Réorganiser les études du soir avec en perspective un soutien à la scolarité** et un accompagnement scolaire, en prolongement et en complément de l'activité scolaire, mais sans s'y substituer.

➤ **Contribuer à un rapprochement enfant/école/famille**

➤ **Donner des clefs pour faciliter l'apprentissage des langues étrangères** dès le plus jeune âge, avec la participation d'étudiants étrangers, notamment du CLA.

⇒ **Faire évoluer les cantines vers la notion de restaurant scolaire**

L'accueil et la qualité de vie des enfants méritent d'être améliorés si l'on réalise qu'un enfant peut passer 9 h par jour scolaire dans le cadre de l'école. Le temps du repas est un moment privilégié qui participe de cet objectif d'éducation et de socialisation autour d'un repas partagé.

➤ *Accueillir les jeunes convives* dans des espaces aérés, aménagés de façon conviviale, confortable, correctement traités au plan acoustique

➤ *Mettre en oeuvre des selfs-service avec l'objectif de responsabiliser* les enfants au niveau de la nourriture, voire de la prise en charge de camarades plus jeunes

➤ *Développer l'éducation au goût* tout en respectant les principes du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

➤ *Faire connaître les cuisines du monde, avec le souci de découvrir le monde et les autres par une approche différente et très concrète*

➤ *Sensibiliser aux différents modes de culture et de fabrication des aliments, et à leur impact sur l'environnement et la santé*

➤ *Informersur la fonctionnemen t de la cuisine centrale par des visites sur site, expliquer le contenu de l'assiette, le pourquoi et le comment*

➤ *Développer l'utilisation d'aliments et de légumes frais issus de culture biologique ou de circuits courts. Intégrer progressivement le bio dans la préparation des repas*

➤ *Instaurer des temps d'animation et de rencontres avec des représentants des métiers de bouche, des cuisiniers, des agriculteurs...*

4. Inclure dans cette politique globale la prise en compte des temps extra scolaires

La gestion du temps extrascolaire ne peut pas être dissociée du temps scolaire ou périscolaire ; il en est un prolongement naturel. Le temps des loisirs fait partie d'une politique éducative bien sentie, mais il s'organise dans un autre contexte.

Il n'est plus envisageable d'utiliser le bâtiment scolaire comme lieu de toutes les activités proposées aux enfants ; les adultes passent-ils leurs vacances sur leur lieu de travail ?

⇒ **Construire un service de l'enfance qui gère l'ensemble des actions** à caractère éducatif proposées aux enfants (hors activités spécifiques) et rende lisible l'action municipale en la matière.

⇒ **Ouvrir des structures particulièrement adaptées à un projet d'animation** globale, dissocié du périscolaire, en partenariat avec l'agglomération pour favoriser les échanges, les brassages de population, la découverte d'autres milieux et s'inscrire dans une perspective de socialisation de l'enfant.

⇒ **Répondre aux besoins des familles par la mise en place de dispositifs d'accueil** pendant les vacances (petites et grandes) et le mercredi.

Parier sur la qualité de ville

Le cadre de vie est une excellence de Besançon. Les palmarès placent la ville régulièrement dans le haut des classements, mais Besançon ne peut se reposer sur les lauriers du patrimoine et de ses paysages. Le plan local d'urbanisme organise la structure urbaine de la ville en fonction des besoins actuels et futurs. Cette vision est indissociable de l'organisation à l'échelle de l'agglomération, car Besançon concentre 70 % de la population et des emplois, et la presque totalité des fonctions économiques et administratives. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) offre un cadre de travail à cette échelle, et même au-delà.

Le désir de services et de cadre urbain «de qualité» est en hausse constante, et le niveau d'exigence des candidats à l'implantation, habitants, entreprises privées ou publiques, est de plus en plus élevé. Cette exigence touche tout à la fois le cadre et l'offre d'urbanité, comme la culture et la formation. La qualité des services de proximité et des paysages urbains fonde une partie de l'attractivité. Les quartiers devront s'adapter aux nouveaux modes de vie et aux enjeux du siècle à venir, ils devront être durables, économes en énergie, pratiques quant à leur mode d'accès, préserver l'environnement, combiner énergie renouvelable et lutter contre l'effet de serre.

Les services de centralité, l'offre métropolitaine s'implantent le plus souvent dans les hypercentres, où l'accumulation des relations sera la plus forte, le commerce, les affaires, les restaurants, les lieux de culture et du savoir s'entremêlent et produisent cette fameuse valeur ajoutée métropolitaine.

Ces lieux seront de plus en plus recherchés et mériteront un traitement particulier.

Le cadre urbain n'est pas d'égale qualité partout. Les entrées de ville doivent être améliorées. De nombreux investissements sont encore à engager dans les grands quartiers d'habitat social : l'environnement y est souvent de qualité, mais les difficultés sont avant tout d'ordre social et économique. L'ambition doit être au rendez-vous par des programmes d'investissements d'un niveau élevé, améliorant l'offre de logement et d'espaces publics ou d'équipements, par un accompagnement social adapté et ambitieux, démontrant ainsi que la ville ne se satisfait pas d'une cité à deux vitesses. Planoise, Fontaine Ecu, Palente, nécessiteront encore des efforts soutenus, car ces quartiers ne sont pas achevés. Ils gardent comme toute la ville une capacité d'évolution importante.

Face à ces défis, sept priorités s'imposent pour élever le niveau de l'offre urbaine à Besançon :

- **Donner au centre-ville une échelle de centre d'agglomération : le projet «Arc tertiaire»**
- **Faire des quartiers périphériques des «quartiers relais» dans le développement de l'agglomération**
- **Renforcer l'attractivité des quartiers populaires d'habitats sociaux**
- **Mener un programme de quartiers durables et construire des logements adaptés aux besoins**
- **Doter chaque quartier d'un projet urbain**
- **Intervenir sur les sites urbains à forts enjeux**
- **Faciliter l'accès par le contournement routier.**

1. Donner au centre-ville une échelle de centre d'agglomération : le projet «arc tertiaire»

Ce grand projet urbain est un rendez-vous historique pour Besançon. Les sites de renouvellement urbain qui encerclent le centre dessineront un nouveau centre élargi, à l'échelle de l'agglomération et de la Région. Ils accueilleront de nouvelles fonctions métropolitaines.

Ce projet composé de plusieurs modules qui constituent des opérations spécifiques, nécessitera de nouveaux franchissements du Doubs pour mieux relier le centre historique et les quartiers péricentraux.

⇒ **Une vocation pour les différents modules de cet ambitieux projet :**

- *Le site St-Jacques - Arsenal - Chamars, mixité des fonctions*

L'hôpital aura quitté le site à l'horizon 2010-2012. D'ici là des études auront été conduites pour définir le projet qui accueillera de multiples fonctions (enseignement supérieur, culture, logement, commerce, hébergement médico-social...). Ce site d'exception permettra au centre de jouer un rôle de locomotive régionale.

- *L'espace Canot*

L'actuel site occupé par la caserne des pompiers sera prochainement libéré. Ce site permettra d'accueillir de multiples fonctions.

- *La restructuration du quartier Vauban : logement et tertiaire public*

Le site est appelé à se transformer grâce à des programmes de logement pour l'essentiel. Du tertiaire public pourrait également s'y développer.

➤ *Le quartier Viotte : projet urbain et pôle d'échanges*

La gare Viotte est la deuxième gare TGV de l'agglomération. Elle sera une plateforme d'échange multimodale (TGV, trains grandes lignes, transports régionaux, bus urbains, vélo, voitures particulières).

Son ouverture au Nord permettra un accès plus aisé depuis le Nord de l'agglomération. Un véritable quartier aux fonctions mixtes y sera progressivement développé. Tertiaire d'activités, le cas échéant un centre de congrès, logements, devraient transformer l'image de ce secteur et assurer sa revalorisation.

L'objectif est de permettre au centre de «remonter» jusqu'à Viotte...

➤ *Port fluvial et Prés de Vaux, la cité de la culture*

L'occupation de ce vaste espace s'oriente vers les arts, la musique et les loisirs. Le Fonds Régional d'Art Contemporain y sera implanté sous maîtrise d'ouvrage de la Région de FC. De même que le Conservatoire National de Région pour la musique sous maîtrise d'ouvrage de la CAGB. La Scène des Musiques Actuelles y prendra place. D'autres implantations en lien avec la culture et les loisirs pourront s'y fixer progressivement, confortant ainsi à ce quartier sa forte identité culturelle et touristique.

➤ *Des franchissements du Doubs à créer*

Plusieurs franchissements du Doubs sont à créer pour mieux relier les quartiers entre eux. Une passerelle pourrait relier le Marché Beaux-Arts et le quartier Battant, un pont devrait permettre d'accéder à la cité de la culture face au tunnel sous la Citadelle.

⇒ **Une opportunité : changer d'échelle, attirer les talents**

Ce projet d'ensemble est une opportunité pour changer d'échelle, hisser l'offre du centre-ville, à un niveau élevé, et inscrire Besançon dans la géographie des villes qui parient sur la force du projet urbain pour renforcer leur attractivité globale.

➤ *Un projet et un concept d'ensemble*

Ce projet sera défini comme un tout, un concept d'ensemble, qui pourrait être imaginé en lien avec la valorisation du patrimoine Vauban. L'analogie avec l'oeuvre de Vauban est forte de sens, car il avait eu lui-même l'ambition d'aller bien au-delà de la boucle, ses aménagements vont pratiquement jusqu'à l'actuelle gare Viotte.

➤ *Une politique d'image*

Une politique d'image associant cette opération et un nom spécifique est à rechercher. La communication de grande envergure sur cet ensemble de projets, et le nom qui lui sera dédié, participeront au rayonnement de la ville et de son agglomération. Des expositions, un centre d'interprétation ouvert au public, un lieu d'animation sur la ville et le fait urbain, pourraient être créés.

➤ *L'intervention de grands concepteurs*

La notoriété d'une ville et son attractivité sont stimulées par l'intervention de grands concepteurs dont les noms s'attachent à tel ou tel édifice, leur rayonnement entraîne un bénéfice pour la ville et son environnement. Une ouverture, une internationalisation des concepteurs, et l'élévation du niveau global de l'ambition de la maîtrise d'ouvrage bénéficient en retour aux équipes locales des architectes et des hommes de l'art.

Le recours récent à des grands architectes associés à des équipes locales le démontre clairement à Besançon. L'opération Marché Beaux-Arts, avec Bernard Reichen (grand prix de l'urbanisme en 2005) ou le Palais de Justice avec Henri Gaudin constituent des références qui marquent de leur empreinte l'espace urbain.

Loin d'exclure les architectes locaux de la commande publique (qui en général sont associés aux équipes nationales), cette politique permet de renforcer la dynamique locale et régionale en faveur de la qualité architecturale et de la qualité urbaine. Elle suscite un renforcement de la commande publique en direction de la profession.

➤ *De grands concours d'urbanisme internationaux*

Le recours à des réflexions très en amont sur les secteurs urbains à remodeler, mobilisant des équipes renommées, permettra à Besançon de changer d'échelle et de mieux rayonner au-delà de sa région.

De telles démarches sont le gage de projets réussis, par ce qu'ayant fait l'objet d'un investissement en matière grise très en amont, elles témoignent également d'une ambition forte.

2. Faire des quartiers périphériques des «quartiers relais» dans le développement de l'agglomération

Le développement de la Ville de Besançon dans les cinquante dernières années s'est structuré autour de la Boucle constituant une succession de couronnes et une périphérie faite de quartiers d'habitats sociaux de Palente, Montrapon, Clairs-Soleils et Planoise.

La qualité des quartiers de la périphérie est apparue progressivement comme étant moins valorisée que celle du centre historique, malgré leurs valeurs urbaines et leurs richesses sociales. En parallèle, le développement urbain du bassin d'habitat s'est poursuivi au-delà des limites de la ville.

Ces quartiers autrefois à la périphérie, «au bout de la rue ou du boulevard», sont aujourd'hui insérés dans la trame urbaine, à la jonction des communes limitrophes qui ont rejoint la Ville de Besançon, ils ont vu progressivement leurs populations augmenter.

Cette nouvelle situation, «au centre de», confère à ces quartiers un rôle nouveau qui modifie l'organisation du territoire communautaire.

Ils sont devenus des «quartiers relais» aptes à accueillir des services urbains, publics, parapublics ou privés et des fonctions sociales et symboliques importantes, pour un ensemble de populations qui ne s'arrête pas aux limites de la commune de Besançon.

Ce mouvement, déjà engagé pour le quartier de Planoise, se développera également sur les quartiers de Palente et de Montrapon et dans une mesure sans doute moindre, sur le quartier des Clairs-Soleils.

Cette nouvelle situation rend possible une inflexion de la perception de ces « territoires quartiers » Les opérations de remodelage urbain et de développement social qui s'y dérouleront durant les prochaines années, parieront sur ce nouveau sens.

3. Renforcer l'attractivité des quartiers populaires d'habitats sociaux

Les quartiers d'habitat social ont connu de nombreuses interventions, depuis plusieurs décennies. Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), envisage de très lourds investissements pour les quartiers de Planoise et de Clairs-Soleils. L'enjeu de redynamisation urbaine et sociale est capital pour Besançon. Les efforts seront poursuivis et intensifiés. La politique globale de développement social, d'amélioration de l'habitat, des équipements, et de l'espace urbain continuera à être conduite dans les quinze ans à venir.

Le renforcement des services publics est une priorité, car ces quartiers doivent présenter un niveau d'équipement comparable au reste de la ville, afin que la mixité sociale puisse se développer.

Une géographie prioritaire d'intervention constituera l'armature du contrat de cohésion sociale et urbaine, elle devra s'accompagner d'un dispositif d'évaluation en continu.

Les champs de l'intervention ne seront pas cantonnés à l'intervention urbaine, mais devront concerner tout à la fois :

- **L'habitat** et le cadre de vie
- **L'accès à l'emploi** et le développement économique
- **La réussite éducative**
- **La santé**
- **La citoyenneté** et la prévention de la délinquance
- **L'égalité des chances**, l'intégration et la lutte contre les discriminations
- **L'accompagnement social** et la participation des habitants.

L'ensemble des mesures qui sont à conduire dans ce cadre sont par ailleurs développées dans le chapitre sur l'harmonie.

⇒ **Des restructurations urbaines lourdes : Planoise, Clairs-Soleils, Orchamps/Palente, Montrapon, Fontaine-Écu.**

Ces quartiers nécessiteront encore des restructurations lourdes.

Le quartier de **Planoise** qui fait partie du plan national de renouvellement urbain représente 19 359 habitants pour une zone fragile de 13 317 habitants.

Le quartier des **Clairs-Soleils** représente 1 884 habitants dans un quartier de 2 116 habitants. Il fait l'objet d'un plan de rénovation ambitieux.

Le quartier **Orchamps/Palente** fait l'objet actuellement d'une restructuration urbaine importante, celle-ci devant encore se poursuivre sur plusieurs années. Ce territoire représente 3 128 habitants au sein d'un quartier de 5 477 habitants.

Ces programmes s'accompagneront d'une démarche globale de «résidentialisation». Un traitement soigné des espaces de proximité permettra de mieux délimiter l'espace privé de l'espace public, facilement appropriable par les habitants.

Il en est de même pour le quartier de **Montrapon** qui est en renouvellement urbain depuis une quinzaine d'années (démolitions / reconstructions, implantation de commerces et d'équipements publics, création de places, etc.) et sur lequel les efforts doivent continuer (démolition, reconstruction, résidentialisation, adaptation du patrimoine au vieillissement de la population, etc.). Ce territoire représente 1 474 habitants pour un quartier de 2 315 habitants.

Proche de Montrapon, la Cité de **Fontaine Écu** n'a encore connu que peu d'interventions. Cette cité est aujourd'hui dans un état de dégradation de la situation sociale (tant individuelle que collective) extrêmement préoccupante.

La cité de Fontaine-Écu représente une priorité forte pour la ville de Besançon qui entend y mener une intervention lourde en accompagnement d'un projet de reconstruction / démolition porté par l'organisme HLM propriétaire. Cette cité regroupe 802 habitants au sein d'un quartier de 2 315 habitants.

⇒ **Des quartiers qui nécessitent des interventions plus légères :**

Il s'agit de quartiers qui ont déjà été concernés dans les années passées par des opérations de restructuration urbaine et/ou d'implantation d'équipement (Brulard, Viotte) ou qui ne nécessitent pas à court-moyen termes d'opérations de ce type, tout en ayant besoin d'une intervention spécifique et de dispositifs adaptés en matière de développement social urbain ou de prévention.

Quatre territoires sont regroupés dans cette catégorie : **la Viotte, Brulard, l'Amitié, Battant / Madeleine.**

Trois de ces territoires font déjà partie de l'actuel contrat de ville. Il s'agit de Brulard, classé en ZUS, l'Amitié et la Viotte, intégrés au contrat au niveau local.

. **La Viotte** a fait l'objet d'une restructuration urbaine lourde (densification partielle et construction de logements il y a une vingtaine d'années).

Ce quartier représente 351 habitants au sein d'un ensemble de 3 112 habitants.

- **Brulard** a fait partie des opérations Banlieue 89 et a donc bénéficié dans ce cadre, d'une très lourde opération de transformation / dédensification ainsi que de l'implantation d'équipements importants (Maison de Quartier Municipale, centre commercial). Néanmoins, de nombreux indicateurs de fragilité socio-urbaine restent au rouge. Brulard représente 1 315 habitants au sein d'un quartier de 3 788 habitants.

. **L'Amitié** est une cité isolée dans le tissu urbain de Besançon et n'a pas encore fait l'objet d'une intervention forte sur le patrimoine. Il s'agit surtout de rompre l'isolement social de ce quartier, constitué à partir d'un ancien foyer pour travailleurs immigrés, et qui présente aujourd'hui toutes les caractéristiques pouvant conduire à une forme de ségrégation urbaine et sociale.

La Ville de Besançon souhaite donc poursuivre avec ses partenaires les interventions initiées dans le cadre du Contrat de Ville par des interventions socio-éducatives et sociales spécifiques, réseau emploi, gestion locative adaptée, soutien aux associations, réhabilitation, résidentialisation, etc.).

Le quartier représente 356 habitants au sein d'un ensemble de 2487 habitants.

Le quartier de **Battant / Madeleine** est situé au coeur du centre ancien de Besançon. Ce quartier est un ancien faubourg d'artisans et de vigneron. Il a fait l'objet d'une opération de résorption de l'habitat insalubre dans les années 1980. Le quartier Battant /Madeleine est un exemple de mixité sociale et urbaine, tout en restant un quartier très populaire.

Pourtant, des signes de faiblesses apparaissent (paupérisation des ménages, squats, délitement du lien social, poches d'insécurité, souhaits de départ des ménages les plus aisés, commerces en cessation d'activité - 27 sur une soixantaine, etc.).

Dans ce contexte, la Ville de Besançon accompagnée par les organismes logeurs, par les commerçants et les habitants, entend mettre en oeuvre un plan de revitalisation commerciale, ainsi qu'une équipe de prévention spécialisée, îlotage par la Police Municipale. Par ailleurs, elle envisage la création d'une structure d'animation et de loisirs socio-éducatifs, pôle associatif, etc.).

4. Mener un programme de quartiers durables et construire des logements adaptés aux besoins

La nécessité de construire de nouveaux logements à Besançon est attestée par toutes les études, car même à population égale, il faudra de plus en plus de logements pour accueillir les ménages dont la taille baisse. Cette tendance, liée à l'allongement de la durée de vie et à la multiplication des ménages

d'une seule personne, est générale : elle affecte toutes les villes et les agglomérations. Une offre foncière significative et l'accroissement du parc doivent permettre l'accès au logement compatible avec les revenus modestes.

⇒ **Construire 800 logements par an**

Ce niveau est préconisé par le PLH, et par le PLU, il est naturellement repris par le projet de ville, conformément aux besoins en logement à l'horizon 2020.

Les logements sociaux représenteront une part significative des programmes, chaque opération groupée devra comporter au moins 20 % de logements nouveaux. Mais la Ville de Besançon ne saurait assumer à elle seule l'ensemble de la production de logements sociaux, qui seront construits également dans les communes périphériques.

De nouvelles formes d'habitats intermédiaires entre l'individuel et le collectif seront développées pour tenir compte de la rareté du foncier, dans un souci de qualité urbaine élevée.

Cette organisation urbaine facilitera la mixité de l'habitat.

⇒ **Adapter les logements aux besoins engendrés par le vieillissement de la population et le handicap**

Un programme d'adaptation des logements au vieillissement des occupants devra être une priorité des décennies à venir. L'accessibilité facilitée est, bien entendu, un élément décisif pour le confort des personnes âgées.

⇒ **Faciliter l'accès à l'accession à la propriété à Besançon**

La bonne santé démographique de la Ville de Besançon passe par l'implantation de jeunes couples au sein de la commune. La Ville fera des efforts financiers pour mettre à disposition du foncier et une diversité d'habitat (locatif et accession, habitat individuel, maisons de ville, petits collectifs) à des prix compatibles avec la solvabilité des jeunes ménages modestes notamment.

⇒ **Poursuivre la réhabilitation et la production de logements sociaux**

La réhabilitation des logements sociaux des grands quartiers sera intensifiée notamment dans le sens d'une réduction de la facture énergétique. Par ailleurs, les logements sociaux seront construits sur la commune de Besançon de façon diffuse dans le tissu urbain comme dans les quartiers nouveaux.

⇒ **Des nouveaux quartiers pour contenir l'étalement urbain, mais aussi renouvellement urbain et extension maîtrisée :**

Un dosage entre renouvellement urbain et extension maîtrisée préside au PLU. La priorité est au renouvellement urbain et au prolongement du tissu en continuité du bâti existant. Ainsi la création des nouveaux quartiers tels que les Vaïtes, les Planches, ou le prolongement des Tilleroyes ou des Montboucons permettra de produire l'offre de logement nécessaire, sans sacrifier à un urbanisme extensif. Les nouveaux ensembles seront systématiquement des éco-quartiers. Les opérations de renouvellement urbain en tissu urbain (Vauban, quartiers d'habitats sociaux) permettront de limiter la consommation d'espace et progressivement de faire muter le tissu urbain.

⇒ **Construire durable, réduire la consommation d'énergie dans l'habitat de 20 % au moins d'ici à 2020.**

Plusieurs éco-quartiers seront édifiés. Optant pour des constructions économes en énergie (bâtiments dits passifs, normes haute qualité environnementale), l'énergie solaire et la cogénération seront mis en oeuvre, tout comme le recyclage de l'eau. L'organisation des dessertes se fera par les modes doux. Ces quartiers existent, ils se nomment Bed-zed dans la banlieue de Londres, ou quartier

Vauban à Fribourg en Brisgau. Le surcoût de ces constructions (qui n'est pas systématique) se trouve largement amorti par des coûts d'exploitation plus faibles.

➤ *Les Vaîtes un éco-quartier exemplaire*

Le quartier des Vaîtes sera l'exemple de cette ambition, utilisant des énergies renouvelables, optant pour le traitement individualisé des eaux de pluie, un habitat diversifié, des trames vertes, gestion des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation des sols... Les solutions les plus innovantes seront utilisées pour faire de ce quartier un exemple de quartier écologique respectueux de son environnement économe et durable, et surtout agréable à vivre, et bien inséré dans l'espace qui l'entourne.

➤ *La réhabilitation durable*

Le bâti existant dominera pour longtemps l'ensemble du patrimoine urbain et non urbain des villes. Des économies d'énergie avec des chaufferies plus performantes dans l'habitat collectif, la mobilisation des énergies renouvelables, et l'isolation thermique dans la réhabilitation sont nécessaires. Des mesures d'incitation et de sensibilisation seront mises en oeuvre en recourant notamment à la thermographie aérienne, qui permet de mesurer la déperdition de chaleur par les toitures.

La déconstruction sélective, le tri et le recyclage des matériaux seront encouragés pour les opérations qui incluent des démolitions.

➤ *La formation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre*

Construire ou réhabiliter durable, nécessite que les professionnels et les maîtres d'ouvrage soient sensibilisés et formés aux nouvelles façons d'aborder leurs interventions.

La ville avec les partenaires professionnels et publics, prendra l'initiative de mieux sensibiliser les milieux professionnels aux économies d'énergie et aux techniques qui prennent en compte le développement durable tant dans l'habitat que dans la conception d'ensemble des quartiers.

Un dispositif de défiscalisation dans le cadre du recours aux énergies renouvelables, sera étudié. Un guide technique pour la construction éco-citoyenne sera édité.

5. Doter chaque quartier d'un projet urbain

«Un quartier, un projet»

Il s'agit de concevoir pour chaque quartier existant un plan de référence concernant son aménagement, qui progressivement dessine et compose un projet urbain pour l'avenir du quartier à quinze ans.

Ce principe permettra de modeler progressivement la ville et ses quartiers en travaillant sur l'espace public notamment.

6. Intervenir sur les sites urbains à fort enjeu

Plusieurs sites nécessitent des interventions globales pour améliorer leur fonctionnement ou leur qualité urbaine. C'est le cas des entrées de ville et d'un certain nombre d'espaces insuffisamment qualifiés. Un plan d'ensemble de composition urbaine sera engagé pour définir sur ces sites une stratégie à quinze ans.

⇒ **Le Boulevard Nord**

Le boulevard Nord est une pénétrante en ville qui offre une vitrine datant des années soixante. Sa restructuration pour en faire un boulevard urbain sera entreprise en lien avec la création de la liaison Nord-Est.

⇒ Casamène

Le site est également une entrée de ville et un espace en rive du canal et du Doubs. La trace d'activités industrielles est attestée par un état de friche. Il retrouvera une vocation de promenade paysagée en prolongement du parc de la Gare d'Eau.

⇒ Secteur «Palais des Sports / Piscine Mallarmé / Stade»

Ce site concentre un nombre important d'équipements sportifs et se présente comme une séquence d'entrée dans la ville dense. Le projet confortera le pôle sportif par une restructuration urbaine de qualité et mettra en valeur les équipements d'agglomération.

⇒ Secteur Brulard

Ce secteur présente de nombreux potentiels grâce à la présence des terrains militaires qui seront libérés.

⇒ Le site de Micropolis

Le passage du contournement, la présence d'un équipement régional, et la proximité d'un grand quartier d'habitat social, font de ce site un pivot dans l'organisation urbaine de Besançon qui doit être reconsidéré car ses fonctions ne sont plus totalement assurées (accès, stationnement...)

⇒ La rue de Dole

Cette voie très passante constitue actuellement un ligne infranchissable entre des quartiers. Le traitement de sa traversée (notamment entre Planoise et les Hauts de Chazal) devra privilégier la qualité des relations (mode doux et transports en commun) entre ces 2 quartiers.

⇒ Entrées de ville

Les entrées de ville devront être de véritables portes d'entrées accueillantes, elles sont appelées à être traitées par un traitement paysagé et architectural ambitieux, s'accompagnant d'un plan de gestion des publicités.

7. Faciliter l'accès par le contournement routier

Afin de faciliter l'accès à la ville et les liaisons interquartiers, le projet de ville met également l'accent sur la nécessité d'achever le contournement routier de la ville. C'est un enjeu de développement et de cadre de vie important pour la capitale régionale. Outre l'achèvement des travaux en cours réalisés par l'État, il s'agit d'engager la réalisation de la liaison Nord-Est, afin de soulager le boulevard Nord. Cette opération nécessite une importante mobilisation de crédits et ne pourra être réalisée qu'avec la participation de tous les pouvoirs publics et des collectivités.

Maintenir l'excellence de cadre de vie

Le cadre de vie ne se limite pas à l'espace urbain, il est fait de services destinés aux usagers et aux entreprises : services de proximité, offre de transports collectifs, souplesse des horaires, accès à l'information, accueil du public et services en ligne...

Mais aussi exigence d'air pur, d'eau de qualité, de tri sélectif, des déchets... Le niveau d'exigence sera de plus en plus élevé, et les villes qui auront su développer ces services à la fois proches du citoyen et respectueux du développement durable auront un avantage comparatif.

Ainsi Besançon se trouve confronté à trois défis :

- **Adapter les services urbains aux évolutions**
- **Rééquilibrer les déplacements au profit des transports collectifs et des modes doux**
- **Développer le commerce et l'artisanat**

1. Adapter les services urbains aux évolutions

Les mutations des services urbains sont nécessaires, elles vont s'amplifier, face à la nécessité de préserver l'environnement, d'économiser l'énergie, et face à la gestion des risques, mais aussi pour répondre aux nouvelles attentes sociales, à l'attention écologique ou aux évolutions socio-démographiques.

⇒ **Garantir la qualité et la sécurité de la ressource en eau**

L'eau est un «produit» limité, donc rare, il est en recyclage permanent. L'augmentation de consommation et la pollution rendent la ressource de plus en plus fragile.

➤ *Maintenir la régie directe*

Besançon exploite en régie directe l'approvisionnement et le traitement de l'eau. Ce principe qui a fait ses preuves sur le plan économique et social (qualité élevée et maîtrise des coûts) sera maintenu.

➤ *Protéger les captages*

Pour garantir la qualité de la ressource en eau, il est nécessaire de renforcer les périmètres de protection autour des stations de captage. Dans le même esprit, il conviendra de faire reculer fortement la consommation des produits polluants, tels les produits d'entretien, les lessives au phosphate et les produits phytosanitaires, afin de limiter les rejets.

➤ *Sécuriser les approvisionnements*

Les ressources propres à la ville seront fiabilisées avec la mise en place d'une unité de secours moderne capable de secourir toute la ville en eau de grande qualité en cas de besoin. Les ressources profondes utilisées localement seront rationalisées en vue de réduire le recours aux traitements.

Parallèlement et afin de ne pas multiplier les capacités de production, la ville et les syndicats d'eau voisins mettront en oeuvre des interconnexions de réseau qui permettront de garantir l'accès à l'eau pour tous en cas de pénurie ou d'incidents techniques.

➤ *Économiser la ressource*

L'économie de la ressource est un enjeu majeur pour les quinze ans à venir. Le principe de responsabilité milite pour que chaque utilisateur (public ou privé) limite sa consommation. Ce principe passera par la généralisation des systèmes de récupération d'eau de pluie, notamment pour le jardinage. Ce principe sera également mis en oeuvre dans le cadre de la gestion des espaces verts municipaux. Par ailleurs, la multiplication des compteurs d'eau individuels notamment dans les copropriétés sera encouragée.

La généralisation d'un dispositif de télégestion de l'eau municipale permettant de détecter les fuites, et le recours aux équipements économes devront accompagner ces différentes mesures.

➤ *Assainir les eaux usées et protéger les milieux*

Le Doubs est le principal récepteur des effluents urbains de Besançon. Sa sauvegarde passera par le développement des techniques d'assainissement et par un meilleur contrôle de la qualité des rejets des urbains.

Concernant le réseau de collecte, le maillage des bassins de dépollution sera complété de manière à effacer complètement les risques de pollution par temps de pluie. Parallèlement les réseaux proches de la station, plus sensibles aux débordements feront l'objet de renforcements. Les secteurs non desservis seront équipés de dispositifs d'assainissement non collectifs efficaces vérifiés par la collectivité.

Des traitements modernes et novateurs seront mis en place dans la grande unité de Port Douvot qui traitera les eaux usées des trois quarts des communes de l'agglomération.

Enfin, la gestion des boues fera l'objet de filières diversifiées qui pourront être développées dans une optique durable comme la réduction de la production à la source ou le développement des filières de production de biogaz réutilisé sur place.

⇒ *Le risque d'inondation*

Le risque d'inondation est amplifié avec les changements climatiques en cours. Le Plan de Prévention des Risques liés aux Inondations (PPRI) prescrit une classification en fonction des aléas d'inondabilité du territoire. Cette classification expose le centre-ville de Besançon aux risques d'inondation. Plusieurs mesures seront prises face aux risques d'inondation.

➤ *Des aménagements protégeant le centre*

Plusieurs aménagements seront réalisés afin de diminuer les risques.

Un mur anti-crues sera édifié le long du port fluvial, depuis le pont de Bregille jusqu'au rond-point de la Citadelle. Celui-ci sera conçu de telle sorte qu'il soit intégré à l'aménagement urbain du secteur dans un souci de qualité.

Par ailleurs, des «batardeaux» (sortes de portes empêchant l'eau de pénétrer en ville) seront installés au droit de la place de la révolution et de la rue Claude Pouillet.

Ces mesures prévues en concertation avec les autorités publiques compétentes devront permettre de protéger le centre-ville et le site de Saint-Jacques.

➤ *Une nouvelle culture de l'aménagement*

Au-delà de ces aménagements de grande ampleur, mais ponctuels, c'est une nouvelle façon de concevoir l'aménagement qui sera promue pour le maintien et le développement des zones humides, la création de bassins de rétention, la limitation de l'imperméabilisation des sols, avec le développement des parkings, chaussées et trottoirs semi-perméables, le recours systématique dans le bâti ou pour les activités économiques de la récupération des eaux de pluie proportionnée aux surfaces de toiture.

⇒ **La qualité de l'air**

La qualité de l'air est une préoccupation majeure en matière de santé publique. Sa surveillance est donc pratiquée de façon systématique par une association, l'ASQAB (Association pour la Qualité de l'Air dans l'agglomération Bisontine et le Sud Franche-Comté), agréée par l'État et appartenant au réseau ATMO qui mesure la pollution atmosphérique dans toute la France. Les résultats de ces mesures sont très satisfaisants sur Besançon, pour autant des améliorations seront recherchées :

➤ *Limitier l'usage de la voiture en ville*

L'amélioration de la qualité passe principalement par la diminution des déplacements de véhicules légers notamment en centre-ville et du stationnement gratuit. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) prescrit par la loi sur l'air, est engagé à l'échelle de l'agglomération. Ses préconisations pour le renforcement des modes doux (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...) militent pour une réduction des déplacements par voiture individuelle en ville. Cela passe par un développement de parcs relais offrant des facilités d'utilisation.

➤ *Renforcer la surveillance*

L'avenir sera marqué par le renforcement de la mesure de la pollution atmosphérique notamment par l'amélioration et le développement des moyens de modélisation, la prise en compte de nouveaux facteurs de pollution comme les pesticides, la poursuite de l'étude des polluants biologiques comme les pollens, la participation à la prospective régionale notamment dans le cadre du cadastre des émissions.

➤ *Le bruit en ville*

Le bruit en ville est considéré par la majorité des Français comme une nuisance persistante et mal réglée à l'heure actuelle. Les sources de pollution sonore au niveau d'une ville comme Besançon sont multiples, liées à la circulation automobile, aux bruits industriels, aux établissements recevant du public, aux bruits de voisinage, etc.

L'action de la Ville de Besançon a été fondée sur la création d'une unité de traitement des plaintes qui instruit près de 200 plaintes par an permettant dans la majorité des cas de régler à l'amiable les difficultés apparues.

➤ *Plus de médiation*

La médiation sera développée, pour évaluer les nuisances liées à des établissements commerciaux, artisanaux ou industriels, développer l'accompagnement et le conseil auprès des services techniques notamment en matière de stratégie routière, ou traiter des problèmes de voisinage.

Les mesures répressives seront prises à l'égard des auteurs de bruits routiers liés notamment à l'usage intempestif de «deux roues» volontairement mal réglés.

➤ *Mieux observer pour agir*

L'avenir sera également marqué par la remise à jour de la cartographie sonore de Besançon, outil d'urbanisme indispensable à une stratégie efficace.

⇒ **L'énergie**

La disparition progressive des énergies fossiles, l'augmentation de la facture énergétique, ainsi que la nécessité de lutter contre l'émission des gaz à effet de serre, font de la maîtrise de l'énergie «le chantier du siècle». L'enjeu est de diminuer notre vulnérabilité énergétique d'ici quinze ans.

➤ *Changer d'échelle : améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et fournir 20 % des besoins énergétiques en énergie renouvelable.*

C'est une politique ambitieuse, mais faisable, nécessairement très transversale qui nécessite un véritable changement d'échelle et une forte mobilisation de chacun. Besançon se fixe pour objectif une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et la production de 20 % de sa consommation issue des sources d'énergie renouvelable. Un objectif de baisse de consommation d'énergie de 2 % par an pour entrer dans l'ère de la sobriété doit être fixé. Cette amélioration est possible par des économies d'énergies qui touchent de nombreux domaines : l'habitat, les transports, l'éclairage public... les stratégies d'organisation urbaine, les déplacements, etc.

➤ *Choisir les solutions énergétiques qui n'obèrent pas l'avenir*

Il faut pour chaque décision d'investissement, éviter de s'emprisonner dans des solutions qui deviendront obsolètes du point de vue énergétique.

➤ *Assumer une rupture culturelle face à l'énergie*

C'est donc une véritable rupture culturelle que ce projet de ville voudrait accompagner, voire provoquer. Cette rupture ne souhaite pas cultiver la culpabilité, mais provoquer une adhésion et l'enthousiasme afin de préparer un avenir désiré, que nous n'aurons pas condamné à l'avance par des choix énergétiques imprévoyants...

➤ *Traduire la maîtrise de l'énergie dans les politiques urbaines*

Les politiques urbaines qui se traduisent par les documents de référence (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territorial...) intègrent d'ores et déjà cette dimension en organisant la limitation de l'étalement urbain.

C'est également le but des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui couvre le territoire de l'agglomération. Ces dispositifs incitent à l'utilisation des transports en commun, du vélo, ou au co-voiturage et militent pour des déplacements domicile travail de courte distance, donc moins chers, parce qu'économiques en énergie.

➤ *Montrer l'exemple*

Sans que cette «liste» soit exhaustive, quelques exemples illustrent cette volonté :

- Les véhicules municipaux utiliseront des énergies les moins polluantes (GPL, GNV, électricité)
- Dans les bâtiments publics, la production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire sera systématisée chaque fois que cela sera possible
- La signature énergétique par thermographie dans les bâtiments neufs comme dans les rénovations lourdes du patrimoine public communal sera systématisée
- L'éclairage public, comme la signalisation électrique, devra progressivement utiliser des sources lumineuses économes en énergie
 - Des campagnes de sensibilisation du public pour la promotion des ampoules basse consommation
 - D'autres chaufferies bois seront édifiées
 - Des microcentrales seront installées utilisant l'énergie hydraulique
 - Les quartiers durables seront réalisés (Vaîtes) où les solutions énergétiques les plus économes seront mises en oeuvre
 - La labellisation «cité de l'énergie» sera poursuivie et amplifiée
 - Une opération d'habitat collectif à énergie positive sera réalisée à Besançon
 - Les bâtiments de l'office municipal HLM seront équipés progressivement de panneaux solaires chaque fois que cela sera possible.

⇒ **Les déchets**

Depuis une dizaine d'années, la gestion des déchets a connu de profondes modifications : introduction de la collecte sélective, développement de la valorisation, exigences accrues de protection de l'environnement dans les techniques de traitement, réorganisation de l'intercommunalité...

En 2006, la gestion des déchets connaît une évolution importante avec le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de la «Collecte des déchets ménagers et assimilés». Le traitement des déchets, compétence également exercée par la collectivité depuis sa création en 2001 est transféré au SYBERT, le Syndicat de Besançon et sa région pour le Traitement des Déchets.

C'est désormais avec le Grand Besançon que se construit la politique de gestion des déchets, une politique qui participe à la protection de l'environnement et au développement durable du territoire.

Si le défi principal a concerné la mise en place de la collecte sélective (avec tout ce que cela implique pour «associer» et faire adhérer l'habitant à ce nouveau système dont il est le premier maillon de la chaîne), l'avenir qui se présente devant nous -réduction des énergies fossiles, menace du dérèglement climatique...- doit nous encourager à aller plus loin.

Les objectifs visés dans les prochaines années sont axés sur :

➤ *L'économie des ressources naturelles* : avec une priorité accordée à la prévention et au recyclage des déchets

➤ *Des choix techniques guidés par la maîtrise des impacts sur la santé des habitants et l'environnement et par l'atteinte des objectifs fixés au niveau européen.* Ce qui nécessite d'améliorer la part de la valorisation «matière» et notamment la part de la valorisation «matière organique» dans la gestion des déchets et de réduire la quantité de déchets à traiter. Dans cette optique, la lutte contre le réchauffement climatique généré par les activités humaines apparaît comme un enjeu majeur

➤ *La maîtrise et la transparence des coûts* et des montages juridiques et financiers innovants (comme la redevance incitative à Besançon)

➤ *L'information et la sensibilisation pour responsabiliser* les habitants et obtenir leur adhésion sur la nécessité de bien trier **et de réduire la quantité de déchets à la source** : chaque citoyen peut (doit) à son niveau et au quotidien poser des actes responsables.

La réduction à la source doit être considérée comme une solution économique et écologique car le déchet le moins cher et le moins nocif est celui que l'on ne produit pas. À Besançon, une mesure importante a déjà été prise qui va dans ce sens: la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères est une redevance «incitative» qui incite à moins produire de déchets et à bien trier.

⇒ **La prévention des risques**

En continuité de la sécurité civile instaurée par la loi du 13 août 2004, une véritable culture est à développer sur :

➤ *la création d'outils pour apprendre à gérer*, à vivre avec le risque, à partager les connaissances (transversalité avec les divers intervenants dans l'acte de construire, gérer, administrer)

➤ *la notion de principe de précaution* dans l'approche de nouvelles technologies et devant la prise de décision

➤ *initier les jeunes générations*, les étudiants, par la création de filières, de professionnels (formation d'experts, université de Franche-Comté)

➤ *vivre avec le risque* : en particulier délimiter les périmètres, et les seuils acceptables, développer l'intercommunalité en liaison avec l'économie durable : participer, anticiper sur le maintien de la qualité du cadre de vie.

2. Rééquilibrer les déplacements au profit des transports collectifs et des modes doux

⇒ **Poursuivre la tradition d'innovation**

Besançon cherchera à maintenir sa réputation de ville en pointe dans ce domaine. Ses choix seront guidés par la recherche d'une mobilité choisie, compatible avec le souhait d'un développement durable dans la Ville (transports à la demande, centrales de mobilité, co-voiturage, voiture partagée, vélos et scooters électriques...).

⇒ **Transport en commun en site propre: un projet urbain ambitieux**

Le Transport en commun en site propre sera réalisé par la CAGB. Il sera opérationnel à l'horizon 2012 pour une première phase reliant Haut du Chazal-Planoise au centre-ville et au pôle de la gare Viotte.

Une deuxième phase sera proposée à l'horizon 2016-2018.

Ce projet améliorera les déplacements, mais sera l'occasion de remodeler l'espace public et de créer un véritable projet urbain à partir d'une infrastructure moderne. Il s'appuiera également sur la construction de parkings-relais aux entrées de ville.

Une intense coordination entre la CAGB et la Ville de Besançon sera le gage d'un projet global réussi.

La redevance « incitative » à Besançon : la facture est calculée sur le volume du bac gris, une disposition qui incite à moins produire de déchets et à bien trier, car le bac jaune (les matériaux recyclables) ne fait pas l'objet de facturation

⇒ **Le vélo en Ville**

Besançon deviendra une ville du vélo avec une augmentation sensible du kilométrage des pistes cyclables et des services autour du vélo : parking, location, vélos électriques. Des partenariats avec les professionnels du vélo (revendeurs, entretien...) et les associations seront engagés.

La création de «vélo-station» permettra d'offrir à la location des habitants des vélos en libre-service, suivant un principe de plus en plus répandu.

Le nombre de km de pistes cyclables sera accru de cinq kilomètres par an au moins. Un plan de jalonnement permettra de se repérer plus facilement.

Enfin la ville multipliera les bornes de stationnement pour cycles, et incitera les constructeurs, les promoteurs et les bailleurs, ainsi que les employeurs à édifier des garages à vélo sécurisés.

⇒ **Les piétons bien dans leur ville**

Les aménagements (nouveaux ou restructurations) seront conçus en intégrant systématiquement les liaisons douces et en particulier la marche.

C'est là encore une nouvelle philosophie de l'aménagement qui doit s'imposer, alternative à la voiture. Dans cet esprit la mise en sécurité des abords des écoles, sera améliorée, et l'accessibilité des handicapés sera renforcée et généralisée.

3. Développer le commerce et l'artisanat

Besançon n'échappe pas aux grandes tendances de l'évolution du commerce.

Le commerce est un champ très concurrentiel, c'est une activité économique qui pèse un poids important en emplois comme en chiffres d'affaires.

Le consommateur est l'arbitre de cette activité, car il est avant tout client. Il choisit et navigue en permanence entre ses besoins de plus en plus segmentés et complexes et une offre elle-même de plus en plus large qui doit s'adapter en permanence.

Par ailleurs, l'identité d'une ville se confond avec son commerce, d'autant plus que l'offre urbaine (accessibilité, espaces publics, stationnement ...) est en partie formatée par l'organisation du commerce, son dynamisme, ou ses moindres performances. En retour, les performances des commerces dépendent de son environnement urbain plus ou moins favorable.

Cette alchimie complexe et le dialogue avec les professionnels et des politiques publiques produit une «politique commerciale».

À Besançon l'organisation de l'armature commerciale se décompose en trois grands secteurs : les zones périphériques (Valentin, Châteaufarine, Chalezeule), le centre ancien et les quartiers.

À vrai dire, il faut considérer le commerce à une échelle d'agglomération et de sa zone de chalandise. L'avenir n'est pas écrit à quinze ans tant les variables sont difficiles à mesurer et évaluer globalement.

Quelques lignes de force doivent cependant guider une politique commerciale volontaire et dynamique qui se traduit pour l'heure par le SOCA (Schéma d'Orientation pour le Commerce et l'Artisanat).

Tout d'abord, il faut considérer que toute politique dans ce domaine ne peut se concevoir qu'à l'échelle intercommunale et en lien avec les organismes représentatifs de la profession dont les consulaires.

⇒ **Conforter le centre**

Le coeur de Ville possède une dimension et un rayonnement régional ; sans une politique très volontariste favorisant l'attractivité commerciale, ce positionnement pourrait être fragilisé. Plusieurs mesures à moyen terme sont nécessaires, elles sont à négocier avec les représentants de la profession et les chambres consulaires.

➤ *La diffusion de produits et savoir-faire régionaux* notamment au travers la restauration est une vocation du centre de Besançon qui doit être renforcée.

➤ *L'offre commerciale liée à la culture* pourrait peser d'un poids plus important, cette offre s'attache à la vocation culturelle et universitaire de Besançon.

➤ *L'implantation de galeries marchandes et de grands magasins urbains* sera recherchée pour fortifier l'armature commerciale, en complément des opérations engagées (Pasteur, Piazza Lumière). Des sites porteurs, participant à l'élargissement du centre-ville comme la Mouillère, la dalle du parking de Marché Beaux-Arts ou St-Jacques, pourraient être réinvestis.

➤ *L'offre commerciale pourrait s'ouvrir davantage sur le tourisme* et particulièrement le tourisme d'affaires en lien avec la création d'un palais des congrès et le développement du parc hôtelier.

➤ *L'Office de Commerce* est fédérateur et porteur du rayonnement commercial. Il doit être maintenu et même renforcé.

➤ *L'aménagement urbain* devra être pensé et réalisé en prenant davantage en compte la stratégie commerciale.

⇒ À l'échelle de l'agglomération et du SCOT

Ce projet de ville veut énoncer quelques principes (non exhaustifs) comme contribution au SCOT :

➤ *Conforter la présence de commerce et d'artisanat de proximité, lié aux unités de vie (quartiers, petits bourgs), limitant les déplacements et favorisant le développement durable.*

➤ *Créer un équilibre des différents pôles de périphérie à vocation d'agglomération. Ceux-ci doivent être mieux qualifiés sur le plan urbanistique et architectural, ils devraient intégrer de l'artisanat. Les déplacements par transports en commun devront être intensifiés et notamment dans une desserte de «zone à zone».*

➤ *Engager la réflexion sur l'évolution urbaine des zones commerciales de périphérie en articulation avec un développement urbain équilibré vis-à-vis du centre-ville.*

➤ *Structurer le parc hôtelier de périphérie sur les entrées d'agglomération en complémentarité avec une hôtellerie d'affaire et de loisir du centre-ville.*

Protéger et mettre en valeur tous les patrimoines**1. La valorisation de la nature en ville**

La nature est présente à Besançon plus que dans d'autres villes. C'est un trait d'identité qui caractérise cette ville souvent dénommée «Ville verte». Les arbres y sont nombreux, les espaces verts abondants, le parc Micaud, la Gare d'Eau, Chamars, ou le futur parc urbain de Planoise.

Chaque fois que le regard s'élève, il rencontre un coteau arboré ou une colline. Besançon c'est aussi une mosaïque de milieux ouverts, de falaises, de belvédères et de points de vue.

Le bois de Chailluz est le grand «parc» de Besançon touchant la ville, la nature est à la fois en ville et toute proche de la ville.

Cette identité est loin d'être conservatrice ou passéiste, mais résolument moderne, c'est aussi un attribut de l'attractivité de Besançon.

Ce patrimoine vert contribue aussi à récupérer le CO2 et à rafraîchir l'air de la ville.

Mais cette richesse est aussi fragile, et cela incite à engager des mesures concrètes pour assurer sa conservation, sa valorisation et pour améliorer le bien-être des Bisontins et des visiteurs.

Le plan local d'urbanisme et les dispositifs en cours de gestion de la nature en ville tracent les orientations détaillées pour le futur jusqu'en 2020.

⇒ Gérer pour protéger

➤ *Par la création de corridors écologiques*

La nécessité de ménager en ville des continuités écologiques permettant à la nature de vivre «naturellement» conduit à ménager plusieurs corridors écologiques, depuis le centre ancien via le Vallon du Jour, la ZAC des planches, jusqu'à la forêt de Chailluz, ou encore depuis Rosemont jusqu'à St-Claude en passant par les terrains militaires. Ces corridors consistent à assurer une continuité de l'espace vert, facilitant la reproduction des végétaux ainsi que de la faune.

Dans le même esprit il est prévu de ménager une couronne verte périphérique au-delà de la rocade Nord-Ouest vers les Torcols et Chailluz.

➤ *Par la restauration d'espaces conservatoires*

La valeur patrimoniale des collines est précieuse du point de vue paysager et écologique. Créer ou restaurer des espaces conservatoires et pédagogiques pour la reconquête des collines et à la diversité des paysages contribue à conserver ce patrimoine.

Dans cet esprit, la réinstallation de vergers sur le territoire de Besançon contribuera à la biodiversité au bénéfice de l'agrément des habitants. Cette démarche permet par ailleurs d'impliquer le monde associatif.

➤ *Un plan de gestion de la forêt*

Prévoir à quinze ans suppose également de prévoir un Plan de gestion durable des forêts.

➤ *Une gestion différenciée des espaces verts*

Préserver et valoriser la nature en ville, renforcer la biodiversité passe par une gestion différenciée des espaces verts et une nouvelle gestion plus extensive des grands espaces.

➤ *Par la protection des dolines*

La nature en ville est fragile, le karst qui est un système complexe de cavités et de canaux souterrains nécessite de protéger les dolines de l'imperméabilisation afin de permettre un fonctionnement naturel de ce système vivant.

➤ *Par le développement de l'agriculture en ville*

L'agriculture en ville, maraîchage, horticulture, jardins familiaux (comme ressource alimentaire et comme loisirs) sera préservée d'une part, et développée. Les exploitations existantes seront maintenues dans la mesure du possible. C'est une ressource économique et un gage d'équilibre dans l'organisation urbaine.

⇒ **Éduquer :**

Le végétal est un outil pédagogique pour un public urbain.

➤ *Pour les enfants*

Les activités pédagogiques liées à la nature et à la forêt constituent une opportunité exceptionnelle pour les enfants des écoles dans le cadre de la «petite école dans la forêt». Cette activité sera maintenue et amplifiée dans le cadre du projet éducatif (cf...).

➤ *Pour les adultes*

Pour les adultes, on élaborera une charte et une nouvelle signalétique pour le bon usage des espaces verts et milieux naturels visant leur appropriation collective et favorisant le respect de ces espaces, vivre ensemble...

⇒ **Valoriser :**

➤ *Nouveaux espaces verts*

La création de nouveaux espaces verts d'agrément dans les quartiers sera recherchée pour assurer aux habitants un cadre de vie encore plus agréable.

Ø Cheminements de découvertes de la nature en ville

Un réseau de cheminements et promenades urbaines dans Besançon entre les collines utilisant les cheminements urbains permettra de mieux faire découvrir la nature en ville par les Bisontins comme par les touristes. Véritables parcours «nature en ville», ceux-ci permettront de préserver et valoriser la biodiversité en développant des sentiers thématiques et sentiers découvertes et d'interprétation tant dans le centre ancien que sur les collines et les forêts de Besançon. Un ouvrage sur les balades nature à Besançon sera réalisé.

2. La mise en valeur des espaces publics

Besançon jouit d'une architecture d'exception, notamment au sein de la boucle. Les espaces publics seront traités en rapport avec la qualité du bâti qui les délimite. Amorcée avec la place de la Révolution, la valorisation des espaces publics sur l'ensemble de la ville se fera progressivement par un plan global, faisant appel à des concepteurs et des hommes de l'art.

Cette oeuvre de longue haleine se fera en lien avec les opérations de restructuration urbaine prévues par ailleurs. La réalisation du Transport en Commun en Site Propre, sera également l'occasion d'une valorisation de l'espace le long du tracé.

3. La valorisation des berges et du Doubs

Le Doubs est un espace de nature en pleine ville, avec sa faune et la flore dont la protection et la mise en valeur sont nécessaires.

Par ailleurs, la présence de l'eau en ville est un atout considérable pour l'agrément et la beauté des paysages. Les plages du Doubs à la Gare d'Eau, les chemins le long de l'eau seront valorisés et offerts aux Bisontins comme aux touristes.

Le port fluvial pourrait avoir une vocation commerciale et touristique renforcée, accueillir des établissements de restauration et des cafés au bord de l'eau.

Une telle politique ne peut donner son plein rendement que dans le cadre d'une action croisée avec la Communauté d'Agglomération, le Département et la Région, dans le cadre d'une approche intégrant les loisirs et le tourisme (randonnée pédestre, cyclisme, navigation jeux d'eaux...).

Une politique sociale audacieuse, une ville fraternelle

Aux problèmes sociaux aggravés par les difficultés économiques, aux difficultés engendrées par le vieillissement de la population, aux inégalités de la vie face à la maladie ou au handicap, à la fracture entre les générations et les cultures, Besançon oppose son sens de la solidarité et de la fraternité.

Le projet de ville propose de mettre en avant les actions d'entraide, de pratiques du don, d'échange entre les générations et entre les cultures.

Cinq propositions dessinent une politique audacieuse pour une ville fraternelle.

- **Garantir une équité sociale**
- **Renforcer les solidarités**
- **Mieux vivre la vieillesse en ville**
- **Intervenir prioritairement sur les quartiers en difficulté**
- **Coordonner les interventions sociales**

1. Garantir une équité sociale

«Faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société. La bienfaisance publique n'est pas une vertu compatissante, elle est un devoir, elle est la justice. Là où existe une classe d'homme sans subsistance, là existe une violation des droits de l'humanité».

La Rochefoucauld-Liancourt

L'équité sociale à Besançon est une valeur écrite dans l'histoire de la ville. Aujourd'hui de nombreuses politiques sociales sont développées par des acteurs sociaux divers : Département, État, organismes de sécurité sociale, associations.

La place de la ville, acteur majeur de la proximité dans l'espace social, est plus que jamais celle du **coordonnateur** de ces politiques pour garantir l'accès de tous les citoyens à leurs droits sociaux, mais aussi celle du garant qui offre à ceux qui sont oubliés par les dispositifs légaux une place dans la cité.

⇒ **Ne laisser personne au bord du chemin**

La Ville s'attachera à mobiliser l'ensemble des partenaires sociaux et associatifs pour faire face aux défis sociaux, soit par la voie de la subsidiarité (en complément de dispositifs gérés par d'autres institutions) soit en construisant une réponse particulière avec les autres partenaires :

➤ *En luttant contre l'isolement des personnes fragilisées*, les besoins matériels sont en général couverts par des dispositifs réglementaires et légaux (perte d'autonomie pour les personnes âgées par exemple), mais les besoins de lien social et de relations humaines sont moins pris en compte.

Le projet de ville s'attachera à **mobiliser les partenaires associatifs** et institutionnels, en construisant notamment un réseau opérationnel de **signalement des personnes fragilisées** par l'isolement avec des bénévoles.

➤ *En veillant à ce que tous les Bisontins aient accès à leurs droits*, en vérifiant que ces droits leur permettent de vivre dignement par exemple en adaptant l'aide alimentaire aux besoins ou en intervenant dans le domaine de l'accès à la santé (coordination des associations).

⇒ **Lutter contre toutes les discriminations d'ordre socio-ethnique**

Depuis une vingtaine d'années, en raison du développement du chômage de masse et de la transformation profonde des rapports sociaux, la discrimination est apparue comme une plaie sociale.

Elle est une atteinte insupportable aux fondements même de la République et des principes républicains.

Ainsi, certains de nos concitoyens, notamment celles et ceux issus de l'immigration se sont écartés du monde du travail, victimes de pratiques discriminatoires.

La Ville de Besançon est constamment mobilisée contre cette relégation, au nom du modèle d'intégration à la française, qui est à la base de notre identité même, basé sur l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Elle s'attachera à promouvoir :

➤ *Une charte de la diversité*

Ainsi, pour remettre sur de bons rails le modèle d'intégration à la française, la ville sera à l'initiative d'une charte de la diversité.

➤ *Mobilisation et sensibilisation*

Elle s'engagera à mener un travail permanent d'information et de sensibilisation aussi bien des jeunes issus de l'immigration que des employeurs et autres prestataires de services, pour que les

individus soient jugés en fonction de leur compétence et de leur mérite, et non en fonction d'une réelle ou d'une supposée appartenance à telle ou telle origine.

⇒ **Changer le regard sur l'âge et le handicap**

La ville entend s'engager, conformément aux valeurs inscrites dans son histoire au côté des plus fragiles de ses citoyens en particulier pour une meilleure autonomie des personnes handicapées.

Dans la continuité de la charte ville-handicap signé en 2003, le projet propose des actions en complémentarité avec le Département qui favorisent durablement «l'Accès de tous à tout».

➤ *Accès de tous*

C'est-à-dire toutes les personnes en situation de handicap, handicaps sensoriels (sourds, malentendants, aveugles ou malvoyants), moteurs, psychiques, mentaux, moteurs, polyhandicapés.

➤ *Accès à tout*

Les personnes en situation du handicap doivent pouvoir accéder à tout, dans tous les domaines de la vie quotidienne, loisirs, culture, sports (spectateurs et participants), formation initiale (de l'école maternelle à l'université), formation continue, emploi (le chômage touche plus les personnes en situation de handicap), aménagement urbain, logement, transports, information... Une ligne de transport accessible et aménagée à tous les arrêts sera créée dans cet esprit, tout comme l'extension du service Evolis à l'ensemble de l'agglomération bisontine.

➤ *La sensibilisation des jeunes dans les écoles* devra permettre de changer le regard sur le handicap.

⇒ **Ancrer dans les faits, l'égalité hommes/femmes**

Alors même que le droit garantit désormais l'égalité hommes/femmes dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle, politique, on s'aperçoit que les femmes sont encore parmi les populations les plus fragilisées (pauvreté, exclusion, isolement, etc.).

L'accroissement du nombre de familles monoparentales, par exemple, est un facteur de pauvreté et d'isolement. La charge et la responsabilité des femmes est également accrue vis-à-vis des enfants.

La ville apportera un soutien aux femmes qui en ont besoin dans leur vie quotidienne (modes de garde élargis, soutien à la parentalité) mais aussi dans l'accès à la vie professionnelle.

Elle soutiendra les associations qui interviennent auprès des femmes notamment face aux violences conjugales.

2. Renforcer les solidarités

⇒ **Soutenir les solidarités familiales**

Les familles sont les premiers supports des solidarités humaines où s'exercent les soutiens humains et financiers (ex : familles des personnes en perte d'autonomie, soutien aux malades Alzheimer, logement des enfants, transferts monétaires) qui favorisent une société harmonieuse.

La collectivité ne peut assumer ces charges, mais elle doit soutenir ces initiatives familiales, et prendre le relais lorsqu'elles s'épuisent en les remplaçant le cas échéant, quand il y a rupture des liens familiaux.

La ville peut également offrir des espaces de rencontre aux familles pour les événements familiaux majeurs. (mariages, décès, naissance...).

➤ **Favoriser la rencontre inter-âges**

Par l'organisation de moments de convivialité entre tous les âges qui dépassent la rencontre entre les deux extrêmes : très jeunes et très vieux.

Pour que les nouvelles générations, quelles que soient leurs cultures, sachent où se trouvent leurs racines, des actions sur la transmission et la mémoire seront mises en oeuvre.

⇒ **Développer l'échange interculturel au sein de Besançon**

- La ville favorisera la connaissance des cultures pour créer des liens et lutter contre le communautarisme.

- Elle développera avec des outils modernes (TIC par exemple) l'échange et la rencontre des cultures par exemple (site internet «mémoire de l'immigration»).

➤ **Lutter contre la grande exclusion en offrant les moyens de la dignité aux personnes en rupture**

Le projet de ville veillera à ce que chacun puisse manger, être hébergé, se laver, être soigné, par une action coordonnée couvrant tous les besoins de la vie quotidienne des personnes sans résidence stable.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre des actions en partenariat avec le monde associatif pour mieux coordonner les moyens et les réponses.

Une action conjointe avec les bailleurs sociaux sera menée contre la précarisation du logement liée à la précarité économique.

La durée de l'hébergement d'urgence devra être réduite et l'accès au logement de «droit commun», facilité. Pour cela il sera nécessaire d'accompagner les personnes dans le quotidien, pour un maintien dans le logement, par une action coordonnée avec les partenaires, pour éviter les expulsions.

3. Mieux vivre la vieillesse en ville

Les personnes âgées ou fragilisées sont souvent confrontées à l'isolement.

Les Bisontins seront invités à développer ensemble une véritable prévenance à l'égard de ces personnes isolées. La prévenance «*une manière aimable d'aller au devant de ce qui peut plaire à quelqu'un*» se manifestera par la mise en relation des besoins et des compétences des uns et des autres, et dans la réciprocité.

Cet objectif ne pourra être atteint sans une mise en synergie des forces vives locales que sont les associations et les habitants soutenus par l'action municipale.

⇒ **Permettre aux personnes âgées de rester en lien avec la vie sociale**

➤ *En imaginant de nouvelles formes d'activités sociales* correspondant mieux aux besoins des personnes âgées d'aujourd'hui en lien étroit avec les associations (de loisirs, sportives, culturelles, etc.) et les services aux personnes.

➤ *En développant l'accompagnement au déplacement* : pour permettre aux personnes à domicile de sortir de chez elles pour des activités sociales qui leur permettent d'avoir plus de contacts humains.

➤ *En développant les solidarités de voisinage* par l'organisation d'un support favorisant la rencontre entre les personnes.

➤ *En ouvrant les structures de quartier aux personnes âgées, pour décloisonner les âges et les cultures.*

➤ *En soutenant les solidarités familiales (aide aux personnes qui soutiennent un parent en perte d'autonomie, lieux relais, accueil de jour, etc.) pour favoriser le maintien de l'aide familiale aux personnes en perte d'autonomie et la soutenir avant que les familles ne s'épuisent.*

⇒ **Diversifier le soutien aux personnes en perte d'autonomie**

➤ *En s'adaptant aux parcours de vie pour garantir à chacun le choix d'intégrer le mode de vie qu'il souhaite, soit à domicile, soit en établissement d'hébergement collectif, soit en développant des programmes d'habitat adapté qui conjuguent le domicile et des services qui permettent le maintien du lien social.*

➤ *En garantissant l'accès de tous aux services, par une tarification sociale qui permet de garantir l'accès des plus pauvres aux services à la personne en perte d'autonomie.*

⇒ **Réintroduire la question de la mort dans la ville**

La question de la mort n'est pas réellement prise en compte dans la cité, elle reste un tabou. Or les familles ont besoin de vivre le départ d'un parent, d'un ami dans des conditions adaptées. Cela participe à la cohésion et au lien social. Se retrouver à l'occasion de tels moments, organiser l'adieu du défunt... Des lieux adaptés sont nécessaires (ou l'adaptation de lieux existants) pour prendre en charge la cérémonie en dehors de l'enceinte du religieux.

4. Intervenir prioritairement sur les quartiers en difficulté

Une politique sociale doit également se décliner prioritairement par des actions spécifiques à l'échelle des quartiers, au plus près du terrain où oeuvrent les associations la où certains habitants connaissent des difficultés économiques et sociales. La géographie prioritaire de cette politique dite «politique de la ville» couvre plus particulièrement les quartiers de Planoise, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Brûlard, Montrapon, Fontaine-Écu, ainsi que Battant et l'Amitié (*voir page 1993 - § Renforcer l'attractivité des quartiers populaires d'habitats sociaux*)

C'est pourquoi l'action municipale doit s'inscrire durablement sur les thématiques suivantes :

⇒ **L'habitat et le cadre de vie**

En plus de la programmation sur le bâti et de l'amélioration des logements et des parties communes, ces quartiers doivent faire l'objet d'une gestion de proximité renforcée, d'un entretien rigoureux des espaces publics, et d'une sécurisation de ceux-ci, afin d'offrir un cadre de vie agréable et sécurisé aux habitants.

⇒ **L'accès à l'emploi et le développement économique**

Les dispositifs facilitant l'accès à l'emploi doivent être renforcés notamment dans le cadre du Plan Local d'Insertion par l'Économique et de l'ANPE, de la Mission Locale, ainsi qu'en accompagnant les jeunes (y compris ceux ayant un diplôme). Le soutien aux structures d'insertion par l'économique, et la mise en oeuvre des clauses d'insertion dans les marchés doivent être développés. Par ailleurs le dispositif de Zone Franche Urbaine doit être durablement maintenu.

⇒ **La réussite éducative**

L'ensemble des dispositifs qui concourent à la réussite éducative doit être renforcé sur ces quartiers. La relance de la lutte contre l'illettrisme, la mise en place de tutorats, le soutien aux activités socio-éducatives hors temps scolaire, et aux centres sociaux, sont les principales actions qui doivent être déployées, notamment dans le cadre du Plan de Réussite Éducative (PRE).

⇒ La santé

Le soutien à l'action parentale, aux structures d'accueil ouvertes pour les adolescents, les actions de lutte contre les conduites addictives, sont autant de dispositifs en direction de la santé qui doivent être développés.

⇒ La citoyenneté et la prévention de la délinquance

Les actions décrites dans le chapitre sur la tranquillité publique sont bien évidemment à déployer sur ces quartiers (*voir page 1993 - § Renforcer l'attractivité des quartiers populaires d'habitats sociaux*)

Les actions en direction de l'engagement citoyen des jeunes, les soutiens à la parentalité en sont les axes prioritaires.

⇒ L'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations

Ces questions sont au coeur des problèmes sociaux qui touchent les quartiers en difficulté. La lutte contre les discriminations doit être un objectif prioritaire de tous les instants.

⇒ L'accompagnement social et la participation des habitants

Le rôle des associations est déterminant comme relais avec les habitants, le soutien aux projets portés par celles-ci ainsi que tous les dispositifs participatifs devront être soutenus et amplifiés.

5. Coordonner les interventions sociales

Pour permettre à Besançon d'être une ville fraternelle et solidaire et pour favoriser le développement harmonieux du territoire, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs soit impliqué en bonne cohérence.

⇒ Approfondir et partager l'observation du territoire

Conduire une politique sociale suppose de bien connaître les besoins sociaux et leurs évolutions, en particulier les processus de précarisation.

L'observation de la segmentation sociale sur l'ensemble de l'agglomération et son évolution est indispensable pour articuler les politiques urbaines et les politiques sociales.

⇒ Définir une politique sociale à l'échelon intercommunal

Le territoire pertinent de l'intervention sociale sera de plus en plus celui de l'agglomération. En effet, les problématiques sociales ne sont pas circonscrites à la seule ville intra muros.

⇒ Promouvoir le développement social urbain

L'intervention sociale «classique» consiste, par des aides et des soutiens (financiers, humains, etc.) à combler les manques et les besoins primaires des personnes en situation d'exclusion. C'est une approche de redistribution.

Il est nécessaire pour renforcer ou rétablir la cohésion sociale, de prendre en compte des approches plus collectives de l'action sociale qui s'appliquent à un quartier ou un ensemble urbain. L'objectif est de rétablir une équité dans la ville ou l'agglomération. Le projet de ville s'attachera à intensifier cette approche du «développement social urbain» que l'on nomme aussi «politique de la ville».

⇒ Coordonner la réponse aux besoins sociaux des habitants

De multiples acteurs de l'action sociale interviennent sur le territoire : il convient de coordonner et de mutualiser les services pour une meilleure lisibilité pour le Bisontin, en favorisant l'engagement mutuel des personnes et institutions. Par exemple favoriser un accueil social unique des personnes dans les quartiers (plutôt qu'un accueil du CG, du CCAS, de la CAF, etc.).

⇒ Pérenniser et renforcer un point unique d'accès aux droits

De nombreux usagers ne bénéficient pas de leurs droits, par manque de connaissance, par manque de lien, etc. Le Maire, pivot de la proximité, doit garantir à chacun l'accès à ses droits sociaux, à ses droits privés, à la citoyenneté. Un guichet unique de l'accès aux droits tel que Proxim'Social doit être développé, partagé avec les autres services et acteurs du territoire.

Adapter le service public aux nouveaux modes de vie

Les modes de vie évoluent, l'allongement de la durée de la vie, le développement de l'activité féminine, l'évolution des structures familiales... déterminent de nouvelles attentes et de nouveaux besoins en services publics.

Les nouveaux rythmes de la ville génèrent une demande de services toujours plus soutenue proche d'un fonctionnement en continu. La difficulté d'articuler les besoins individuels toujours plus intenses (ouverture des commerces, des services sur des plages plus longues par exemple) multiplie les contraintes des salariés en horaires décalés ou atypiques. Ces situations engendrent des risques d'inégalités et conduit à considérer de nouvelles organisations urbaines.

Les questions de santé seront de plus en plus centrales dans les préoccupations des citoyens. Par leur proximité permanente avec la population, les villes ont un rôle éminent à jouer, notamment par la prévention ou les pratiques sportives.

L'allongement de la durée de la vie conduira à pratiquer une meilleure hygiène de vie, auquel le sport peut contribuer de même que la sensibilisation à la prévention des risques dans l'éducation. Si à chaque âge correspond son sport ou plutôt «sa pratique sportive et physique», le sport peut contribuer à tisser des liens entre les générations, à accepter les différences. Mais il peut aussi être générateur d'inégalité sociale, entretenir voire accentuer, les différences.

Le projet de ville propose trois axes pour adapter l'offre de services publics aux nouveaux modes de vie :

➤ Prendre en compte les nouveaux rythmes de la ville : d'actions ponctuelles à la création d'un bureau du temps**➤ Promouvoir le sport et la pratique sportive****➤ La santé, de la promotion aux politiques urbaines****1. Prendre en compte les nouveaux rythmes de la ville : d'actions ponctuelles à la création d'un «bureau du temps»**

Besançon, est «la ville du Temps» (tradition horlogère de Besançon), aussi, les questions temporelles, qui touchent chaque habitant au quotidien, devront être au coeur de l'action publique. À l'instar de nombreuses villes et agglomérations en France et à l'étranger, un bureau du temps «espace de dialogue de réflexion et d'action» sera créé.

Ce bureau du temps permettra d'intégrer de manière systématique la prise en compte du temps dans tous les projets.

Ce bureau des temps sera :**⇒ Un espace ouvert au public**

Comme lieu d'information sur les rythmes de la ville, horaires d'ouverture et de fermeture des services, commerces, offres culturelles... (cet espace peut tout aussi bien se formaliser par un site internet).

⇒ Un outil de veille et de mise en réseau d'acteurs

Il devra mettre en place un observatoire pour préciser le diagnostic, partager les constats et définir des actions à mettre en oeuvre.

⇒ Un «accompagnateur» aidant au montage d'actions

- . actions ponctuelles comme des manifestations («Nuit Blanche»...)
- . actions plus pérennes comme le soutien aux entreprises pour l'élaboration de leur Plan de Déplacement d'Entreprise, le soutien à la création de crèche d'entreprises, la gestion de gardes d'enfants du soir...
- . la prise en compte des questions temporelles dans les documents de planification comme le SCOT, le PDU...
- . un accompagnement des acteurs socio-économiques pour mieux articuler leurs activités (notamment temps de travail) avec le respect des temps nécessaires à la vie familiale et citoyenne.

2. Promouvoir le sport et la pratique sportive

Les politiques publiques en matière sportive jouent un rôle moteur pour la promotion des individus. Le rôle d'une ville ne se limite pas à mettre des équipements à disposition, une politique d'incitation à la pratique veut favoriser l'équilibre et la santé des habitants en direction de quatre publics : les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les sportifs de haut niveau.

⇒ Une intervention ciblée en faveur des jeunes

De nombreux jeunes enfants souffrent de problèmes d'obésité ou connaissent des difficultés d'équilibre et de coordination. Pour lutter contre ces phénomènes, la ville agira par :

➤ *Des projets pédagogiques au sein des écoles primaires* qui nécessiteront des accords de coopération pluriannuels avec l'Éducation Nationale et les enseignants pour que l'activité sportive soit intégrée aux cursus scolaires au sein des écoles primaires.

➤ *La pratique en dehors des temps scolaires*, en complémentarité des clubs.

⇒ Un accès facilité pour les personnes âgées à l'activité physique

Une demande réelle d'activité physique pour les personnes âgées doit être satisfaite. Si la ville doit laisser la place aux clubs et organisations qui prennent cette demande en charge, elle devra agir en facilitant leurs activités :

➤ *En agissant sur la solvabilité* de cette demande (ne pas écarter les pauvres de l'offre de sport)

➤ *En aidant les actions qui ont une vocation à rapprocher les générations.*

➤ *Les personnes handicapées pour leur apprentissage du sport.*

L'accessibilité des sites et équipements sera améliorée et un effort sera fait sur la formation à l'encadrement des personnes handicapées.

➤ *En facilitant les actions en direction des personnes handicapées avec une attention particulière à leur intégration dans des clubs de « valides ».*

⇒ **L'accueil et le soutien aux sportifs de haut niveau**

➤ *Une résidence du sport de haut niveau.* L'accueil de sportifs de haut niveau en résidence, valorisera son offre de service. Une «résidence de sportifs» sera créée.

➤ *Le soutien aux jeunes sportifs* portera principalement sur des dispositifs d'accompagnement pour faciliter les doubles cursus (Sport et étude ou sport et travail).

Besançon peut se distinguer dans ce domaine en soutenant ou facilitant l'installation de jeunes sportifs de haut niveau grâce à un accompagnement pour la recherche de financement, par l'hébergement, la formation, l'offre de cours de langue (en lien avec le CLA), et en facilitant le contact avec des entrepreneurs, etc. Cette organisation se fera en partenariat avec l'État, la Région, le Conseil Général, avec les clubs, les organismes logeurs, l'Université, des associations d'entrepreneurs...

➤ *Le renforcement de liens avec l'UFR STAPS* est nécessaire pour une meilleure adéquation entre les formations et les réalités professionnelles du monde sportif.

➤ *Les liens entre le sport de haut niveau et le sport pour tous seront renforcés.*

⇒ **Le sport dans la ville : parc sportif et entrée de ville**

➤ *Un parc sportif à La Fayette* sera conçu à partir de la patinoire/piscine La Fayette. Cet espace devra être restructuré pour devenir un parc de loisir et sportif accessible à tous où pourraient cohabiter «espace de remise en forme - piscine - espace roller / skate - accrobranche - piscine avec bassin extérieur - restauration -garde d'enfants...».

➤ *Le pôle «Palais des sports / Piscine Mallarmé / Stade Léo Lagrange»*

Fera l'objet d'une restructuration d'ensemble, celle-ci sera imaginée afin que le site soit perçu comme un complexe sportif d'ensemble, dessinant une entrée de ville par un projet urbain de qualité.

⇒ **De nouveaux équipements sportifs**

➤ *Un anneau cycliste* sera réalisé et le **stade d'athlétisme sera rénové** pour qu'il puisse accueillir des manifestations régionales ou interrégionales.

➤ *Des aires de jeux libres d'accès, couvertes* feront l'objet de projets innovants dans les différents quartiers dans le même esprit que l'espace ouvert de la Malcombe.

⇒ **L'usage optimisé du patrimoine existant**

➤ *L'usage des infrastructures universitaires et scolaires* donnera lieu à des accords avec l'Université et les lycées afin que le public puisse en bénéficier hors temps d'utilisation par l'institution.

➤ *Le recours à l'innovation* comme, par exemple, l'utilisation de pelouse synthétique permettra de réduire le nombre de stades (stade utilisable 24h/24) et donc libérera le foncier pour d'autres usages.

3. La santé, de la promotion aux politiques urbaines

L'OMS (Organisation Mondiale pour la Santé) dans sa constitution définit la santé comme «un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».

Il est donc primordial, pour tendre vers «une Santé pour tous», d'agir sur les conditions de vie (logement, habitat, transport, nourriture), les conditions de travail, la qualité de l'environnement physique, sociale et culturelle tout en associant la prévention et la promotion de la santé aux soins et à la médecine.

Besançon s'est engagé depuis plus de 10 ans dans le réseau «Ville - Santé» et continuera cet engagement avec la conviction de la nécessité des politiques urbaines favorables à la santé de tous. Elle associera, dans une dynamique commune, prévention, éducation et actions pour le développement durable.

⇒ **Se préparer aux crises**

Pérenniser les outils permanents d'intervention et de réponses aux situations de crises pour faire face aux nouveaux risques.

Ces dispositifs de réponse en cas de crise permettront à chacun d'adapter son comportement pendant ces périodes.

⇒ **S'adapter à l'allongement de la durée de vie**

Développer les soins à domicile des personnes âgées pour faire face à l'allongement de la durée de la vie.

⇒ **Éduquer**

La Ville favorisera les comportements responsables par rapport à la santé (la sienne mais aussi celle d'autrui) par la poursuite des actions en direction des établissements scolaires et de la population en général à travers des campagnes d'information.

Son objectif est de contribuer à faire changer les comportements qui ont une conséquence directe sur la santé (ex : hygiène bucco-dentaire, dépistage des cancers...) mais aussi indirectement (ex: changement des modes de transport pour privilégier les modes doux, favorable à une bonne hygiène de vie mais aussi à la préservation de notre environnement).

⇒ **Mieux connaître les risques**

Connaître mieux l'environnement pour participer à sa préservation et au maintien de notre capital naturel indispensable à la vie.

Cela se traduira par l'accentuation de mesures de la qualité de l'air, le développement de capacité d'expertise et maîtrise des risques comme sur la question de l'eau (où la protection des sources est primordiale ainsi que la surveillance de sa qualité), des déchets et de la pollution des sols dans le cas des friches industrielles.

La question du bruit sera prise en compte aussi bien dans les projets urbains, l'analyse des politiques de transport et des actions de citoyenneté.

La sensibilisation aux risques dus aux écouteurs (walkman, baladeurs) sera prise en compte dans cette démarche.

⇒ **Prévenir l'obésité**

Par des campagnes de sensibilisation à l'alimentation.

⇒ **Lutter contre les conduites addictives**

Quelles qu'elles soient (drogues, alcool, jeux...).

ð Prendre en compte la fragilité psychologique

Celle-ci est grandissante à tous les âges de la vie.

Imaginer une ville plus citoyenne

La dynamique d'un territoire repose sur la capacité des différents acteurs : entreprises, collectivités publiques, associations, citoyens... à mettre en mouvement la ville, à entreprendre ensemble, à exprimer des points de vue ou à construire des actions collectives.

Les associations jouent un rôle important dans ce mouvement, elles sont d'indispensables relais entre les acteurs publics, et la volonté des citoyens de manifester une expression collective, de promouvoir une cause ou un projet particulier.

L'action publique a besoin de cette expression, d'écouter les citoyens et d'un dialogue direct avec ceux-ci. Les conditions de ce dialogue sont parfois difficiles à établir, la frontière entre démocratie participative et démocratie d'opinion est parfois ténue. Par ailleurs, de nombreux citoyens sont absents de cette relation directe avec les élus.

Deux leviers seront mobilisés pour une ville plus citoyenne :

- **Réactiver la démocratie participative**
- **Diversifier les soutiens de la vie associative**

1. Réactiver la démocratie participative

Bien avant que les lois de 1998 et 2002 ne définissent la démocratie de proximité, Besançon a établi une nouvelle norme de l'action publique autour de l'idée de participation. Cette initiative est inspirée par l'esprit des fraternelles, des fruitières, des coopérateurs et mutualistes.

L'association des citoyens à la construction des politiques publiques a renforcé les processus démocratiques de décision. L'évolution des rapports entre les citoyens et les élus locaux est marquée par une crise de confiance envers les autorités et les institutions qui se traduit notamment par une montée de l'absentéisme, le renforcement de comportements de défense de territoire ou d'intérêts catégoriels. Face à ce qui apparaît comme une crise tant des idéologies que des institutions, les instances de participation se présentent comme autant de moyens de :

- *Restaurer la confiance envers le politique,*
- *Rétablir le contact avec les élus et entre les habitants,*
- *Relégitimer l'action politique par une association à la dynamique de prise de décision,*
- *Refonder l'action publique en rappelant à l'attention des citoyens l'enjeu de l'intérêt collectif.*

Dans ce sens, et afin de réactiver la démocratie locale, Besançon mènera une action offensive pour réactiver la participation et la contribution de tous les Bisontins à la vie de la ville.

⇒ **Le renforcement des instances participatives actuelles**

Conseil des Sages, Conseils de quartiers et Conseil Bisontin des jeunes, autant de structures qui facilitent le dialogue et la démocratie.

Une attention particulière sera portée aux Conseils de quartiers pour en assurer un meilleur fonctionnement et une plus grande représentativité, valoriser et renforcer leur rôle.

Une meilleure articulation entre les conseils de quartiers et les différentes instances participatives sera organisée en lien avec le Conseil de Développement Participatif de l'Agglomération. Dans le même temps, le Conseil des Sages, lieu d'expérimentation de méthodes participatives et de promotion du débat public, verra son action reconnue et renforcée dans le cadre d'une dynamique globale.

Le Conseil Bisontin des Jeunes sera amené à évoluer afin de mieux contribuer à sa mission de «construction de l'esprit public».

⇒ **De nouvelles formes plus qualitatives et plus souples de participation**

La nécessité d'adapter les conditions du dialogue pour toucher les ménages peu représentés au sein des instances participatives incite à imaginer des méthodes plus innovantes.

⇒ **Des sondages, enquêtes qualitatives... seront menés**

⇒ **«Café citoyen», «Atelier du futur»... rythmeront la vie démocratique** pour débattre avec des intervenants extérieurs, ou des acteurs locaux.

Ces échanges seront relayés par les réseaux, pour donner l'envie de s'informer de manière plus large.

⇒ **L'usage des nouvelles technologies sera développé** pour conforter le dialogue avec l'ensemble de la population dans le cadre de forums sur internet.

⇒ **De nouvelles méthodes seront mises en œuvre** pour faire participer plus de courants de la société, les ménages modestes, les jeunes, et les personnes issues de l'immigration.

Ces nouvelles formes de débat, plus légères, moins formalisées seront un moyen d'aller à la rencontre de tous les habitants dans la proximité. Elles permettront de faire émerger une nouvelle logique de construction de la démocratie participative qui ne s'inscrit pas uniquement dans une logique de protestation et d'information, mais dans une logique de construction, d'élaboration de projets s'adressant à l'ensemble des habitants et non aux plus intégrés socialement.

Cette dynamique contribuera à faire émerger de ces lieux et formes de débat des espaces de formation du citoyen pour faire naître un habitant «citoyen-acteur» de sa ville, qui seront autant d'espaces d'exercice des pratiques démocratiques.

⇒ **Des temps forts de la participation ouverts à tous**

L'objectif est de conforter les temps spécifiques et de valoriser les participants et leurs travaux. À l'instar des «Rendez-vous de l'Âge», une «**journée de la participation**» sera organisée. Cette manifestation sera annuelle ou bisannuelle, elle sera un lieu d'expression et de travail ponctuel pour contribuer à l'action municipale.

⇒ **L'association des milieux socio-économiques et des associations à l'élaboration de l'action**

Un dialogue plus intense sera instauré avec les acteurs socio-économiques de la ville dans l'esprit du conseil de développement de l'agglomération. Des moments de rencontres seront systématisés et adaptés aux projets, des groupes de travail spécifiques seront créés.

2. Diversifier les soutiens à la vie associative

Avec plus de mille associations actives, Besançon possède une vie associative foisonnante. Les associations sont présentes, dans le sport, les loisirs, la culture, la solidarité, l'animation des quartiers... Elles touchent tous les âges et toutes les passions de nos concitoyens. Mais comme pour les entreprises, la question du renouvellement de leurs cadres et de leurs adhérents actifs, qui ont souvent plus de 50 ans,

est posée. Alors que le temps disponible et de loisirs en dehors de l'activité professionnelle n'a jamais été aussi important, le bénévolat n'a jamais été aussi peu valorisé aux yeux de nos concitoyens. Le projet de ville entend revaloriser ce don de soi par le bénévolat et la participation à la vie associative.

⇒ **Le droit de s'associer, le devoir de partager, l'action associative, créatrice d'esprit public : le renforcement du centre 1901**

Le Forum des associations a constitué autour du Centre 1901 l'espace de connaissances et d'enrichissement mutuel des Bisontins engagés dans la vie associative. Celui-ci doit s'adapter aux nouvelles formes d'engagement et de participation citoyenne, ainsi qu'à la vie de la Cité aux nouvelles temporalités, de l'âge, du travail, du temps libre, des espaces-temps.

➤ *Le forum des associations pourrait est appelé à évoluer et se renforcer* en prenant appui sur les valeurs de la Ville et sur les richesses des hommes, de leurs savoirs coopératifs, des échanges internationaux liés aux CLA, aux travaux de l'Université.

➤ *L'élargissement du Centre 1901* comme centre de ressources à l'échelle de l'agglomération, sera conçu en développant ses capacités à conseiller, soutenir, promouvoir les associations.

⇒ **Inciter au bénévolat à tous les âges de la vie**

La question du bénévolat est au coeur des préoccupations des associations et de la participation. Elle pourrait se développer par des **bourses de l'engagement et du don** afin de réduire la précarité relationnelle, issue de la précarité économique et sociale. L'objectif n'est pas de professionnaliser le bénévolat mais d'accompagner le bénévole car il est vecteur de lien social et d'échanges en proposant des formations ou autres soutiens.

Parier sur la jeunesse, une génération d'acteurs citoyens

Alors que l'un des enjeux majeurs auxquels devront faire face les villes dans les quinze années à venir, sera le vieillissement de la population, paradoxalement Besançon entend faire le pari de la jeunesse. Mais est-ce si paradoxal ? Face à cet enjeu de société majeur, la dynamique entre les générations, la capacité à rester une ville solidaire, attentionnée à ses plus anciens, mais qui donne une place à ses enfants et à ses jeunes est une des conditions de l'harmonie d'une ville.

Trois axes structurent ce «pari» :

- **Continuité et cohérence de l'action éducative durant les temps de loisirs**
- **Du monde des ados à la naissance d'une génération : être acteur de sa vie et de la vie de la cité, au coeur des générations**
- **D'une génération «déstabilisée» à une génération d'avant-garde**

1. Continuité et cohérence de l'action éducative durant les temps de loisirs

Le temps libre, et notamment les loisirs qui constituent chez les enfants les 90 % du temps, est un facteur d'épanouissement, d'enrichissement personnel et de socialisation. Le développement de la maîtrise de soi et de l'environnement se développe ainsi chez l'enfant, c'est également un grand moment de joie et de plaisir qui marque une vie. De leur satisfaction et de l'évolution progressive de l'enfant, dépend la triple mission des organisations et activités mises en place : sociale, éducative et sanitaire.

L'enjeu est de construire une politique du temps libre pour l'ensemble de la jeunesse : l'expression et la création pour les moins de 11 ans, qui plus tard, à l'adolescence et l'entrée à la vie d'adulte, favoriseront la prévention, la citoyenneté et l'insertion.

⇒ La mission sociale

La mission sociale que les actions municipales doivent assumer en direction des enfants est de plus en plus grande. La société exerce de nouvelles contraintes, et certaines familles sont confrontées à de nouvelles difficultés : ressources insuffisantes, horaires moins réguliers du travail des parents, transformation du rôle du père dans la vie familiale, etc. L'accroissement des activités extrascolaires répond aux besoins de garde et de sécurité, mais correspond à de nouvelles exigences sociales qui participent à la socialisation des enfants.

La Ville poursuivra le développement des activités dans ce sens :

- Favoriser l'accessibilité de tous à l'offre de loisirs par une tarification adaptée et harmonisée (bons vacances, aides aux loisirs sports et culture, quotients familiaux)
- Encourager toutes les formes de mixités sociales, culturelles et territoriales (déplacement des centres de loisirs vers l'extérieur, rencontres inter-centres,...)
- Favoriser l'écoute, l'expression et l'implication des familles et soutenir les parents dans leur rôle éducatif (espaces parents enfants, espaces de médiation,...).

⇒ La mission éducative

La mission éducative de la Ville vis-à-vis du temps libre est de contribuer à la formation et à l'éducation des enfants grâce à des structures et des moyens adaptés.

- Des rencontres découvertes «Ville aux Enfants» seront initiées grâce aux équipements et services qui passionneront l'enfant : musées, bibliothèques, musique, spectacles, cinéma, espaces naturels, équipements sportifs, etc.
- Un soutien aux centres de loisirs, ayant un projet éducatif de qualité : La Ville soutiendra les structures qui présenteront un projet de qualité. Elle favorisera la cohérence des projets éducatifs des partenaires impliqués au sein de l'école ou du quartier (associations, ville, organismes sociaux, culturels, sportifs,...)

⇒ La mission sanitaire

Les conditions socio-économiques ajoutées aux soucis familiaux aboutissent au sein de certaines familles, à la non prise en compte du rythme de vie de l'enfant, à la dévalorisation du repos et du sommeil, à l'accroissement de l'agressivité, à l'alimentation parfois insuffisante ou déséquilibrée. La mission sanitaire de la ville est de permettre une action d'éducation sanitaire en profondeur.

- Multiplier les actions municipales d'éducation à la santé dans le milieu scolaire et en dehors de celui-ci (Forum Mômes Santé, campagnes nationales, parcours Santé Ville,...).

2. Du monde des ados à la naissance d'une génération : être acteur de sa vie et de la vie de la cité, au coeur des générations

Inscrire le jeune dans un rôle d'acteur : acteur de sa propre vie, et de la vie locale, implique l'intervention active de tous, jeunes et adultes, à partir de projets et de situations qui stimulent la créativité et la participation de chacun.

Les jeunes adolescents souvent en crise, en révolte, perçoivent les équipements de loisirs existants comme étant aussi contraignants que l'école. Ils réclament de la souplesse tant dans les équipements qui doivent être aménageables à leur convenance, déménageables au besoin. Ils attendent des équipes d'encadrement au-delà de la confrontation, des rapports de collaboration et de dialogue.

La pratique des loisirs apporte une contribution importante à l'éducation des jeunes par l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté, le développement de l'expression personnelle et créative, de la capacité à se situer au sein d'un groupe et à formuler ses choix. Elle permet à la fois d'aider le jeune à trouver cette «place» et à limiter les déviations et les désordres sociaux.

De nouvelles perspectives d'accueil et d'activités doivent trouver place à l'échelle de la ville et sur des territoires de vie (quartier ou ensemble de quartiers) :

⇒ **Un «passeport d'accès» aux activités** permettra de diversifier et d'augmenter le nombre d'adolescents accédant aux services et loisirs. Ce passeport sera un dispositif similaire à la «Carte Avantage Jeunes».

⇒ **De nouvelles formes d'interventions et d'animations** «labelliser» des accueils préadolescents et des accueils jeunes par territoire, espaces créatifs libres et dynamiques (Créativ'été)...

⇒ **Favoriser la mixité des genres et la mixité sociale** dans l'ensemble des activités et actions enfance et jeunesse. Ce sont pour certains des «projets passions» qui prendront la forme d'un engagement, l'utilisation d'un outil de création ou d'une activité se rapportant plus tard à un projet professionnel.

⇒ **La promotion d'actions et de projets à dominantes culturelles** et notamment de «Culture Urbaine».

⇒ **La promotion et l'animation des actions et projets à dominantes sportives** via «Place aux Sports», Vital'Été...

⇒ **La rencontre entre les jeunes des quartiers, entre les cultures «jeunes» et la valorisation des talents artistiques** variés ou autres des jeunes notamment sur les événements prévus (Ville en Fêtes, Les Temps chauds de l'Été...).

⇒ **L'utilisation intelligente de leur temps libre** et de leurs loisirs peut favoriser leur socialisation : en développant leur capacité à dialoguer, en communiquant, en participant à un projet collectif, en apprenant à maîtriser leur environnement et en connaissant leurs droits et leurs obligations.

3. D'une génération «déstabilisée» à une génération d'avant-garde

Les projets à destination des jeunes doivent veiller à répondre réellement à l'attente de ceux-ci, à proposer un contenu d'activités négociées avec eux et faisant appel à leur responsabilité et facilitant leur participation et leur mobilité. L'objectif de citoyenneté et responsabilité guidera l'intervention de la Ville

Toutes ces propositions sont un peu atomisées et pourraient être regroupées. On ne fait pas un programme de service mais un projet stratégique à 15 ans.

⇒ **Accès aux droits et à l'information**

➤ *Soutenir le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté* (accès des jeunes à l'information, points Cyb- Internet, Topo,...)

➤ *Initier des outils «multimédia» en matière d'information*, de projets et de recherche de «jobs» : site internet, blog,... ; accessibilité aux structures et activités sportives et culturelles par le biais de la carte «Avantage Jeunes»...

⇒ **Aide aux projets (loisirs, éducatif, animation et vacances, santé et prévention, droits)**

➤ *Développer le dispositif d'aide aux projets des jeunes «À Tire d'Aile»*

➤ *Création d'un Comité Local d'Aide aux Projets* avec le Département, l'État, la CAF... auprès du Fonds de Participation des Habitants

➤ *Mobiliser les jeunes à travers les structures d'animation de proximité* sur des actions ou des projets collectifs à l'échelle des quartiers et de la ville, projets par et pour les jeunes, notamment dans le cadre d'Alter Égaux.

➤ *Participer aux actions de formation, d'insertion, d'emploi et de solidarités par un contrat cadre avec la Mission Locale.*

➤ *Participer à l'animation et à l'accompagnement d'actions de lutte contre les discriminations :* Semaines d'Éducation contre le Racisme, programme « Démocratie et Courage ! »...

➤ *Promouvoir les rencontres et mobilisations intergénérationnelles :* ateliers, voyages, événements... Valoriser et permettre le bénévolat sous toutes ses formes d'engagement mais aussi entre chaque génération (échanges).

➤ *Concevoir un «Club services jeunes»:* acteurs entre les générations (baby-sitting, aides aux courses pour les personnes âgées, etc.) auprès des associations (aide à la communication : affiches, tracts, guide-infos, journal,...) et à la vie locale (aide à l'organisation, participation aux manifestations,...).

Communiquer et valoriser les réussites et l'image positive des jeunes et la jeunesse.

⇒ **Prévention des risques**

Coordonner l'intervention municipale vis-à-vis des structures de santé/jeunes : Maison de l'adolescence, Point accueil écoute jeunes,...

Relayer (et créer) les campagnes de prévention et d'information à destination de la jeunesse.

⇒ **Créer un lieu identifié «jeunesse» au coeur de la ville** (Espace St-Jacques ?) qui rassemblerait de façon lisible les services jeunesse (Mission Locale, CRIJ, Maison de l'Adolescent, Espace Projets Jeunes, ...) Cet espace pourrait accueillir les jeunes qui sont en recherche d'une information, d'un job, d'une formation, d'un logement ou d'un emploi.

⇒ **Le service civil local**

Un service civil local volontaire permettrait de revaloriser le sens de l'engagement des jeunes. Il donnerait l'occasion aux jeunes de s'investir dans un projet d'intérêt général, de parfaire leur formation et leur expérience au contact d'autres générations.

Contribuer à la tranquillité publique

Les problèmes de sécurité sont complexes et demandent des réponses qui conjuguent éducation, prévention, sanction et solidarité.

La connaissance des problèmes repose sur l'observatoire de la sécurité/la connaissance des acteurs de terrain confrontés directement aux faits et peuvent être le relais de la parole des habitants.

Pour chaque problème, la solution conjugue plusieurs actions relevant de la police ou d'autres intervenants.

La responsabilité de la ville est donc de garantir la cohérence et l'équilibre des interventions sans que la lutte contre la délinquance ne soit prétexte à des pratiques discriminatoires ni ne renforce les exclusions.

La prise en compte de cette question est donc naturellement présente tout au long de ce projet Besançon 2020. Ici, sont repris trois axes d'intervention principaux (avec parfois la reprise, pour mémoire, d'actions déjà identifiées précédemment)

➤ *Mener une politique de prévention volontariste ou être le pivot des politiques locales de prévention*

➤ *Assurer une sécurité de proximité par une présence quotidienne aux côtés des habitants*

➤ *Réguler la vie nocturne*

1. Mener une politique de prévention volontariste ou être le pivot des politiques locales de prévention

⇒ **Prévenir la délinquance par l'éducation et le développement de la citoyenneté auprès des jeunes et de leur environnement**

➤ *Organiser la veille éducative auprès des adolescents*

Celle-ci doit être conçue en lien avec le dispositif de réussite éducative.

Elle consiste à mieux coordonner les différents intervenants (département, justice, éducation nationale, services municipaux) pour prévenir et/ou éviter la récurrence des jeunes repérés en difficulté.

➤ *Mobiliser les réseaux d'aide à la parentalité*

Le rôle des parents est déterminant dans la prévention. Dans certains cas, ceux-ci doivent être soutenus et accompagnés par des professionnels.

➤ *Fédérer les interventions éducatives*

La dispersion des intervenants nuit à l'efficacité des dispositifs, aussi création d'un acteur unique pour la gestion de la prévention qui pourrait prendre la forme d'un groupement d'intérêt public où les associations auraient également leur place sera envisagée en lien avec l'ensemble des partenaires concernés. (Conseil Général, État).

⇒ **Prévenir les conduites à risques et les conduites addictives en agissant pour la solidarité et l'insertion**

La recrudescence des conduites à risque incite à mieux former les personnels municipaux qui sont en contact avec ces publics.

Un réseau de vigilance autour de la problématique de l'alcool sera créé.

⇒ **Accompagner les victimes et promouvoir l'accès au droit**

Le service de proximité d'aide aux victimes devra être renforcé notamment par convention d'objectif avec l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI). Des lieux d'accueil pour les habitants dans les quartiers seront intégrés au sein des points publics.

2. Assurer une sécurité de proximité par une présence quotidienne aux côtés des habitants

⇒ Garantir une intervention de proximité pour répondre aux besoins des habitants

Plusieurs mesures devront être prises pour répondre au besoin de proximité :

- Des équipes municipales renforcées pour celles qui interviennent en « première ligne » dans les équipements de quartiers.
- Des horaires d'ouvertures des équipements municipaux de quartiers adaptés
- Une police municipale de proximité
- Un service de correspondants de nuit

⇒ Apporter une réponse systématique et adaptée aux infractions

La mairie doit montrer l'exemple et permettre l'accueil des personnes au sein des services municipaux dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération.

⇒ Lutter contre le sentiment d'insécurité

L'association des habitants à la définition des actions de prévention et de sécurité (dans le cadre de l'élaboration du CLPS) sera recherchée.

La lutte contre les nuisances liées à l'utilisation abusive des deux roues ou tout autre outil de nuisances et désagréments devra être intensifiée (répression, aménagements spécifiques, actions de sensibilisations). Ce travail devra se faire en lien avec d'autres partenaires, tels que le Conseil Général et les services de l'État.

3. Réguler la vie nocturne

Si l'animation nocturne témoigne de la vitalité de la ville, elle doit être accompagnée et encadrée, car elle est aussi génératrice de comportements à risques. La tranquillité des habitants, notamment au centre-ville de Besançon doit être préservée. Le travail de régulation avec les « acteurs de nuit » est indispensable et peut se décliner dans deux directions.

- Une charte de la vie nocturne pour responsabiliser les établissements accueillant du public la nuit.

- Un accompagnement des fins de manifestations culturelles et festives (cf la fête de la musique).

Par ailleurs, l'éducation au respect de chacun doit être un souci permanent, diffusée dans toutes les instances et organisations qui interviennent dans l'animation de la ville.

S'ouvrir : une capitale accueillante qui s'inscrit dans les réseaux et dans l'Europe des Métropoles

Assumer avec générosité le rôle de capitale régionale et de métropole en réseau

Besançon aspire à s'affirmer davantage comme une capitale régionale ouverte tout d'abord sur sa région, mais également ouverte à l'international, s'inscrivant dans les réseaux.

Cet objectif peut être perçu comme une rupture par rapport aux habitudes et aux comportements qui sont dans la tradition de modestie de la ville comme de la région. Le «faire savoir», le rayonnement, ont été souvent assimilés au superflu et à l'inutile.

Pourtant l'ouverture au monde et surtout la générosité, qui est une valeur bien ancrée à Besançon, militent pour ce changement.

Cet objectif revêt deux dimensions :

➤ L'idée de générosité

Besançon fait le pari qu'il profitera du développement de son environnement, sur lequel elle exerce une influence : la région Franche-Comté et le réseau métropolitain Rhin-Rhône. Son intérêt est d'appuyer et même de se positionner en leader de ce développement. Ce pari est à l'opposé de l'attitude attentiste, voire comptable, qui voudrait par exemple que chaque euro d'impôt payé sur son territoire y soit en retour réinvesti. Ou que chaque équipement de dimension régionale y soit nécessairement implanté au seul motif de ce statut.

La posture de Besançon sera au contraire de rechercher l'intérêt optimal et le partage des ressources et des richesses, la meilleure irrigation possible du territoire régional à partir de sa capitale.

Cette posture sera contributive et non revendicative. Elle conduira la ville et l'agglomération à s'inscrire voire à piloter certains débats régionaux, à prendre en compte les répercussions de ses décisions sur ses partenaires sur le territoire.

Cette posture sera notamment adoptée pour l'accueil de la LGV.

➤ Besançon et la Région de Franche-Comté ont destins liés

Le destin de Besançon est lié à celui de la Région car l'image et le développement de la Franche-Comté et celle de Besançon sont interdépendantes : une catastrophe naturelle ou industrielle, par exemple une pollution du Doubs ou des difficultés économiques dans le Nord de la région, détérioreraient nécessairement l'attractivité de Besançon. Et réciproquement, la qualité des paysages, l'image préservée de la Franche-Comté, véhiculent l'idée que le cadre de vie de Besançon est remarquable.

La posture de générosité relève donc de l'intérêt premier de Besançon.

1. Etablir un rapport nouveau à la gouvernance régionale

Besançon est tête de réseau des villes de la Région pour lesquelles elle produit du rayonnement culturel, universitaire, et économique. Elle est le siège de l'Université, du CHU, de nombreux services publics et privés, le point d'entrée principal pour l'accès aux réseaux nationaux de transport...

Elle développera des synergies d'image avec la Région :

⇒ **Pour le tourisme**, afin de renforcer cohérence d'image et la consistance de l'offre. En particulier elle se positionnera comme une porte d'accès aux principaux «sites» régionaux : les sites remarquables culturels comme Arc-et-Senans ou naturels comme la vallée de la Loue, du Doubs ou d'autres rivières moins connues. Et naturellement elle revendiquera le Jura comme une merveille naturelle à ses portes.

Pour cela elle proposera, en complément de son offre propre, des séjours intégrés avec ces sites.

⇒ **Par la communication** : Besançon revendiquera désormais cette responsabilité dans ces actions de communication (la stratégie étant à traduire concrètement dans les actions de communication par exemple sous la forme de la revendication systématique de l'appartenance franc-comtoise).

⇒ **Par des projets communs** : la ville cherchera toutes les occasions d'un travail commun : FRAC, gare de Besançon TGV, Arc tertiaire.

⇒ **Une conférence des villes chefs lieux**

Dans ce but, Besançon proposera à la Région de réunir une conférence des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement de Franche-Comté pour définir cette stratégie de développement d'une notoriété et d'une image communes.

2. Renforcer la coopération dans le réseau métropolitain Rhin-Rhône

Le réseau métropolitain Rhin-Rhône est en cours de constitution. Il fait suite à un appel à projet de la DATAR destiné à stimuler les fonctions métropolitaines des villes françaises. L'objectif est d'améliorer leur compétitivité au sein de l'Europe. Lauréat de cet appel à projet, la «métropole Rhin-Rhône» est constituée des villes et agglomérations de Dijon, Le Creusot-Monceau et Chalon-sur-Saône, Besançon, Belfort, Montbéliard et Mulhouse, ainsi que l'agglomération tri-nationale de Bâle.

Cet ensemble pourrait devenir la 8^{ème} métropole française par le nombre d'emplois métropolitains supérieurs.

Ce réseau vise à produire un effet de seuil lisible à l'échelle européenne et à faire de l'espace Rhin-Rhône, un lieu pourvoyeur de développement et d'emplois métropolitains.

Si cet espace est bien identifié comme un corridor qui relie la plaine d'Alsace et celle de la Saône, sa réalité en tant que réseau de coopération est émergente.

Besançon en assure actuellement la présidence.

Les axes de travail et de coopération concernent l'enseignement supérieur et la recherche, le développement économique, la culture et les transports.

Les 6 impulsions suivantes président au développement du futur réseau métropolitain Rhin-Rhône :

➤ **Accélérer l'accessibilité par un réseau intercités à grande vitesse, créant une offre de transport cadencée inédite, le «TER-GV»,**

➤ **Développer des infrastructures multimodales de logistique avancée pour valoriser les flux de transit,**

➤ **Créer un «espace universitaire et de recherche» Sud Alsace, Bourgogne, Franche-Comté à partir des domaines d'excellence de chaque établissement,**

➤ **Permettre aux systèmes productifs locaux de mieux affronter les mutations par le développement de la recherche et de l'économie du savoir,**

➤ **Améliorer l'offre de santé par une meilleure complémentarité entre les Centres hospitaliers,**

➤ **Rayonner par les arts et la culture à l'aune d'une métropole d'un million d'habitants.**

Le projet de Ville de Besançon s'inscrit pleinement dans ces objectifs qui nécessitent du temps pour se concrétiser et une ambition partagée notamment avec les partenaires locaux et régionaux. Ce projet ne pourra se développer que si le relais est pris par les acteurs socio-économiques. C'est en ce sens que le projet de Ville situe l'action publique, comme une impulsion et une ambition affichée.

Développer la notoriété et le rayonnement

1. Participer à des réseaux nationaux et européens

Besançon part du principe que les réseaux sont essentiels au développement des territoires, comme ils le sont à l'épanouissement des personnes, car d'une part elle n'a pas les moyens d'offrir seule l'ensemble des services notamment culturels, économiques supérieurs, sanitaires ou universitaires qu'attendent les populations ; et d'autre part elle prend le parti d'offrir à ses habitants -dans l'idée que seuls l'échange et la différence produisent la richesse- des réseaux aisés.

Dans ce but Besançon développera des réseaux informels, avec des territoires partageant avec elle des problématiques communes. Elle favorisera les réseaux nationaux et internationaux des associations et des différentes entités qui porteront son image et ses messages.

⇒ **Réseau Vauban**

Elle valorisera les réseaux déjà créés et notamment celui de l'oeuvre de Vauban au travers la candidature au titre du patrimoine mondiale de l'UNESCO.

⇒ **Villes fortifiées**

Elle prendra aussi l'initiative de constituer des nouveaux réseaux comme le réseau des Villes fortifiées en Europe et dans le bassin méditerranéen, le réseau des festivals de rue et de musique du monde, le réseau de l'innovation sociale,

⇒ **Énergie Cités**

Elle soutiendra et s'impliquera davantage dans Énergie Cités pour devenir une vitrine de l'énergie dans la cité.

⇒ **Enseignement des langues**

Elle recherchera et développera une organisation en réseau des grandes institutions et écoles européennes d'enseignement des langues.

⇒ **La diaspora des Bisontins**

Elle créera et animera le réseau des Bisontins de l'extérieur, et celui des anciens Bisontins.

2. Valoriser l'accès à la Suisse

Mieux intégrer la Suisse dans l'aire de chalandise touristique et commerciale de Besançon est une nécessité. Si proche, si voisine par certains traits de caractères, proche par les échanges économiques notamment ceux liés aux microtechniques, la Suisse est partenaire.

⇒ Promotion de l'offre touristique bisontine vers la Suisse

Une communication plus ciblée en direction de ce pays sera engagée afin de valoriser l'offre de tourisme de Besançon et de la région auprès des Suisses.

⇒ Neuchâtel, Lausanne, Genève, Bâle

Le renforcement de ce partenariat pourra se traduire par l'intensification des échanges avec les villes et cantons de Neuchâtel, Lausanne et Genève, mais aussi avec Bâle dans le cadre de la métropole Rhin-Rhône.

⇒ L'axe européen E 23

L'accès à la Suisse par la N57 qui est l'axe E23, retenu par l'État comme une grande liaison d'aménagement du territoire, devra être amélioré pour faciliter les échanges avec la Suisse. Il offrira une parallèle aux axes nord-sud européens.

3. Développer des valeurs internationales**⇒ Le CLA**

Plusieurs projets seront développés avec le CLA qui peut intervenir notamment dans le domaine de l'entreprise dans la mesure où celle-ci se trouve de plus en plus confrontée à l'international et au cosmopolitisme.

Des politiques croisant initiative publique et privée prennent appui sur le CLA pour que progressivement le plus de langues étrangères soient parlées à Besançon, dans les commerces, les hôtels, les sites touristiques.

⇒ Les parcours ERASMUS

Aux étudiants étrangers de ces parcours sera proposée une offre de service en termes de logement, d'accès aux réseaux de communication, d'accès à la culture et aux sports. La Cité Canot qui sera transformée en Cité universitaire internationale facilitera l'intégration des étudiants et la diffusion de leur culture d'origine.

⇒ Le renouveau des échanges internationaux

La coopération décentralisée et la politique de jumelage sont appelées à fortement évoluer sur la base d'échanges débouchant sur des projets de nature économique culturels ou touristiques.

Les relations internationales évolueront d'une culture d'échanges à une culture de projets. La politique de relations décentralisées s'attachera à monter des projets en lien avec la Région sur les aspects économiques, culturels et universitaires. Celle-ci nécessitera des dispositifs plus structurés mobilisant diagnostics, cofinancements, contractualisation, suivi, évaluation et capitalisation.

⇒ **Le rapport à l'international se fera en partenariat avec des acteurs locaux (CCI, CLA, IMEA...)** qui ont des relations à l'étranger et qui sont à même de nouer des liens économiques ou de faire des échanges d'étudiants. En effet, il ne peut y avoir d'échanges véritables que si la ville et ses partenaires sont «main dans la main» pour rendre ceux-ci producteurs de valeur.

⇒ D'autres axes seront explorés avec la Région de Franche-Comté et les milieux économiques notamment

Besançon possède une expérience importante avec les États-Unis, la Roumanie, l'Allemagne. L'ouverture vers la Chine sera également privilégiée.

4. Accueillir de manière volontariste les touristes

⇒ Se doter des équipements nécessaires

Depuis une dizaine d'années le nombre de congressistes est en hausse, plus de 12 000 personnes participent à un congrès à Besançon. Ce potentiel pourrait être largement dépassé si les conditions d'accueil étaient plus favorables. La création d'un centre international de congrès est une nécessité pour accéder à la catégorie des villes qui peuvent offrir des conditions de tourisme d'affaire attendues par tout organisateur de congrès, notamment en terme de services. Les atouts sont nombreux pour y parvenir. Des études de définition sont nécessaires pour y parvenir.

La mise à niveau de l'hôtellerie est une nécessité pour répondre à la demande de la clientèle congrès.

⇒ Le rayonnement de Besançon à l'extérieur en s'alliant à de forts vecteurs d'image

Les vecteurs d'image internationaux comme le Jura et la Saline d'Arc-et-Senans doivent être mobilisés pour stimuler le rayonnement de Besançon. Cette image à l'extérieur ne peut se concevoir que dans une synergie avec la Région, le Département du Doubs et les acteurs socio-économiques (CCI, professionnels et institutions du tourisme...).

Se saisir de l'arrivée du TGV

L'arrivée de la grande vitesse ferroviaire à Besançon peut être une révolution, moins à court terme avec l'ouverture de la branche Est Mulhouse-Dijon, qui lui fera gagner plus trente minutes vers Paris, qu'à long terme, avec l'ouverture de la branche Sud qui, par Besançon, reliera Lyon et Strasbourg, la Méditerranée et le Nord de l'Europe.

Besançon se trouvera alors sur un réseau, en lien avec les principales villes européennes, et à terme à moins de 3 heures de Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Francfort... 3 h de trajet ferroviaire est la distance maximale acceptée pour un aller-retour dans la journée. De périphérique en France, Besançon va retrouver une centralité européenne qu'elle a déjà eu dans son histoire.

Toutes les études sur les effets des LGV sur l'aménagement et le développement des territoires convergent pour dire que ces effets ne se produisent pas « sui generis » ; mais que les LGV sont plutôt des déclencheurs, des occasions d'aménagement et de développement, que des causes, d'autant que les infrastructures ne sont plus les seules conditions de l'attractivité.

Besançon qui bénéficie de liaison TGV depuis des années en témoigne. Le premier enjeu auquel elle doit faire face est de transformer les bénéfices potentiels en réalités : se mettre en réseau avec de nouveaux territoires, développer le tourisme et l'université, développer l'économie supérieure, devenir un lieu de rencontre, entrer dans le club des villes de la grande vitesse ferroviaire... Pour cela le système à deux gares lui donne la chance de pouvoir mener conjointement deux grandes opérations d'aménagement urbain. Le deuxième enjeu est de faire partager ces bénéfices avec son territoire d'influence, notamment vers le Nord et la Haute Saône et vers le Sud et le Jura. Elle y a un intérêt (plus la demande sera forte, meilleur sera le service ferroviaire dont elle bénéficiera) ; et cet intérêt relève de la posture « généreuse » qu'elle revendique. Naturellement ce positionnement a des incidences, par exemple, sur les accès aux gares ou sur le service ferroviaire attendu (horaires, cadencement, rabattement...).

1. Construire une image en investissant sur les points d'accès de Besançon à l'international

Le point d'accès de la grande vitesse à Besançon se fait dans le cadre d'un système à deux gares reliées entre elles dans le cadre d'une organisation urbaine qui se construira progressivement.

⇒ Le quartier de la gare de Besançon TGV Franche-Comté : la porte verte

C'est le contact de Besançon à l'international, l'une des portes d'entrée régionale de la grande vitesse ferroviaire ainsi qu'une entrée d'agglomération qui doit être fortement structurée.

Cette porte deviendra la «porte verte» pour l'accès à Besançon.

Pour autant, la gare ne sera pas une gare aux champs, mais un site d'exception, dotée de services et permettant des implantations économiques, valorisant l'image de la région et de l'agglomération bisontine. Le plan de composition du site devra manifester une ambition afin de ne pas apparaître comme le « maillon faible » entre Mulhouse, le Nord Franche-Comté et Dijon.

➤ Une gouvernance adaptée

Une gouvernance adaptée devra être organisée et négociée avec la Région, le Département du Doubs, mais également avec la Haute-Saône pour construire un aménagement équilibré.

➤ Une organisation urbaine de l'agglomération vers le Nord

Cette organisation urbaine sera définie en concertation avec les communes, dans le cadre du SCOT, pour donner une continuité de territoire et faire de la gare et de son quartier l'un des points majeurs de l'organisation, polycentrique, de l'agglomération.

Ce principe, déjà adopté par le comité d'orientation TGV, fera l'objet de schémas d'organisation négociés avec les communautés de communes concernées.

➤ Une ouverture de Besançon vers le Nord, Vesoul et la Haute-Saône

Les coopérations avec la Haute-Saône devront s'engager dans l'esprit de générosité mais aussi dans l'intérêt du développement de la gare qui a besoin d'une masse critique de voyageurs.

➤ Une liaison routière de bonne qualité, et un TCSP entre les deux gares

La liaison par la route sera réaménagée dans le cadre de la restructuration de la N57 (E23) Une liaison cadencée par la voie ferrée desservira les communes par des haltes ferroviaires jusqu'à la gare. Ces opérations seront engagées progressivement.

➤ Un aménagement de qualité dès l'ouverture de la gare

Un aménagement de qualité devra être opérationnel dès l'ouverture de la gare. Un aménagement en parc urbain, utilisant le principe d'un urbanisme de clairière, sera aménagé pour accueillir des activités économiques et des services au Sud de la gare. Quelques prolongements au Nord dans une deuxième phase seront possibles en lisière du bois.

➤ Une bonne articulation avec les communes environnantes

Cet aménagement devra être réalisé en intégrant un périmètre plus vaste étendu aux communes environnantes, ménageant une bonne articulation entre la gare et son secteur de développement et les villages qui l'entourent. Des espaces protégés et des espaces de développement seront définis afin de respecter l'environnement de ce secteur.

➤ Le quartier de la gare Viotte

La gare Viotte sera la deuxième gare TGV de l'agglomération, elle restera un pôle national important, elle accueillera également des TER ainsi que les transports urbains de l'agglomération.

➤ *Un pôle d'échange multimodal*

C'est donc un pôle d'échange multimodal ainsi qu'un pôle urbain appelé à jouer un rôle majeur dans l'armature d'agglomération.

Elle fait partie du périmètre «grand centre» de Besançon.

Les grandes lignes de ce projet sont définies en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux, dans la mesure où cette gare sera un pôle national et régional.

Réseau Ferré de France et SNCF sont également associés à la démarche.

Une liaison avec la gare de Besançon TGV Franche-Comté située à Auxon, assurera la correspondance entre les deux gares.

Cette liaison ferrée prévue dans le cadre du projet TGV permettra de mettre en place la branche Nord du Transport en commun en site propre d'agglomération, et le passage des TER.

Sa mise à deux voies est nécessaire pour un bon fonctionnement du service.

➤ *L'ouverture au Nord*

L'ouverture au Nord permettra une connexion avec les quartiers Nord de Besançon et de l'agglomération ainsi qu'en direction de la Haute-Saône.

Ce pôle d'échange sera connecté au futur transport en commun en site propre.

➤ *Un projet de quartier ambitieux*

Un programme urbain de grande ambition pourra être édifié pour valoriser ce nouveau pôle urbain.

Un centre international de congrès serait idéalement placé au sein de l'agglomération sur le site.

2. Construire des relations sur le TGV

La LGV ne sera pas seulement productrice d'image ; elle peut aussi déclencher de nouveaux réseaux auxquels Besançon participera activement.

Le premier est le Réseau métropolitain Rhin-Rhône que la LGV rend dans une large mesure possible (cf supra).

Mais Besançon pariera sur la grande vitesse ferroviaire pour s'inscrire dans d'autres réseaux et les développer, en premier lieu les réseaux qui accentueront ses spécifications : réseaux universitaires, élargissement du pôle de compétitivité des micro technologies, offre culturelle...

La création possible de TER-GV qui est étudiée dans le cadre de la métropole Rhin-Rhône permettrait d'organiser des relations et des complémentarités plus intenses entre les villes de la métropole dans laquelle Besançon prendra toute sa place.

Conclusion générale

Le projet stratégique, **Besançon 2020** est l'aboutissement d'une réflexion menée par les élus en partenariat avec les acteurs et la population. Il expose les axes de développement de la ville pour les 15 années à venir en les traduisant par des actions concrètes.

Il est un cap pour l'avenir qui donne le sens, c'est-à-dire à la fois le but et le chemin pour y parvenir. Il traduit la vision et l'ambition des élus pour leur ville dans son environnement. Il ne se réalisera que s'il mobilise les acteurs publics et privés sans lesquels sa mise en oeuvre sera impossible.

Il doit être partagé et stimuler le sentiment d'appartenance à Besançon et la fierté de sa population ainsi que de ses acteurs socio-économiques à en porter l'image et les projets. Sa réalisation répondra aux aspirations citoyennes à participer à la décision publique.

Il dépasse les compétences de la ville de Besançon et d'une ville en général. Ses propositions sont un canevas, un cadre dont les conditions d'exécution évolueront peut-être par rapport à ce qui est aujourd'hui envisagé.

Besançon est identifiée par des valeurs, par son patrimoine naturel, historique et culturel, par ses savoir-faire dans de multiples domaines (industrie, recherche, sciences humaines...) et par ses ambitions sociales et écologiques.

Le projet stratégique est d'abord fondé sur cet **héritage d'humanisme et de fraternité**. Il repose aussi sur d'autres valeurs : la **responsabilité** individuelle et collective, condition de tout **développement durable** ; la **générosité**, entendue comme l'intérêt de Besançon à se réclamer des grandes richesses qui l'entourent (patrimoniales, géographiques, économiques, culturelles) et à participer à leur promotion ; le travail, créateur de richesses et source de satisfaction et d'épanouissement personnel ; la **créativité et l'innovation** enfin, dont Besançon a fait preuve par exemple dans le domaine social.

Le projet s'inscrit dans la continuité de cet héritage politique qu'il revendique, mais aussi résolument dans la modernité et l'innovation, et pour ceci il privilégie la ressource humaine.

Il adapte Besançon à la mondialisation des échanges, aux mutations démographiques, économiques et sociétales, aux menaces qui pèsent sur les ressources naturelles et aux exclusions. Il accepte et intègre la compétition des territoires mais il définit pour Besançon de nouvelles sources d'attractivité dont le paradigme est la qualité du service et de l'environnement en contraste voire en réfutation de la recherche effrénée d'une croissance que Besançon n'aurait ni le désir ni la capacité de produire.

En contrepoint des cinq orientations qui le structurent et dans le but d'anticiper et d'accompagner ces mutations, **il propose cinq tournants stratégiques** :

- **1 - un changement d'échelle (spatial, institutionnel, qualitatif...)**
- **2 - l'inscription dans la société postindustrielle et l'économie de la connaissance**
- **3 - le choix résolu pour le développement durable**
- **4 - la réponse aux nouvelles attentes liées aux évolutions sociales, sociétales et démographiques**
- **5 - la définition d'une nouvelle gouvernance**

⇒ **1 - Le premier tournant stratégique est le changement d'échelle.**

Les étudiants, les chercheurs, les entreprises, les nouveaux habitants, les services y compris publics, choisissent désormais leurs lieux d'implantation en fonction de multiples critères : qualité environnementale, urbaine et sociale, sécurité, disponibilité des services, accessibilités, formation... l'offre et les choix sont ouverts.

Besançon mise sur un saut d'échelle pour devenir plus attractive et plus solide dans cette compétition. Si elle ne relevait pas ce défi, le risque serait grand qu'elle devienne une petite ville provinciale subissant les décisions des autres. Sans rien sacrifier aux besoins de proximité, elle portera ses ambitions à une nouvelle dimension.

Elle recherchera ainsi des excellences, dans la qualité de service et d'environnement, dans l'offre de recherche et d'enseignement supérieur, sanitaire et culturelle, dans les services de transport, dans l'urbanisme et l'organisation spatiale... Elle fera appel à de grandes voix urbanistiques et architecturales, pariera sur la réputation dans l'offre culturelle, concentrera ses messages sur quelques points majeurs qui la spécifieront (les langues, les microtechniques et leur prolongement vers le bio médical, le social...).

Ce saut qualitatif se réalisera grâce au recours à des **alliances** et à de nouveaux **réseaux**.

Besançon coopérera localement avec d'autres communes, avec son agglomération, avec les entreprises, les associations, l'université, avec les organismes publics, etc. Elle ouvrira aussi des champs de coopération avec d'autres métropoles moyennes. C'est le sens du projet de métropole **Rhin-Rhône**, qui part de la volonté de faire à plusieurs ce que seul on ne peut réaliser. Besançon y continuera d'y jouer un rôle de leader actif.

Dans le même esprit, elle assumera son rôle de **capitale régionale de façon généreuse et contributive** par l'ouverture, l'accueil et le rayonnement (patrimoine, culture...) par des synergies avec la Région de Franche-Comté et le Département.

Le besoin de changer de dimension résulte aussi des nouvelles proximités que construit la grande vitesse ferroviaire. Avec la LGV Mulhouse - Lyon, Besançon sera désormais en relation avec des capitales régionales européennes, au coeur d'un réseau européen de transport. Il faudra le même temps pour se rendre à Pontarlier et à Lyon. Pour profiter de cette occasion exceptionnelle, elle investira par des signes de modernité, par l'organisation de la structure urbaine de son agglomération vers le Nord, pour **intégrer la gare TGV** et créer autour de celle-ci un espace nouveau.

La qualité de l'aménagement et de l'architecture sur cet espace véhiculera une image innovante, rayonnante, à l'opposé de celle que pourrait produire une tranchée ferroviaire au milieu des bois. Le changement d'échelle se traduira enfin dans la **stature urbaine** que Besançon peut construire par des projets emblématiques pour en accroître la valeur et la qualité.

Des projets urbains à la hauteur de cette ambition seront lancés en faisant appel à des **signatures internationales**. L'armature métropolitaine dessinée par «**L'arc tertiaire**» construira progressivement un projet global de renouvellement urbain à partir des sites Saint-Jacques / arsenal, gare Viotte, Port fluvial, Prés de Vaux. Ces opérations lui donneront la dimension d'un centre d'une agglomération métropolitaine. **Le transport en commun en site propre** sera l'opportunité pour conjuguer ville déplacements et développement durable.

⇒ **2 - S'inscrire dans l'économie et la société «postindustrielle» désormais fondées sur la «connaissance»**

Ce pari du changement d'échelle et de l'inscription dans l'Europe des villes-territoires sera gagné par la concentration de moyens importants sur la culture et le développement des connaissances. Convaincue que la production industrielle massifiée sera demain de moins en moins pourvoyeuse d'emplois et de richesses et que la valeur du travail sera de plus en plus forte dans l'économie de la connaissance et des services, Besançon fera le pari de l'intelligence et des hommes.

L'adaptation à cette nouvelle économie conduit à investir les champs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture.

Ainsi bien au-delà des programmes immobiliers, Besançon prendra part à la stratégie universitaire, parce que le développement du territoire et celui de son université sont intimement liés. Elle renforcera l'innovation, la recherche et les services notamment supérieurs. Elle considérera la culture non seulement comme un supplément d'âme et d'identité, mais avant tout un vecteur de développement économique et humain hautement productif.

➤ *Concilier université multidisciplinaire et filières d'excellence*

Besançon cherchera d'abord à accroître le nombre de ses étudiants.

Son objectif sera de conserver une université multidisciplinaire en portant une attention très forte à la vie étudiante : aide au logement, accès aux communications, déplacements «propres»... Elle fera aussi le choix de quelques filières d'excellence qui la spécifieront dans la concurrence et sur lesquelles -sans volonté de se spécialiser- elle investira en priorité : l'énergie durable dans la ville, les langues, les microtechniques, le bio médical dans leur prolongement, les fonctions sociales, la gestion...

➤ *Pour attirer de nouvelles populations, Besançon misera sur la culture.*

Déjà réputée grâce à des manifestations nationales, elle visera **une rupture d'image**, s'extériorisera davantage pour devenir plus **festive et plus joyeuse**. Elle développera des **événements nationaux et internationaux** comme le festival «Musiques de rues» sans pour autant sacrifier le festival de musique ni le concours international de jeunes chefs d'orchestre ; elle valorisera ses patrimoines notamment ceux hérités de Vauban, ses musées et ses équipements dans cette perspective de fête de la connaissance.

➤ *Besançon fera des langues le fil rouge* de son positionnement, sa spécificité dans la compétition des territoires : enseignement de langues étrangères dans toutes les disciplines universitaires, enseignement à l'école primaire, marketing touristique, événement en lien avec le festival des musiques de rue... L'outil essentiel de ce fil rouge sera le CLA. Mais Besançon appuiera aussi le développement de nouvelles filières (interprétariat par exemple), l'accueil de bureaux de conseil en recherche de noms ou de signatures, de masters spécialisés et d'un service public national à délocaliser. Sa volonté sera aussi d'élargir l'enseignement du français délivré par le CLA à des étudiants non francophones à un enseignement pluri linguistique à des étudiants francophones ou non.

⇒ **3 - S'affirmer ville d'excellence pour le développement durable par rapport à l'environnement, à l'écologie, aux ressources naturelles, aux paysages, aux pollutions**

Cette ambition participe de la volonté de stopper les atteintes désormais intolérables à l'environnement, et d'anticiper sur la raréfaction des ressources naturelles. Elle oblige à modifier les modes de consommation pour polluer moins : réduction de la consommation d'énergie, économies d'eau, valorisation accrue des déchets, développement des transports collectifs et des modes doux de déplacement... **Le projet invite à une évolution profonde dans les modes de vie.**

Convaincue qu'une rupture est nécessaire avec les modes de gestion antérieurs fondés sur l'abondance des ressources naturelles, l'expansion infinie, urbaine et économique, et l'égoïsme individuel, et générationnel, **Besançon deviendra le modèle d'un territoire durable.**

Dès aujourd'hui l'attention au développement durable met en exergue les territoires qui gèrent la question énergétique, améliorent la qualité de l'air, et sont déterminés à limiter par des solutions innovantes les atteintes à l'environnement des activités humaines. L'innovation qui favorise l'environnement devient un facteur discriminant de modernité et donc d'attractivité. Besançon n'envisage pas cette ambition comme un renoncement culpabilisant à un certain bien-être, mais comme une posture pour le siècle, en recherche d'innovations sociales, économiques et technologiques. Il ne s'agit pas pour elle de renoncer au bien vivre, mais d'en promouvoir de nouvelles manières.

Cette ambition se traduira dans des projets pour les transports collectifs et les nouveaux modes de circulation, la construction d'éco quartiers, dans le soutien à des initiatives comme Énergie Cités, dans la création d'écoles et de formations du développement durable, et dans le défi de devenir la ville à la plus faible **empreinte écologique** de France, notamment par une baisse de 20 % en 15 ans de la consommation énergétique.

⇒ **4 - Répondre aux nouvelles attentes liées aux évolutions sociales, sociétales et démographiques**

L'attractivité ne se fonde pas sur la seule capacité d'accueil des grands services notamment administratifs, universitaires, sanitaires ou sur une gouvernance aussi généreuse soit elle. Elle dépend aussi des aménités du territoire, de la capacité à vivre ensemble, en harmonie dans la ville, du confort de logement et de la qualité des services de proximité.

La demande de service de la population ne cesse de se diversifier et l'exigence de qualité de s'élever. La ville doit rendre les services publics «traditionnels» (eau, déchets, transport, voirie, école maternelle et primaire, action sociale...) d'une façon moderne et adaptée ; mais elle doit aussi se «positionner» sur des services plus «différentiant» (Enseignement supérieur, culture, loisirs, santé...), et cultiver davantage l'accueil, l'image, le lien social, notamment par ses opérations urbaines et architecturales, par ses événements culturels ou sportifs, par ses choix politiques de gouvernance, tous essentiels à son attractivité.

➤ *Les vieux et les jeunes*

D'ici 2020 Besançon abordera la question de l'allongement de la durée de la vie, sans surévaluer ses conséquences, en insistant sur la dernière partie de la vie et l'accompagnement des pertes d'autonomie physiques, sociales et affectives.

Elle misera sur les jeunes avec d'une part le renforcement de son offre universitaire et l'amélioration de la vie étudiante ; et d'autre part sur les jeunes au niveau de formation plus faible, par l'appui à l'apprentissage, aux savoir-faire industriels et à leur transfert.

➤ *Les ruptures sociales, les exclusions*

Elle traitera des risques de rupture dans une double vision : au plus près des personnes et à l'échelle des quartiers. Elle fera de la lutte contre toutes les discriminations (sociales, culturelles, sexuelles, liées au handicap ou à l'âge...), de la tranquillité, de la Santé et du sport, une priorité dans son organisation.

➤ *L'habitat*

La programmation de 800 logements par an, la création de nouveaux quartiers dits «durables» fourniront une réponse aux attentes sociales, aux attentes d'un habitat économe, diversité, et adapté à la variété des besoins tout au long de la vie.

⇒ **5 - Une gouvernance renouvelée à inventer**

Enfin elle pariera sur de nouvelles formes de gouvernance et sur l'association des habitants aux décisions publiques.

Besançon 2020 est le fruit d'une réflexion collective avec les habitants, les partenaires socio-économiques, les collectivités locales et l'État. Ce projet ne pourra être mis en oeuvre par la seule ville de Besançon. Il ne s'administrera pas ; son succès résultera de la mobilisation croisée des initiatives locales.

Une nouvelle gouvernance est donc à inventer...

Elle sera la conjonction des coopérations entre la société civile, la sphère privée, les acteurs économiques et associatifs, les entreprises et les autres collectivités et l'État, dans un dialogue sans cesse renouvelé avec les habitants. C'est une intelligence collective qui doit le conduire et être mobilisée en permanence.

➤ *De plus en plus d'agglomération...*

Cette gouvernance commencera par fortifier ses bases, c'est-à-dire le «couple» Ville-centre/agglomération. La Ville de Besançon et le Grand Besançon ont en effet un destin commun...

La localisation des grands équipements, leur rôle dans la ville (conservatoire, futur palais des congrès, arc tertiaire...) seront conçus en combinant les deux échelles (projet urbain à l'échelle de la ville et stratégie d'agglomération). Une vision régionale doit même se construire sur ces projets.

L'imbrication des compétences et des projets entre la ville centre et son agglomération est donc permanente, et le développement de chacune des communes de la CAGB a un fort impact sur l'organisation et le fonctionnement de la ville de Besançon, donnant aux anciens quartiers excentrés une nouvelle dimension d'interface et ainsi de nouvelles centralités.

De nouvelles compétences seront transférées à la CAGB, en particulier ce qui touche au social, aux loisirs...

L'organisation technique et administrative entre les deux entités sera amenée à développer de plus en plus de services communs mutualisés. La fusion (comme c'est le cas à Belfort, à Mulhouse, et dans d'autres collectivités en France) en est le stade le plus abouti ; elle devra s'envisager à terme. Des **droits de regard réciproques** entre ville et agglomération se multiplieront, comme actes de bonne gestion et attention à la bonne utilisation des deniers publics.

➤ *Une nouvelle articulation Ville-Région*

Le projet propose à de multiples reprises de mieux articuler des politiques bisontines et les politiques régionales. Besançon apportera à la région image, services et rayonnement et la Région se reconnaîtra davantage dans sa capitale. Ces principes conduisent à engager des coopérations plus étroites sur des projets structurants d'échelle régionale dont le siège se trouve à Besançon ou dans son agglomération.

➤ *Des relations étroites avec le Département*

Cette réflexion est valable pour les relations avec le Département du Doubs là encore, le partenariat déjà intense sera intensifié, et les actions devront se coordonner toujours plus et mieux.

➤ *Des missions et des comités d'orientation politiques*

Le modèle de la **mission TGV**, instance de co-production d'un grand projet, permet aux services de mieux préparer les décisions communes ou coordonnées entre les différentes collectivités. Ce dispositif préserve les compétences et les systèmes de décision, mais il produit de l'intelligence collective et facilite la gestion politique grâce à des comités d'orientation de nature politique.

Il sera reconduit pour tous les projets majeurs de l'agglomération.

➤ *Une démocratie participative renouvelée*

Besançon a été en pointe dans la participation des habitants à la décision publique. Elle poursuivra l'innovation en faisant évoluer les conseils de quartier et en multipliant les outils du dialogue avec la population et les acteurs socio-économiques. L'objectif est non seulement de consulter les habitants sur les projets qui les concernent, mais de comprendre en temps réel leurs attentes.

«**M. LE MAIRE** : Pourquoi ce projet de ville Besançon 2020 ? Certains disent que c'est un projet de plus, très intellectuel et pas très ancré dans la réalité. Pourtant je pense, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire que c'est profondément utile parce que cela permet de répondre à un certain nombre de questions que nous autres, élus, nous devons légitimement nous poser si nous ne voulons pas que notre action municipale dans sa globalité devienne vite illisible, pire même devienne contre productive. Ces deux questions sont : premièrement où en sommes-nous ? Où en est la Ville de Besançon actuellement et nous y avons répondu avec l'enquête qui a été diffusée l'année dernière et à laquelle je vous le rappelle, 6 500 Bisontines et Bisontins ont répondu et deuxièmement, à partir de ce diagnostic : où voulons-nous aller ? C'est à cela que doit répondre ce projet de ville qui est un exercice difficile, un exercice de responsabilité et de démocratie, responsabilité parce que si nous ne disposons pas d'un carnet de route, d'un cap, eh bien on peut laisser filer les choses, comme on dit, au fil de l'eau et le développement et l'harmonie vont vite devenir aléatoires. Ce projet de ville, à mon sens, c'est l'affirmation de notre volonté à nous tous, et j'insiste bien, à nous tous d'agir ensemble sur notre destin. Et puis c'est aussi un exercice de démocratie participative, on en parle beaucoup actuellement, c'est très à l'honneur et tant mieux, car il est important que les citoyens sachent où ils vont ou en tout cas où nous voulons les conduire et qu'ils puissent si possible participer aux choix entre les différents scénarios possibles. Je vais y revenir dans un instant. Et puis ce document est important parce que c'est la mise en cohérence de tous les documents stratégiques que nous connaissons, c'est Doubs 2010, c'est le projet d'agglomération de la CAGB, c'est aussi le SCOT, c'est l'ensemble de ces projets qui nous ont d'ailleurs conduits à demander à la Région, au Département, à la CAGB, aux instances de développement participatif donc, de pouvoir discuter et travailler avec nous.

Concernant la méthode : ce projet de ville, et j'insiste fortement là-dessus, est une coproduction, ce n'est pas le projet de Jean-Louis FOUSSERET, ce n'est pas le projet de la Municipalité, ce n'est pas le projet de la majorité même si effectivement nous avons défini un socle de valeur et nous souhaitons que ce projet de ville soit édifié sur ces valeurs, mais c'est un projet, je l'ai dit et je le redirai, qui appartient à tous, majorité et opposition, et toutes les propositions qui pourront être faites dans le cadre du débat d'aujourd'hui, à partir du moment où elles sont constructives et si nous en décidons ensemble, pourront être ajoutées puisque aujourd'hui tout n'est pas bouclé. C'est un projet qui a été conçu je le rappelle avec les Bisontins, 6 500 personnes je l'ai dit, avec 4 forums de quartier qui ont réuni environ 1 500 personnes, et puis aussi des contributions des instances participatives, le Conseil des Sages, les conseils de quartiers, le Comité de Développement Participatif, les chambres consulaires, les syndicats, l'Université, enfin toutes celles et tous ceux qui font ce qu'on appelle la majorité active, les forces vives de cette ville. J'ajoute d'ailleurs que les élus de l'opposition municipale ont été sollicités et qu'ils ont été d'ailleurs présents pour apporter leurs remarques lors de forums inter-quartiers. Je salue notamment la présence de Jean ROSSELOT qui est beaucoup venu à ces forums, je crois même qu'il n'en a loupé aucun me semble-t-il. Au total nous avons consulté d'une façon ou d'une autre près de 7 500 à 8 000 Bisontins et Bisontines pour construire ce projet et j'attire votre attention sur le fait que, à mon sens, jamais dans notre ville on a conduit un exercice à une aussi grande échelle puisque cela représente environ 8 % des habitants de cette ville qui ont été directement interrogés.

Les enseignements de cette démarche sont triples. Tout d'abord le projet de ville doit répondre à la fois à des enjeux de proximité qui sont essentiels à l'harmonie de la ville et à la qualité de vie et aussi aux grands enjeux stratégiques qui sont essentiels à notre développement économique, universitaire pour faire en sorte que demain Besançon soit une métropole d'équilibre dans tout l'Est, entre Lyon et Strasbourg, en n'oubliant pas nos amis suisses mais j'y reviendrai dans un instant, avec bien sûr au cœur de nos réflexions et cela a été souligné entre autres dans le diagnostic, la préoccupation numéro un des Bisontines et des Bisontins, l'emploi. Il faut que nous l'intégrions bien à nos réflexions. Et en fait comme je le disais il y a deux jours quand j'ai présenté ce dossier, ce qui pourrait paraître contradictoire c'est qu'il faut que le Maire voie loin bien sûr mais qu'il se préoccupe aussi de la proximité : un Maire protecteur mais aussi un Maire bâtisseur. Je crois qu'il ne faut pas opposer ces deux dimensions, il faut les mener de front parce que c'est ce qu'attendent de nous nos concitoyennes et nos concitoyens, c'est à la fois voir loin et agir près.

Le deuxième enseignement fort de cette démarche participative est le développement durable qui doit être présent comme un fil rouge, pas pour nous faire plaisir mais parce que ça correspond vraiment à une attente des Bisontines et des Bisontins. L'ensemble du pays, de la planète, tout du moins un certain nombre de pays les plus développés, ressentent des inquiétudes, à mon avis, à juste titre sur le devenir de notre planète et l'avenir de nos enfants et un des axes majeurs de ce projet de ville, c'est que Besançon soit en France dans sa strate, à l'aube de 2020, la Ville ayant la plus faible empreinte écologique de France. Je fais référence là à l'enquête WWF qui avait déjà mesuré deux empreintes écologiques, celle de Paris et celle de Besançon, enquête qui a montré qu'il fallait 4,5 planètes je crois -à partir du moment où c'est plus d'une c'est trop déjà- pour un Bisontin, pas loin de 7 pour un Américain et 0,7 pour un Burkinabé, ce sont des chiffres dont je me souviens globalement. D'autre part, ce projet de ville n'est pas une démarche isolée. Au contraire il doit s'inscrire et il s'inscrira dans la réalité de la société actuelle avec les risques qui pèsent sur l'environnement, je viens de le dire, la mondialisation et la crainte justifiée de l'ensemble des délocalisations, la concurrence nouvelle entre les métropoles, j'y reviendrai aussi dans un instant, un élément nouveau que Paulette connaît bien, le vieillissement de la population et aussi la crise d'identité et le manque de repères de la jeunesse. Nous prenons en compte un autre élément fort aussi, c'est la volonté très forte des citoyens de participer aux décisions, ce qui peut paraître un peu contradictoire car en même temps on constate une montée parallèle de tous les individualismes et du communautarisme mais il faut aussi savoir gérer cela dans un contexte où les ruptures sociales sont nombreuses et où la précarité augmente.

Partant de ce constat, notre projet de ville propose des lignes forces qui sont résumées en 5 orientations. Tout d'abord je le disais et j'y reviens, l'emploi et le développement de l'activité, première des préoccupations des habitants de cette ville. Deuxièmement, j'y reviendrai en détail, l'économie, le savoir et la connaissance parce que c'est la condition pour que la ville se développe, il faut donc que l'intelligence et la création tiennent ici toute leur place. Troisième axe, la qualité de vie et la tranquillité assurée parce que bien vivre ça commence chez soi, ça commence au pied de son immeuble et je le dis très fort, l'aspiration des citoyens à un grand souci de proximité est pleinement légitime tout comme est légitime aussi cette demande d'harmonie et de solidarité présente alors que nous avons des défis énormes à relever. Deux exemples un peu opposés : c'est celui du quatrième, du cinquième âge, des tempes argentées, donc la prise en charge de la vieillesse mais aussi ne l'oublions pas, celui de la jeunesse. Il faut aussi montrer que nous avons confiance dans la jeunesse de notre ville, de notre pays. Lucille LAMY parlerait des relations intergénérationnelles. Puis, bien sûr je l'ai déjà abordée un petit peu, la sécurité, je le redis et je l'affirme, la sécurité ne doit pas être un sujet tabou. Nous avons une démarche qui n'est pas une démarche sécuritaire mais la sécurité, la tranquillité publique c'est une demande de nos concitoyens et c'est un droit, d'ailleurs inscrit dans la constitution, c'est un droit pour tous. Et cinquième axe, c'est l'ouverture parce que dans un monde qui est concurrentiel, il faut travailler autrement que nous l'avons fait par le passé, si on ne veut pas être littéralement broyés par les grandes métropoles qui peuvent attirer à elles toutes les activités, les talents, les clients. Il faut s'ouvrir, s'ouvrir dans la région, dans l'interrégion, c'est d'ailleurs le rôle du réseau Rhin-Rhône mais aussi s'ouvrir sur le monde.

Je reviens un peu plus en détail sur ces 5 items. Tout d'abord en matière d'emploi, il faut qu'aujourd'hui nous puissions imaginer les niches de développement qui vont s'ajouter ou qui vont remplacer les microtechniques. C'est les biotechnologies, ce sont les technologies de développement durable parce qu'on ne le dit pas assez mais en matière de développement durable, il y a beaucoup de créations d'emplois. Je recevais il y a peu pour une autre raison vous l'imaginez M. BOURGEOIS qui me disait que par exemple, dans un bâtiment qui va être construit sur l'emplacement de la nouvelle caserne, on va découper avec une presse de 600 tonnes les stators d'éoliennes, c'est un exemple. Ça veut dire qu'effectivement le développement durable est créateur d'emplois, il n'est pas opposé au développement, c'est tout à fait autre chose. Alors parmi les niches il y a les logiciels et il y a aussi quelque chose qu'on oublie un peu, c'est tout ce qui tourne autour du développement économique avec la culture, avec le tourisme, les loisirs et un soutien fort à l'économie solidaire et aux métiers de services à la personne entre autres concernant les personnes âgées, et à l'apprentissage parce que si nous voulons avoir des pôles d'excellence, cela doit aller de pair avec la possibilité de créer des emplois dans les secteurs les plus traditionnels et dans les secteurs émergents d'autre part. Dans toutes les réunions que nous avons eues, on nous a dit qu'il fallait développer les emplois issus de l'université c'est vrai, c'est bien

mais il faut aussi penser à l'apprentissage, à celles et ceux qui vont faire tourner les machines de l'usine, donc il faut un panel complet de ces emplois.

Et puis bien sûr dans notre projet de ville, il y a un élément fort, ce qu'on peut appeler l'arc tertiaire, arc qui d'ailleurs depuis n'est presque plus un arc mais un demi-cercle au moins puisqu'il va de l'Hôpital Saint-Jacques et la Faculté de Médecine actuelle aux Prés de Vaux en passant par Vauban, la place Leclerc et même la gare Viotte puisqu'il y a là aussi un potentiel vraiment très important de créations d'emplois. Cet arc tertiaire va être essentiel à l'attractivité de la ville et cela va nous permettre aussi un changement d'échelle.

Deuxième axe : en matière de savoir, je pense que le savoir c'est quelque chose de capital. On va devoir mettre l'accent encore plus dans les années à venir sur les dispositifs d'accueil de la petite enfance. Il va falloir qu'on développe encore plus et qu'on modernise le dépistage et le traitement de l'échec scolaire dès le plus jeune âge pour éviter l'exclusion du système scolaire et puis nous aimerions aussi, nous souhaitons et nous ferons tout pour que dans les 15 années à venir, Besançon devienne une terre d'expérimentation pour la formation tout au long de la vie. On en parle beaucoup mais je crois qu'il y a là encore une grande marge de progrès parce qu'on parle beaucoup de mobilité professionnelle, c'est vrai mais le plus souvent si la demande est forte, elle est très mal préparée.

Il y a aussi un autre domaine dans lequel je crois pouvoir proposer une véritable révolution, c'est l'enseignement supérieur. Actuellement, depuis des années pour ne pas dire depuis toujours, en tout cas depuis que les collectivités territoriales se préoccupent de l'enseignement supérieur, la Ville de Besançon et plus généralement les collectivités sont considérées comme des constructeurs immobiliers, comme des gérants ou comme des syndicats d'immeubles. Je pense, et le Président de l'Université l'a dit ici même je crois, que désormais il faut aller au-delà. Il faut proposer la création d'une conférence universitaire afin de construire ensemble avec l'Université bien sûr, avec les partenaires de l'Université, avec l'État mais aussi avec les collectivités territoriales, des projets de développement de l'enseignement supérieur, imaginer de nouvelles filières et pourquoi pas de nouvelles écoles ici. C'est important, c'est capital, alors tout cela bien sûr avec une règle absolue, c'est le respect des prérogatives de chacun mais avec toujours un souci de cohérence et de mobilisation des énergies. Vous voyez que tout au long de ce discours les mêmes mots reviennent : cohérence, mise en réseau... Travaillons ensemble, c'est cela le maître mot de ce projet de ville.

J'ai parlé bien sûr de la place essentielle de la culture dans cette société du savoir avec deux axes majeurs, il y en a d'autres, mais deux axes majeurs qui sont énoncés dans le projet de ville, tout d'abord le pari sur les musiques, sur toutes les musiques. Besançon doit devenir une référence dans ce domaine, dans le grand Est avec toutes les formes de musiques qu'il y a à Besançon, elles sont nombreuses et nous commençons à être connus dans ce domaine-là, et aussi celui du patrimoine. Il y a bien sûr la candidature au classement dans les années à venir du patrimoine mondial de l'UNESCO. Juste un mot pour dire que sur 4 dossiers, 2 ont été retenus par le Comité National des biens au patrimoine français, le réseau Vauban et Le Corbusier et 2 ont été éliminés, Rochefort et les paysages célèbres des Grands Causses dans l'Aveyron. Maintenant on croise les doigts. La décision sera prise en début d'année par le Gouvernement. J'ai le sentiment que les choses se présentent assez bien mais nous attendons, sachant comme nous l'avons toujours dit, que c'était un véritable challenge d'arriver où nous en sommes aujourd'hui. Maintenant il y a encore d'autres challenges pour être choisis parmi les 2 et puis ensuite l'autre challenge après 18 mois d'examen, il faut que les 14 sites soient retenus par l'UNESCO. Donc il y a encore beaucoup de marches à gravir, on en est disons au tiers. Mais ce qui a été fait est déjà important et je tiens d'ailleurs à souligner -je sors un petit peu de Besançon 2020 mais je veux le dire parce qu'on n'a pas l'occasion d'en parler si souvent- le travail important fait à l'AUDAB par Mareke STILBERGEN et par les services municipaux bien sûr sous la direction de Bernard FALGA, mais il ne m'en vaudra pas si je cite Marianne BENOIT et Sylvia CHARETON qui ont beaucoup beaucoup travaillé sur ce dossier, je referme la parenthèse. Patrimoine mondial UNESCO mais aussi patrimoine architectural puis patrimoine humain aussi car il est important et puis bien sûr les musées, les bibliothèques.

Troisième point, qualité de la vie ; bien sûr ce projet de ville affirme le projet de développement durable, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un certain nombre de quartiers de Besançon. Nos nouveaux quartiers devront être des éco-quartiers et la question de la mobilité dont on parle beaucoup passera irrémédiablement par le développement des transports en commun, qu'ils soient en site propre ou non d'ailleurs, et puis aussi par les modes doux que vous connaissez, entre autres le vélo avec la possibilité de circuler un peu plus, mais toujours dans le bon sens parce que là il y a encore des marges de progrès à faire sur les vélos dans notre ville. La qualité de la vie c'est aussi les programmes de rénovation urbaine avec une demande forte ; nous devons renforcer encore la qualité architecturale de ce que nous faisons, je pense qu'il y a des marges de progrès, et la renforcer pas uniquement dans le centre-ville mais sur l'ensemble de la ville, nous devons être attentifs à cela. Pourquoi ? Parce que cette architecture de qualité est une véritable signature de la ville. Le passé nous a laissé cette qualité architecturale ; aussi il faut que ce que nous allons réaliser dans les années à venir soit digne de ce que le passé nous a laissé. Puis il va falloir construire aussi, vous le savez, car nous avons vraiment besoin de logements, en respectant la ville bien sûr, c'est la lutte contre l'étalement urbain mais aussi en laissant la liberté de choix entre le collectif, l'individuel ou le semi-individuel ou l'habitat pavillonnaire en bande.

Quatrième point, l'harmonie de la citoyenneté, c'est l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, toutes les discriminations, c'est l'affirmation très très forte de la laïcité, de la confiance en la jeunesse je le disais et de la nécessité de répondre au vieillissement, mais je suis déjà intervenu sur ces points et le droit de vivre chacun en tranquillité avec entre autres la mise en place d'un service civil local jeunes pour apporter aux jeunes, notamment aux jeunes étudiants, une première expérience avec entre autres à la clé une source de revenus pour celles et ceux qui voudront bien s'engager dans des missions d'intérêt général. Avec aussi une demande forte, au niveau des services municipaux et plus généralement des services publics, qui devront adapter leurs horaires d'ouverture afin qu'ils s'accommodent mieux des nouveaux rythmes de vie, c'est vrai aussi pour tous nos dispositifs de prévention qui sont déjà réorganisés pour répondre mieux aux besoins de la vie des quartiers avec tout ce qui touche aux horaires d'ouverture, entre autres la présence nocturne, la police municipale de proximité mais nous aurons l'occasion d'en reparler, et aussi le développement des structures d'accueil pour les personnes âgées dépendantes. Il y a, Claude JEANNEROT le rappelle très très souvent, un grand besoin sur cette ville, sur ce département et sur cette agglomération et il faut qu'avec le Conseil Général nous puissions favoriser le développement de ces structures d'accueil, qu'elles soient publiques ou privées. Et puis aussi quelque chose de très fort que nous devons aider même si ça existe déjà depuis d'assez longues années avec l'Escapade, c'est un soutien particulier à ce qu'on pourrait appeler l'accompagnement des accompagnants, c'est-à-dire permettre à celles et à ceux qui ont un parent à charge, quelquefois de pouvoir tout simplement souffler. Et puis il y a aussi quelque chose pour terminer qui pour moi est très très important, c'est, Abdel est bien au courant de cela, la signature d'une charte de la diversité pour permettre l'accès à l'emploi de celles et ceux qui ont des difficultés, il ne faut pas se voiler la face, pour effectivement rentrer dans des entreprises alors qu'ils en ont les compétences, qu'ils ont des diplômes. Nous allons d'ici le mois de février -mars, signer cette charte de la diversité avec un certain nombre d'entreprises locales et pour certaines d'envergure nationale.

Enfin et pour terminer l'ouverture, je l'ai dit un maître mot de ce Besançon 2020, c'est effectivement le travail ensemble, il faut donc inventer une gouvernance qui soit beaucoup plus collective et pour cela nous avons un bon exercice, c'est la préparation du contrat de projet État-Région, une bonne expérience qui montre d'ailleurs toute la difficulté du travail, n'est-ce pas cher Patrick et cher Baudouin ? Mais il faut que nous puissions mettre en place et nous le proposons, sous l'autorité de la Région, bien sûr une conférence des villes comtoises afin d'évoluer vers une organisation du territoire comtois qui soit plus cohérente et moins concurrentielle entre les villes. Il y a là encore beaucoup de chemin à faire entre autres dans les esprits et les mentalités de chacun et puis aussi le travail en réseau avec les grandes villes. Alors sans être naïf, il y a et il y aura toujours une concurrence entre les villes. Il y aura toujours une concurrence entre Dijon, Mulhouse, Besançon mais on doit quand même travailler ensemble pour pouvoir tout simplement exister au niveau européen. C'est pour cela qu'on a lancé le chantier du contrat métropolitain Rhin-Rhône et il y aura l'année prochaine je pense, dans ce cadre, des premières avancées on peut le dire significatives, des premiers projets entre autres dans le domaine de la culture, de l'université, voire même de l'économie. C'est nécessaire pour travailler en réseau parce qu'il y a une raison essentielle, parmi d'autres le changement des mentalités, le monde qui bouge, c'est l'arrivée de la ligne à grande

vitesse et nous devons être unis tous ensemble pour faire que cette arrivée soit un véritable succès. C'est pour cela que nous avons demandé que soit inscrit dans le contrat de projet État-Région par exemple le prolongement de la ligne TGV qui va jusqu'à l'aéroport de Bâle Mulhouse. Il y a quelques années, on aurait dit : c'est le problème des Alsaciens ; c'est le problème des Alsaciens, oui mais cela concerne aussi les Franc-Comtois et les Dijonnais puisque je crois qu'eux aussi ont été dans cette démarche, donc vraiment une vision régionale de l'ensemble de ces problématiques.

Et enfin pour terminer, il faut ne pas oublier l'échelle internationale. Il y a un vœu clair, il faut que nous passions avec nos villes jumelées à une logique de coopération décentralisée qui à mon sens est la seule qui puisse permettre l'échange d'expériences et la pleine implication des citoyens et des expressions dans nos villes. Nous devons aussi, au niveau international, conforter encore, élargir le champ de nos échanges avec la Suisse voisine, que ce soit dans les domaines économiques, de la santé et des relais universitaires. Il se fait déjà beaucoup de choses, on ne nous a pas attendus mais nous, nous devons être vigilants pour aller encore plus loin.

Ma conclusion, vous l'avez compris, c'est que si nous voulons atteindre l'objectif de ce projet de ville, il faut modifier radicalement nos modes de gouvernance. Le temps est terminé où nous pouvions fonctionner chacun dans notre chapelle. Conférences universitaires, conférence des villes comtoises, réseau métropolitain Rhin-Rhône, coopération décentralisée, lien avec la Suisse, on peut dire que là le ton est donné et Besançon doit s'ouvrir beaucoup plus aux autres qu'elle ne le faisait peut-être par le passé, avec une démarche un peu centripète et nombriliste. Nous devons nous ouvrir, c'est cela aussi que nous devons faire pour mériter notre statut de capitale régionale qui se renforcera parce qu'en nous mettant au service des autres nous allons renforcer notre identité et notre savoir-faire. C'est inscrit dans ce document et ça me plaît beaucoup comme formule : plutôt que l'opposition, la collaboration et plutôt que la concurrence, les complémentarités et c'est ce sur quoi je veux insister. Le chemin est difficile, semé d'embûches mais c'est le cap que nous lançons. Maintenant je vais ouvrir le débat en précisant que j'ai souhaité que ce projet de ville fasse l'objet d'un vote de notre assemblée pour y donner encore plus de force et de légitimité, en précisant que si au fil des débats, et je l'espère et je le souhaite, il y a des propositions complémentaires intéressantes, je m'engage à les intégrer effectivement dans le dossier définitif. J'ai peut-être été un peu trop long mais c'était important car un projet de ville, vous l'avez compris, on n'en fait pas un tous les ans, mais un tous les quinze ans, alors ça valait peut-être la peine de prendre quelques minutes pour le présenter. L'élevons à nos enfants une ville harmonieuse et dynamique, on est tous d'accord avec cela, majorité et opposition.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Effectivement je suis parfaitement d'accord avec cette dernière phrase et puis même aussi avec le début parce que je vais vous dire le plaisir que j'ai eu de voir l'aspect économique traité en toute première priorité, c'était le vœu des Bisontins et vous l'avez effectivement bien mis dans la présentation, on sent bien tout le poids de l'économie, toute l'importance que vous comptez attacher à l'économie.

M. LE MAIRE : L'économie qui permet le développement social.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Voilà, mais qui ne renvoie pas systématiquement à la CAGB, c'est bien agréable, et puis le social c'est le Département, il faut quand même aussi s'en souvenir. Par contre ce que j'ai trouvé un peu désolant dans les orientations, mais c'est peut-être moi qui ai un problème de vocabulaire, c'est le jargon technique ou technocratique, je ne sais pas, vous pourrez peut-être me le dire, se spécifier au lieu de se spécialiser, faire de l'économie présenteielle, alors c'est vrai que ce n'est pas ma spécialité non plus mais j'ai trouvé cela un peu hermétique et je ne suis pas sûre qu'un chômeur comprenne bien.

M. LE MAIRE : Catherine, vous avez raison car j'ai fait les mêmes remarques, mais dans le document grand public et le document définitif, cela sera corrigé parce que c'est du langage que j'appelle moi « datarien ». J'ai demandé que cela soit corrigé et cela le sera.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ceci étant j'ai bien compris aussi que Besançon désormais voulait se comporter en leader économique au sein de l'Agglomération, est-ce que j'ai bien compris cela ?

M. LE MAIRE : Et de la Franche-Comté même.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Bien, donc preuve que tout est vraiment question de volonté. Vous avez parlé de la Suisse pour conclure en parlant de réseau, moi j'avais envie de me reporter à l'excellent article de l'Est Républicain de cette semaine qui nous suggérait de baisser les charges sociales pour pouvoir augmenter les salaires, c'est une idée qu'il faudrait peut-être voir ? Voray s'en est inspiré pour récupérer certaines entreprises, peut-être que c'est une idée à suivre. Et puis j'avais envie aussi de me référer à un texte qui est vieux, que Jean ROSSELOT vous avait envoyé en 2002 je crois dans un commentaire de l'Agglomération où il disait qu'il fallait travailler avec la Suisse en coopération transfrontalière parce qu'ils ne manquaient pas d'une exceptionnelle créativité. Alors on aurait peut-être pu gagner deux ou trois années si on avait écouté Jean.

Dernière chose en conclusion -vous savez que je ne suis jamais très longue- si ce projet est bien celui de tous les Bisontins, et vous avez rappelé les chiffres tout à l'heure, ça n'est finalement quand même qu'un petit 10 % de la population, mais je ne suis pas très bonne en mathématiques non plus il faut le dire. Je sais qu'il y avait une publicité pour le Canada Dry, c'était pas de l'alcool, ce n'est pas un programme, c'est un avant-goût mais ça ressemble quand même beaucoup à un programme 2008, je ne sais pas si je me trompe.

M. LE MAIRE : Non, c'est un programme 2020 !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui, mais je regarderai quand même votre programme 2008 au cas où il y aurait des ressemblances.

M. LE MAIRE : Ma chère Catherine, dans mon programme 2008 vous ne serez pas surprise qu'on parle du développement de l'emploi et du développement durable quand même ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'espère !

M. LE MAIRE : J'ai peur que même le vôtre ressemble aussi à cela d'ailleurs. C'est pour cela que j'ai dit et j'insiste là-dessus, que ce qui est dans ce document appartient à tous. Il vous appartient, il appartient à Jean ROSSELOT, il appartient à l'ensemble des groupes. Alors concernant la Suisse, ce n'est pas un vœu pieux Catherine. La Suisse est associée au réseau Rhin-Rhône, Neuchâtel est membre permanent de notre réseau Rhin-Rhône, l'agglomération tri-nationale de Bâle aussi donc ce n'est pas vieux, c'est quelque chose qui avance. Concernant les 10 % au niveau du réseau des Bisontins, en matière de démocratie participative, c'est énorme parce que normalement on parle de 1, 2, 3 % et à 3 % on est satisfait. 6 500 personnes ont répondu par BVV mais il y a un BVV par famille donc ce n'est pas 6 500 personnes mais 6 500 familles même s'il n'y en a qu'un qui a fait les croix et je crois que c'est beaucoup. Quant aux charges, là c'est un autre débat. Je sais quelle est la place de Besançon au niveau de la taxe professionnelle par exemple puisque nous sommes parmi les villes de France, des agglomérations de France les moins chères. Un jour quand nous reparlerons d'emploi je vous le dirai, l'attractivité, la compétitivité industrielle, ce n'est pas uniquement cela, c'est un tout, c'est l'attractivité en terme de qualité des femmes et des hommes qui travaillent et là nous sommes très bons, c'est la qualité des entrepreneurs bien sûr, c'est la qualité des voies d'accès, la qualité des zones industrielles, c'est la qualité de la vie, c'est tout ça qui fait l'attractivité d'un territoire. Alors après que chacun veuille payer un peu moins, c'est bien logique. Certains se débrouillent bien pour faire payer un certain nombre d'infrastructures aux autres aussi, c'est vrai mais là il faudrait quand même peut-être un jour -mais je ne dis pas cela pour vous, c'est pour des territoires voisins-.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je ne veux pas aller beaucoup plus loin mais on a quand même eu un hebdomadaire national la semaine dernière qui ne nous a pas forcément bien classés au niveau des villes attractives, puis cette semaine un qui nous classe dans les premiers mauvais placés pour les charges fiscales.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, je pourrais vous répondre à cela.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ah bon ?

M. LE MAIRE : Je répondrai par rapport à ces classements que les chiffres sont justes mais la méthode n'est pas bonne. Mais je vous répondrai tout à l'heure, nous avons même pris la peine de refaire le classement, nous, avec des chiffres justes. Avez-vous des propositions à intégrer, Catherine ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Dans notre programme 2008, promis Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Écoutez si dans votre programme 2008 vous vous inspirez de Besançon 2020, je serai ravi.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et mes chers collègues, nous sommes donc conviés à nous prononcer sur le résultat de cet exercice de prospectives lancé il y a un an et à l'occasion duquel je dois le dire les services de la Ville ont fourni un gros travail, qui a eu pour temps fort les 4 grands forums de Micropolis, du Kursaal, des Montboucons et de Jean Zay auxquels en effet j'ai participé. L'idée était louable comme l'est tout exercice de prospective. Rappelons-nous cette définition qu'en donnait son inventeur, si je puis dire, Gaston BERGER «la prospective ça consiste à prévoir le présent» et en plus il y a eu une réelle tentative je dirais de concertation avec les institutions, les collectivités, et aussi la population, nos concitoyens et les Bisontins. Néanmoins, nous restons sur notre faim. Je pense que si débat il doit y avoir sur un document qui est ambivalent mais dont on sent quand même bien l'importance, ça participe à la fois du débat d'orientations budgétaires, du projet à l'usage de toutes les grandes villes de la strate de plus de 100 000 habitants, ça peut être aussi un programme électoral, c'est ambivalent mais on en sent quand même intuitivement l'importance et je crois que vu sous ces trois dimensions, ça appelle un vrai échange, un débat, des oppositions d'idées même tranchées. Je disais qu'on reste sur notre faim parce que le document, bien qu'étant une œuvre collective, on sait aussi l'influence que la Ville et les services, et c'est naturel d'ailleurs, ont eu dans sa rédaction, nous paraît trop idéiste, relevant trop du monde des idées, trop déconnecté du réel, pas assez tourné vers les nécessaires adaptations et mutations, j'emploierai ces mots-là plutôt que tournant stratégique, comme je l'ai lu dans la conclusion, ça me paraît un peu trop tranché, je dirais les nécessaires adaptations et mutations à opérer. Donc trop idéiste, trop déconnecté, pas assez tourné vers ces mutations concrètes à opérer, en un mot, je dirais que ce document est trop en décalage. D'abord décalage avec le sondage IFOP : vous rappelez à juste titre dans l'introduction du document ce sondage IFOP qui a fait l'objet d'une projection à chaque grande rencontre, qui a coûté cher, mais on connaît le professionnalisme de cet institut de sondage et qui a été un véritable et fidèle révélateur des attentes par thème et par priorité des Bisontins. Je rappelle que les Bisontins ont mis au hit-parade de leurs attentes, 6 priorités : la fiscalité, ça en a étonné beaucoup, je me rappelle de l'agréable surprise, elle a été ressentie comme ça à Jean Zay par exemple du Président de l'UIMM qui s'attendait à quelque chose autour de l'écologie ou de la solidarité, qui a découvert qu'en numéro 1 de leur priorité, les Bisontins mettaient la fiscalité. Ensuite l'emploi, puis la sécurité, en quatrième lieu les problèmes de déplacement, de circulation, de stationnement, en cinquième position l'environnement et le logement et en sixième lieu la solidarité. Je me demande pourquoi vous n'avez pas calé les développements sur ces 6 je dirais starting-blocks. Ç'eût été à mon sens plus respectueux des Bisontins, plus fidèle et plus opérationnel. Décalage aussi entre les vœux généreux et généraux du territoire attractif, de la société, de la connaissance et de la recherche, etc. et malheureusement les étranglements de compétitivité de nos entreprises, on en a eu suffisamment l'illustration ces temps derniers, dus aux législations nationales mais aussi à l'absence d'échelle pertinente pour la mutualisation des territoires qui nous concernent. Je n'ai pas trouvé grand chose, ç'aurait pu être concret et en même temps prospectif sur l'avenir du corridor Besançon Vesoul qui est probablement le territoire d'avenir de la région car ce n'est pas avec la ville, ça on le sait tous, ni avec l'agglomération, pas même avec le schéma de cohérence territoriale mais avec quelque chose de plus large qu'on empêchera les IMASONIC de quitter notre territoire. Décalage aussi avec la réalité de la synergie Ville/Université : vous appelez dans ce document à une synergie fructueuse avec l'Université mais et c'est là qu'il y a un décalage, alors est-ce qu'il faut appeler cela une carence de votre part ou une absence de prise de conscience, mieux vaut tard que jamais mais quand vous avez un Président de l'Université qui, il y a quelque temps seulement vient vous dire, c'est quand même extraordinaire, «appropriiez-vous l'université, faites de l'interventionnisme», c'est quand même un grand grand appel. Qu'est-ce qu'on a fait d'autre que de l'immobilisme jusqu'à maintenant ? On a quand même été élu en 2001, ça fait 5 ans. Décalage encore, et là on est vraiment dans la dimension prospective, dans l'articulation des prospectives avec les autres grandes collectivités territoriales : la Ville de Besançon, l'Agglomération, le Département du Doubs, la Région de

Franche-Comté. Nous sommes au centre, et ça paraissait hélas manifeste lors de la table ronde organisée il y a 15 jours, 3 semaines je ne sais plus, à l'occasion de la présentation par la Région de Franche-Comté de son document prospectives, le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. On a vite senti, et pourtant vous êtes tous de la même obédience, que les exécutifs de la Ville, de l'Agglomération, du Département, j'allais dire des départements, en particulier celui de la Haute-Saône n'étaient pas, et c'est bien regrettable, et c'est là qu'est le décalage, dans une posture de cohérence qui aurait été ou qui serait prometteuse d'avenir.

Décalage aussi entre l'appel au tourisme et l'état de nos entrées de ville, s'engager à ce que ça se fasse un jour, mais enfin il pourrait y avoir quelques signes. Pour le patrimoine, on a revalorisé le patrimoine ancien mais le cachet spécifique de la Ville, l'exemple de la Mouillère on s'en rappellera longtemps, il y a vraiment un divorce entre le stylo comme je vous l'ai déjà dit, vous qui invoquez et évoquez souvent la cinquième façade, toit plat ou toit pentu, et puis la truëlle comme je le dis souvent. En même temps que vous appelez chaque fois à une qualité architecturale dans ce qui est construit aujourd'hui, la truëlle fait le contraire, donc il y a un décalage ça ne va pas, de même pour les projections en matière d'urbanisme et l'existence des friches, les projections en matière de transport en commun et le casse-tête du stationnement et de la circulation, décalage aussi en international. Je vous observe chaque fois que vous êtes en posture d'international, je vous l'ai déjà dit, l'État ce n'est pas seulement les Mercureaux, l'État c'est aussi les postes d'expansion économique à l'étranger, pas rien que les ambassades, pas rien que les consulats, les postes d'expansion économique à l'étranger et chaque fois je remarque, c'est une critique constructive, amicale, que vous oubliez d'interpeller, que ce soit en Suisse, que ce soit de l'autre côté de l'Atlantique, le représentant de l'État et de poser les jalons d'une coopération qui pourraient profiter à une capitale régionale.

Décalage enfin avec, vous allez lever les bras au ciel en nous disant que ce n'est pas bien, que ce n'est pas ça, que ce n'est pas juste, décalage donc avec les expertises nationales objectives comme celle qui vient d'être évoquée, expertise du très sérieux magazine l'Expansion qui souligne la médiocrité de notre ville. Le titre de l'article, c'est : est-ce que les citoyens en ont pour leurs sous dans ces villes ? Le rapport est fait entre ce qui revient aux citoyens en terme d'équipement et puis ce qu'ils versent avec pour mesure le montant de la taxe d'habitation. Or on s'aperçoit que sur ces 60 villes, la nôtre est dans les 5 dernières. Alors ça interpelle et quand on lit ce que dit le Maire, de parti socialiste aussi d'ailleurs, de Cherbourg qui, selon l'article, est l'un des plus dépensiers mais un de ceux qui ponctionne le moins, que sa recette miracle est des économies à tous les étages... Alors je ne veux pas déjà verser dans le débat d'orientations budgétaires mais il faut retenir la leçon. On est quand même étonné quand on lit un peu plus en profondeur l'article. Là c'est la donne générale, 60 villes et on est classé dans les 5 dernières au point de vue rapport qualité/prix.

M. LE MAIRE : Je vais répondre à cela.

M. Jean ROSSELOT : Vous pourrez répondre d'autant mieux que je pose encore mieux le problème.

M. LE MAIRE : Bien sûr, oui !

M. Jean ROSSELOT : On est dans les 5 derniers sur le rapport qualité/prix, c'est-à-dire service rendu et prélèvement fiscal. Mais on est quand même, et c'est ça aussi la politique, c'est l'art du comparatif, on est quand même étonné par ces villes comme Avignon et ce qu'elle fait en matière de sécurité, la jonction des polices avec la vidéo, on est étonné par Nancy, je pense que Zurich c'est bien, Genève aussi mais Nancy ça n'aurait été pas mal non plus, on est étonné par ce que fait Nancy en matière de retraitement des déchets, on est étonné et c'est cité dans l'article par ce que fait Belfort en matière d'enseignement supérieur, Montpellier en matière de stratégie, d'accueil du TGV, bref je me dis que la ville file un mauvais coton et que pendant ce temps, on se gargarise de belles formules.

Je prends ce qui est dans tous ces documents mais je dis attention, n'en faisons pas un matelas sur lequel nous continuerions de dormir comme hélas ça a été le cas depuis trop longtemps. J'ajouterai, c'était ma conclusion, que le seul sur lequel on est à peu près bien classé, c'est le social. Mais là aussi la démocratie participative, vous y consacrez pas mal. Au fond ce qui nous manque c'est un vrai projet de

quartier avec un vrai projet de revalorisation des conseils de quartiers, des moyens à leur donner ainsi qu'à leurs présidents, mais de manière fine en allant jusque dans les immeubles, c'est un petit rajout que je fais. D'une manière générale, quand on voit le SRAT de la Région, ce que l'économie nous dit, ce que les experts nationaux nous disent, je m'inquiète en dépit d'un document comme celui-là, qui a mobilisé pas mal de personnes, mais qui à mon avis, n'est pas à la hauteur pour relever les vrais défis qui nous attendent car vous avez raison on a des défis très importants à relever et je pense qu'il faut changer un peu le regard.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. Jean ROSSELOT : Merci de m'avoir laissé parler.

M. LE MAIRE : Mais c'est normal. Je suis un peu déçu par ce que vous venez de dire même s'il y a des choses intéressantes. Je me souviens avoir écrit à votre groupe pour vous demander de faire des propositions, je vous l'ai dit de vive voix, mon Directeur de Cabinet vous l'a dit, nous vous l'avons écrit, nous n'avons pas eu de propositions. Aussi je trouve quand même particulièrement « gonflé » de dire ce document est incomplet alors que vous aviez la possibilité d'intervenir, de demander oralement ou par écrit, il me semble que Dominique SCHAUSS vous a même proposé des rencontres de travail pour avancer dans ce document-là -laissez-moi poursuivre, Monsieur ROSSELOT, s'il vous plaît-, je pense que ce n'est donc pas très juste. Quand vous dites que c'est trop idéiste, c'est un outil de prospectives, ce n'est justement pas un programme électoral, j'ai l'impression que vous confondez tout. Lorsque vous dites qu'il faut redonner des moyens aux présidents des conseils de quartiers, d'un point de vue politique c'est très habile, surtout qu'il y en a dans la salle, c'est très habile de dire cela mais lorsque l'on veut parler de Besançon 2020, je ne pense pas que ça soit à ce niveau-là qu'il faille situer le débat. Donc vous vous trompez de niveau.

Toutes les priorités que vous avez dites être celles des Bisontins ont été reprises et citées. Il y en a une qui sera reprise et qui est déjà préparée dans le document final, effectivement c'est la fiscalité. Elle n'a pas été oubliée mais nous voulions le faire après ce débat pour donner une direction en matière de fiscalité parce qu'il n'a échappé à personne et pas spécialement au Maire qu'effectivement la fiscalité c'est quelque chose qui revenait toujours dans les remarques, dans les inquiétudes, dans les questionnements de nos habitants. C'est pour cela, comme vous avez déjà pu le constater, que nous avons la volonté avec cette équipe municipale même si ça peut ne pas plaire, de maîtriser l'augmentation de la pression fiscale communale. Cela a été le cas depuis le début de ce mandat où nous sommes en dessous de ce que nous avons annoncé et je peux vous dire que, sauf grosse catastrophe, nous serons encore bien en dessous dans ce que nous allons présenter en mars au Conseil Municipal malgré toutes les charges nouvelles qui pèsent sur nous. Alors projet axé sur les idées, oui, mais ce n'est effectivement pas un programme électoral.

Quand vous parlez de l'interventionnisme de Besançon dans l'université, vous avez écouté Claude CONDÉ mais vous avez eu une écoute très sélective parce que si j'ai bonne mémoire, il a lui-même salué, me semble-t-il, la volonté qu'il sentait dans la majorité municipale pour que les choses bougent. Je me rappelle de ce qu'il a dit et effectivement nous sommes prêts à cela. Je voudrais rappeler quand même que depuis quelques années, depuis 2000-2006, et en 2000-2006, le CPER je n'en étais pas à l'origine, vous étiez à la Région et c'est Robert SCHWINT qui était le Maire de cette ville, nous avons multiplié les opérations de soutien à l'Université et nous allons continuer à le faire dans le contrat de projet État-Région. Je rappelle d'ailleurs que depuis 2002, celui qui n'a pas respecté ses engagements vis-à-vis de l'Université, ce n'est ni la Région, ni la Ville de Besançon, c'est l'État. La Ville de Besançon va maintenir son soutien, en-dehors de toute compétence, pour la deuxième tranche de la Faculté de Médecine, la Ville de Besançon, en-dehors de toute compétence, va soutenir avec la CAGB et la Région la Maison des Sciences Humaines alors que l'État ne veut pas y mettre un centime, l'Université aussi va y mettre de l'argent. La Région et la Ville soutiennent la cité Canot. La Ville de Besançon, pour éviter tout simplement que l'Université soit privée de chauffage, soutient la rénovation des réseaux de chaleur sur le campus de la Bouloie alors que nous avons prévu de réaménager la surface. Je peux ajouter à cela le restaurant universitaire de la Bouloie qui va être pris en compte dans notre contrat de projet État-Région Ville de Besançon, la Bibliothèque Universitaire de Lettres mise aux normes dans le contrat de plan État-Région,

FEMTO où nous allons intervenir, l'extension de l'ENSMM où la Ville de Besançon et la CAGB interviendront. Alors ce n'est pas juste de dire que nous n'avons pas soutenu l'Université. Et comme nous ne voulons pas être uniquement des syndics ou des gestionnaires d'immeubles comme je l'ai dit, nous avons par exemple mis en place depuis le début de ce mandat, vous le savez, un certain nombre de bourses, il y a une quinzaine de bourses d'université, et nous avons envie d'aller plus loin.

Alors nous constatons bien qu'effectivement il peut y avoir un certain nombre de décalages entre ce qui est fait aujourd'hui et ce que nous voulons faire demain mais si je disais que tout est parfait, vous me diriez que je fais de l'autosatisfaction. Je ne fais pas de l'autosatisfaction, je vous dis simplement que nous devons aller plus loin et donner des grands axes et surtout de grâce, ne tombons pas dans le catalogue électoral parce que vous allez aussi me le reprocher. Et puis je regrette que vous n'ayez pas participé par écrit à cette démarche mais il n'est pas trop tard. Quand vous parlez du corridor Besançon Vesoul, je suis prêt à ce qu'on en discute. Je regrette simplement que vous veniez me le dire aujourd'hui alors que les documents vont être imprimés. Si vous me l'aviez dit il y a 6 mois lorsque je vous ai écrit, on aurait certainement pu avancer plus vite, mais je suis prêt à ce que nous réfléchissions à tout cela.

Si nous ne faisons rien, nous sommes critiqués, si nous faisons quelque chose, nous sommes critiqués. J'ai le sentiment que vous n'avez toujours pas compris et j'espère que ce soir sera la démonstration que je me trompe, qu'une opposition est là certes pour s'opposer mais qu'elle est là aussi pour construire. Jean ROSSELOT, ce que je vous demande à vous et à vos amis, c'est de nous aider à construire ensemble le Besançon de 2020 parce qu'en 2020 je ne sais pas si vous serez encore en face de moi, je ne sais pas, peut-être, mais ce que je sais c'est que nous serons jugés dans l'avenir sur ce qu'ensemble nous aurons fait pour faire changer la ville.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Vous êtes en train de dire à Jean qu'il aurait dû faire les propositions avant. Moi cela fait 5 ans que je suis assise ici, que je m'entends parfois essayer de faire des démarches constructives, vous m'en félicitez d'ailleurs de temps en temps, j'ai encore rarement vu qu'elles aillent au bout. Alors je veux bien que l'opposition ne soit pas là pour critiquer, elle est là pour construire avec vous mais quand elle propose, ce n'est jamais le moment, ni le jour, ni l'heure.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas vrai.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Et puis deux petites choses à propos de démocratie participative, Jean vous a interpellé sur les conseils de quartiers, moi je ne vous parle pas d'argent, je vous parle d'autonomie des conseils de quartiers, ça fait partie des grands projets de certaines grandes villes de France sur justement le développement de l'autonomie participative, ce n'est pas aberrant de parler des conseils de quartiers et de dire qu'ils ont à Besançon assez peu, voire très peu d'autonomie. Ça peut faire partie des projets 2006-2007 sans attendre 2019. Au mois de janvier, le règlement des conseils de quartiers doit être discuté, rien ne vous empêche de le modifier.

M. LE MAIRE : Vous vous trompez Madame. Nous ne sommes pas en train aujourd'hui de discuter de ce que nous allons faire l'année prochaine, nous sommes en train de parler de Besançon 2020, c'est un exercice différent. Et puisque vous avez tous parlé de l'Expansion, pour vous éviter de continuer à parler sans savoir d'un certain nombre de choses, les chiffres cités sont exacts -je pensais bien que vous alliez me poser la question donc j'ai fait regarder cela de près- mais l'utilisation est partisane et je vais même dire partisane et incomplète.

Concernant la méthode, taxe d'habitation, montant 2006 pour la ville seule mais on oublie la taxe additionnelle intercommunale. Il y a trois exemples qu'il ne fallait pas donner, c'était Nancy, le Mans et Cherbourg vous en avez cité au moins deux, parce qu'à Cherbourg, figurez-vous qu'il y a une taxe additionnelle. Donc effectivement quand vous payez 100 à la ville et 100 à l'agglomération, c'est une image, vous payez 200. Si vous payez 200 à Besançon, le montant de la pression fiscale est le même sauf que lorsque vous analysez les chiffres par l'Expansion, vous avez les chiffres de Nancy ou de Cherbourg, vous avez 100 et quand vous avez Besançon c'est 200 mais de sa poche, le contribuable paie bien 200 et je suis sûr qu'en additionnant les deux taxes dans ces villes-là on paie plus. Alors de grâce, arrêtez de prendre des exemples sans être bien informés parce que votre démonstration est fautive du début à la fin, on n'a pas les mêmes bases. D'autre part, concernant les dépenses, les crédits d'investissement et de

fonctionnement, ce sont les crédits inscrits au BP de la Ville et de la structure intercommunale et concernant les habitants, on parle de ceux de la ville et non de ceux du territoire intercommunal. Donc ce n'est pas juste. La méthode qui consiste à additionner les dépenses de la ville et de l'intercommunalité et à les attribuer aux seuls habitants de la ville est fautive. C'est pour cela que je dis que si les chiffres sont exacts, leur utilisation n'est pas impartiale, elle est orientée et j'ai fait faire un classement par mes services en ramenant la dépense ville et communauté au nombre d'habitants de la communauté dans son ensemble. Cela donne que Besançon ville centre qui représente près de 70 % de la CAGB, se classe 17^{ème} au lieu de 48^{ème} pour le total des dépenses, ça change quand même un peu les choses et 21^{ème} au lieu de 40^{ème} pour la sécurité, 31^{ème} au lieu de 49^{ème} pour l'éducation, 28^{ème} au lieu de 47^{ème} pour les loisirs, 5^{ème} au lieu de 13^{ème} pour le social et 24^{ème} au lieu de 33^{ème} pour l'environnement et l'urbanisme.

En plus, on restreint cette étude à la seule taxe d'habitation. Vous savez très bien que lorsqu'on paie les impôts locaux, il n'y a pas que la taxe d'habitation, il y a aussi le foncier bâti et ce que vous oubliez de dire, c'est que la moyenne nationale des villes de notre strate est de 277 au niveau national, c'est la source du Ministère de l'Intérieur, ville plus agglomération, alors qu'elle est à 229 à Besançon. Là aussi quand vous regardez ce que l'on paie, il faut regarder ce qu'on paie comme taxe d'habitation à la Ville, à l'Agglomération c'est une taxe additionnelle, additionner les fonciers bâtis, additionner les services par exemple. Quand on compte le prix de l'eau ou d'élimination des déchets, de l'assainissement, toutes ces dépenses que vous devez payer, il faut mettre tout cela en musique ensemble pour avoir une vraie vision et comparer les choses. On ne peut pas comparer les choses d'une façon aussi étroite.

Il y a aussi quelque chose qu'on oublie de dire ; la taxe professionnelle, pour répondre à Catherine, on dit qu'on est mal placé. Or la moyenne des communautés d'agglomération c'est 17 %, 16,97 très exactement, Besançon c'est 15,30 %. 15,30 - 16,97, ça fait 1,70 point en moins.

Et puis il y a aussi quelque chose qu'il faut voir, c'est l'endettement et un éminent spécialiste comme vous aurait dû s'interroger par rapport à cela. Quand je vois par exemple que vous citez Marseille qui va être épinglée par la CRC, Angoulême avec le passé qu'on lui connaît, vous allez me demander qui est le Maire d'Angoulême ? Peut-être mais peu importe chacun a les siens- il y a des villes qui ont atteint une capacité de désendettement de 15 à 20 ans, c'est-à-dire qu'il y a des Maires qui font que l'avenir de leur successeur sera très difficile. Je ne sais pas qui sera mon successeur mais ici on va être à moins de 7 années. Même la Ville de Dijon je crois est à 14 ans, c'est la vérité, c'est le Maire de cette ville qui m'a dit que j'avais de la chance d'être à 7 années. Donc on ne peut pas non plus dire n'importe quoi. Je suis fier mon Cher Jean que la Ville de Besançon maîtrise son endettement.

Et pour terminer, je vais vous donner des chiffres du Ministère de l'Intérieur que vous ne pouvez pas contester, les chiffres de 2004 bien sûr. Que dit le Ministère de Nicolas en 2004 ? Eh bien il nous dit que concernant les dépenses totales par habitant, à Besançon on dépense 1 485 € par an et par habitant, dépenses totales et la moyenne des villes c'est 1 450 €. Concernant les dépenses de fonctionnement, c'est surtout ces deux chiffres-là qu'il faut voir, c'est fonctionnement et équipement, en fonctionnement on dépense 1 009 €, c'est-à-dire moins que la moyenne des villes qui est de 1 037 € et en équipement on dépense 286 € c'est-à-dire plus que la moyenne des villes qui est de 269 €, ça veut dire qu'à Besançon, on dépense comme les autres mais moins en fonctionnement et plus en équipement. Alors retenez ça, ce sont les chiffres du Ministère de l'Intérieur de 2004 car nous n'avons pas les chiffres 2005 et 2006. Mes services vous donneront ces ratios-là, ils sont à votre disposition, ils sont incontestables. Alors je sais que ça peut déranger mais c'est pour cela que je tenais quand même à vous donner ces explications parce que quand j'entends citer Cherbourg mais que vous oubliez de dire qu'à Cherbourg la taxe d'habitation on ne paie pas une fois, qu'on paie deux fois, que le foncier bâti est beaucoup plus cher et que les villes sont très endettées, excusez-moi il faut quand même voir les choses globalement. Voilà ce que je voulais vous dire et je propose que ce document-là on vous le transmette. Vous le regarderez, et on vous donnera les chiffres, les documents qui ont permis de l'analyser. Je pourrai aussi le donner à qui le souhaitera.

M. Éric ALAUZET : Je vais changer un petit peu de registre, c'est normal. C'est vrai que c'est un exercice difficile mais important qu'on fait ensemble, on est un peu à la croisée des chemins, on est même beaucoup à la croisée des chemins, on le sait tous, la situation économique est difficile, la situation sociale est fragile et la situation environnementale est risquée et ces trois dimensions appellent évidemment au

développement durable, fil rouge du projet. Je crois qu'aujourd'hui plus aucun projet qu'il soit stratégique, global ou plus concret, plus budgétaire ou programme municipal ou autre collectivité ne peut faire abstraction du développement durable dans la référence à l'environnement. En écho à ce que disait le Maire tout à l'heure, je dirais penser globalement, agir localement. Alors on est à la croisée des chemins pourquoi ? Parce que si on regarde les 50 - 70 dernières années, il y a eu les fameuses trente glorieuses, il y a eu les trente piteuses comme certains les appellent, que seront les trente prochaines années, 2010 - 2040 et 2020 est le premier étage de cette séquence ?

La première séquence était la séquence de la croissance, de l'épanouissement de l'occident on peut dire d'une certaine façon, la deuxième c'était la mondialisation, je crois que la troisième ce sera celle de la planète et de ses habitants. On en est aux balbutiements avec le concept de développement durable aujourd'hui et le début de mise en pratique que l'on fait, on est aux balbutiements de cette notion, il faut se préparer à probablement des évolutions d'une ampleur beaucoup plus importante que celles qu'on annonce ici ou là et que nous traitons dans ce document. Pour certains, le développement durable a été une mauvaise nouvelle et plus exactement l'épuisement du pétrole, la raréfaction de l'énergie, l'augmentation des prix des énergies, la décroissance qui pouvait annoncer des privations, des restrictions. Moi je crois au contraire que c'est une excellente nouvelle parce que ça va nous permettre de reconsidérer tous les champs de notre développement d'une autre manière, du point de vue de l'économie tout d'abord, de relocaliser l'économie et ça c'est important. Relocaliser l'économie, ça veut dire reconsidérer toute l'économie autour des circuits courts, c'est-à-dire de distances beaucoup plus courtes qui permettent de rapprocher le producteur du consommateur mais aussi de travailler autour de concepts d'économie en boucle, qui permettent de réintroduire les matières premières dans le circuit économique. Le circuit court c'est d'une certaine façon l'autonomie des territoires et l'économie en boucle c'est l'autonomie des ressources mais c'est aussi une manière, le développement durable, de reconsidérer le développement urbain. On en parle souvent ici mais je crois qu'il faut redire que le développement urbain de demain ne sera plus celui d'hier. Il va vers une autonomie des espaces de vie et c'est à dessein que j'utilise à plusieurs reprises ce mot d'autonomie, c'est-à-dire une autonomie des espaces de vie qui permettra sur une échelle du territoire, qui peut être variable selon les uns et les autres, et les moments de sa vie, de trouver sur un espace donné l'ensemble des services, besoins, travail dont on a besoin, et puis aussi de recourir par une compacité de la ville à des moyens de transport alternatifs à la voiture et je pense notamment aux transports collectifs.

Autre façon de revoir l'avenir aussi c'est sur la construction. On parle beaucoup d'efficacité énergétique, ça veut dire économiser l'énergie en ayant des bâtiments qui soient performants et utilisant des énergies renouvelables. Mais ça veut dire d'autres choses aussi, ça veut dire optimiser l'espace de vie pour avoir besoin de moins de surface, moins de surface extérieure au bâtiment mais intérieure aussi au bâtiment et puis développer des usages, des fonctionnements qui soient là aussi plus responsables, plus économes, plus en lien avec le développement durable. Mais je crois que surtout le développement durable c'est une excellente nouvelle parce que ça réoriente notre développement. Peut-être que la croissance à venir n'est plus aussi matérielle qu'elle n'a été dans le passé, elle se tournera peut-être plus autour du bien vivre, de la nourriture, de la qualité de vie mais aussi de la culture, de la connaissance, de l'éducation, c'est-à-dire une croissance plus sélective et quand certains parlent de décroissance, concept que je ne partage pas forcément dans son acception habituelle, je parlerais éventuellement de décroissance sélective sur les activités économiques et au contraire de croissance économique par rapport à tout ce qui est lié à l'émancipation et à la culture.

Tout cela se base évidemment ou ça les fait réémerger, sur des valeurs dont certaines sont connues depuis longtemps mais qu'on a eu tendance à oublier, qui sont rappelées au fronton de ce document, c'est celle de la responsabilité notamment vis-à-vis des générations futures, je n'insiste pas sur ce point, c'est celle de l'autonomie aussi. C'est pour cela qu'à dessein j'ai utilisé ce vocabulaire tout à l'heure en parlant d'autonomie à propos des territoires, des circuits courts, autonomie à partir de l'économie en boucle qui permet de réinjecter la matière énergie dans le circuit mais aussi autonomie des personnes et quand on décline la valeur travail c'est aussi cela que j'entends derrière la valeur travail, c'est à la fois passer le message très fort que chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, à la construction de la société mais aussi chacun est en droit de recevoir un revenu qui lui permette de vivre dignement. Et puis enfin une société qui retisse des liens, qui retrouve le chemin du collectif et là ça me paraît une valeur

aussi fondamentale, le respect mutuel. Voilà, je n'en dis pas plus. Il me semblait important et j'avais vraiment envie d'intervenir à ce moment-là et dans cette réflexion qui me paraît essentielle pour essayer d'éclairer un peu notre avenir.

M. LE MAIRE : Je suis bien d'accord avec ce que tu viens de dire, je n'ai rien à retirer à cela.

Mme Joëlle SCHIRRE : La Société Civile apparentée à la majorité tient à rappeler qu'il s'agissait, comme l'a dit Éric ALAUZET, d'un travail difficile et je trouve qu'il a été bien mené. C'est un véritable travail collectif où toutes les personnes qui ont voulu être associées ont été écoutées et entendues. Les différentes remarques de la Société Civile ont été prises en compte et nous le saluons. Ces remarques étaient de deux ordres, d'abord une remarque relative à l'image de la ville mais il semblait qu'il ne fallait pas s'éloigner des réalités concrètes et donc il y a un large pan qui a été à nouveau développé avec un consensus autour de tous les aspects sociaux, autour des aspects culturels et l'apport des immigrés et de leur culture dans le contexte et qui ne fera que grandir et qui sera encore bien plus important à l'horizon 2020. C'était déjà une première demande. Il y avait aussi peut-être une approche qui ne nous paraissait pas assez développée sur le positionnement des jeunes qui seront acteurs en 2020 et là la Société Civile s'est permis de faire un petit micro trottoir pour interroger les jeunes, bien sûr les interrogations ne sont pas significatives en terme de nombre, pour savoir ce qu'ils désiraient et ce qui les feraient rester à Besançon et y vivre en 2020. Rien n'empêchait l'opposition de faire la même chose et de mettre cela dans le pot commun.

D'autre part, je voulais intervenir sur le statut du document. Comme Catherine COMTE-DELEUZE on s'est interrogé : était-ce un programme électoral, était-ce au contraire une matière générale et une matière à réflexion. Ce qui nous a paru courageux, c'est que c'est un projet qui pouvait être connu de tous et même s'il était mis en pâture, s'il n'était pas consensuel, ça permettait un acte de courage et un gage d'ouverture et ça pour le bien commun de tous nos habitants.

En ce qui concerne le décalage par rapport à la réalité, on en est bien conscient, et le problème de la gouvernance est un problème crucial mais je crois aussi que d'avoir édité ce document, c'est une main tendue vers les autres collectivités, c'est une main tendue vers les départements, puisque comme toi Jean ROSSELOT j'étais aussi à Micropolis et j'ai bien senti les résistances de certains. Donc je pense que là c'est un pas en avant et c'est une matière que chaque parti politique pourra butiner et prendre pour faire son miel, son programme. Je crois qu'on ne peut que s'en féliciter parce que c'est vraiment dans un esprit d'ouverture que ce projet a été fait.

M. LE MAIRE : Merci, et c'est une ouverture totale, comme tu l'as dit.

M. Pascal BONNET : Jean ROSSELOT a été assez complet sur le fond. Moi je voudrais intervenir sur deux aspects, la question de l'opportunité de cette démarche et la question de la place de l'opposition, un peu en réponse à ce qui a pu être dit. Pour ce qui est de l'opportunité, avec tout le respect que j'ai pour le travail réalisé par les services avec l'implication des élus et des Bisontins, je m'interroge sur l'opportunité de Besançon 2020 parce qu'il me semble que l'enjeu d'une prospective pour notre ville est un autre enjeu que celui de la Ville de Besançon. Vous mettez l'accent vous-même sur un souci de voir la ville s'inscrire dans une démarche métropolitaine, donc il me semble que le niveau de l'enjeu c'est au moins l'agglomération et donc l'outil c'est le projet d'agglomération qui existe déjà. Ce projet d'agglomération doit être débattu, doit être un lieu d'interaction entre les élus et la Société Civile et c'est aussi un niveau de débat qui permet peut-être de nous déconnecter des échéances électorales et des dimensions politiciennes. Vous parlez des propositions de l'opposition, déjà Jean ROSSELOT par sa présence active dans les débats a contribué à ce travail mais de toute manière on est là pas très loin d'élections et cette dimension quand même de pré-campagne électorale existe. Vous dites vous-même que ça peut être partagé par nous tous mais à la limite si on a des propositions à faire, si vous avez des propositions à faire, c'est devant les électeurs dans 18 mois et dans les mois qui viennent que la question se posera. Donc il me semble avant tout que c'est le projet d'agglomération qui est l'outil, et pourquoi différents outils, aussi par souci d'économie pour nos électeurs et contribuables.

Quant à la place de l'opposition, je constate, je vous l'ai dit tout de suite, que Jean ROSSELOT qui a pris à cœur de s'impliquer fortement dans ce débat...

M. LE MAIRE : N'allons pas trop loin ! Je donne acte qu'il a assisté aux réunions, il n'en a pas été l'animateur.

M. Pascal BONNET : Il a participé aux réunions. Notre travail d'élus contribue largement à Besançon 2020 en-dehors du contexte spécifique de Besançon 2020 mais je voudrais justement par rapport à la place de l'opposition revenir sur le point qu'on nous présente ce soir, qui met l'accent sur la délibération et sur l'autorisation qu'on doit vous donner à communiquer. Donc là en période pré-électorale que représente cette communication ? Et dans quelle mesure l'opposition va être associée à cette communication, est-ce que réellement vous voulez en faire un outil de travail pour toute la ville ?

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Pascal BONNET : A ce moment-là, je pense que cette communication vous devez la faire en compagnie de Catherine COMTE-DELEUZE et de Jean ROSSELOT et c'est une condition nécessaire pour moi pour voter pour. Sinon je serai amené à voter contre.

M. LE MAIRE : Quand vous nous dites Pascal BONNET que l'enjeu c'est l'agglomération, bien sûr j'ai d'ailleurs pris la peine de le dire que ce document avait été totalement articulé non seulement avec -vous dites oui mais vous n'allez pas m'écouter- le projet d'agglomération mais au-delà avec Doubs 2010 parce que bien sûr on doit s'articuler au niveau du Département, c'est évident. Quand vous parlez de la dimension pré-électorale, je vous rappelle quand même qu'on a commencé à démarrer là-dessus il y a un an et demi et que les élections sont dans un an et demi, ça fera trois ans avant. Alors je veux bien que trois ans avant on ne puisse plus rien faire mais quand même ! Maintenant je vais presque regretter d'avoir été honnête ; j'ai dit que Jean ROSSELOT est venu, vous, vous traduisez cela par la part déterminante qu'a pris Jean ROSSELOT dans le débat ! Une fois effectivement, je me souviens bien c'était à Jean Zay, il m'a dit qu'il fallait mettre des ascenseurs à l'extérieur pour réhabiliter les logements, c'est effectivement une part déterminante à Besançon 2020. Jean ROSSELOT ce soir a fait une proposition intéressante sur le corridor Besançon Vesoul. Publiquement je lui dis : fais-nous une proposition là-dessus et nous l'intégrerons dans notre document final. Le document dans BVV est destiné au grand public, il est imprimé, parce que justement on ne veut pas le faire sortir pendant les périodes électorales, on veut le faire sortir bien avant mais mon cher Jean je te demande publiquement et je pense que tu nous feras l'honneur de nous répondre afin que l'on puisse mettre cette proposition sur le corridor Besançon Vesoul dans notre document, cela dit, fais-le assez rapidement.

Pourquoi ai-je voulu justement pour répondre à la question de Pascal BONNET, qu'il y ait un débat public ce soir ? Ce n'est pas parce que je suis inquiet du sort qui lui sera réservé, mais pour que chacun puisse s'exprimer là-dessus, que Pascal BONNET puisse s'exprimer, que Jean ROSSELOT puisse s'exprimer, que Catherine COMTE-DELEUZE et que tous les autres vous puissiez vous exprimer parce que je ne veux surtout pas que ce dossier soit le dossier du Maire, comme l'a très bien dit Joëlle SCHIRRE, il y a du miel pour tout le monde. Ce document est public, tout le monde pourra prendre dedans ce qui l'intéresse, en rajouter, en retirer. Donc si vous ne voulez pas le voter, vous ne le votez pas. Je pense que ce serait maladroit puisque ce document n'est pas partisan. Premièrement, il n'est pas partisan, deuxièmement je propose de l'enrichir. Que demande le peuple comme disait mon grand-père ? Vous pouvez l'enrichir de vos réflexions et il y a un débat public ce soir où vous pouvez vous exprimer tout le temps que vous voulez, apporter toutes les critiques que vous souhaitez.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot parce que sur la méthode, sur les ratios financiers ça ne doit pas être les bons qu'on aura en débat d'orientations budgétaires mais cela m'étonne Monsieur le Maire. Certes on n'a pas répondu mais je suis intervenu oralement, fermement à chaque débat tellement qu'un journal hebdomadaire m'a traité d'Iznogoud. Je ne devrais pas faire rire à mes dépens mais...

M. LE MAIRE : C'est méchant cela !

M. Jean ROSSELOT : ...lequel journal, suite à ma réaction, a bien voulu publier mes 5 grandes propositions qui vont des échelles territoriales jusqu'aux conseils de quartiers. C'est bien dommage que je n'aie pas l'article ici mais je vous le ferai passer.

M. LE MAIRE : De toi à moi, comme si nous étions les deux sans personne, sans presse, j'ai envie de te demander pourquoi puisque je t'avais demandé de me les envoyer, tu ne me l'as pas fait, je te redonne la parole une troisième fois exceptionnellement, pourquoi tu ne l'as pas fait ?

M. Jean ROSSELOT : Parce qu'il valait bien mieux que je le dise...

M. LE MAIRE : ... ici et dire que tu n'étais pas content.

M. Jean ROSSELOT : Il valait bien mieux que je le dise devant les 1 500 personnes que devant nos 15 Conseillers.

M. LE MAIRE : Donc ce qui compte pour toi surtout, c'est l'aspect public, ce n'est pas la réalité, c'est grave ce que tu dis là.

M. Jean ROSSELOT : Le débat était public donc il valait mieux que j'intervienne en public. Ceci dit, effectivement on peut compléter par un écrit aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je vous fais la proposition, faites-nous des propositions et on essaiera d'en tirer en accord avec vous des choses qu'on intégrera dans le document. Essayez de me croire, je suis honnête quand je vous dis que ce document n'est jamais parfait. Si vous pouvez l'enrichir, faites-le. Tu es intervenu certes, je regrette Jean, tu as souvent des bonnes idées quand tu parles par exemple du patrimoine, on n'a jamais tant fait dans cette ville pour le patrimoine depuis 2001.

M. Jean ROSSELOT : Parce que j'en ai parlé.

M. LE MAIRE : Bien sûr c'est grâce à toi (rires). C'est bien évident que tout ce qui va bien c'est grâce à toi. Je vais vous dire une chose, si demain nous sommes inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, écoute bien ce que je te dis, ça sera grâce à Jean ROSSELOT et si nous n'y sommes pas ça sera de la faute à Jean-Louis FOUSSERET. Je vous donne d'ores et déjà le cadre ?

M. Jean ROSSELOT : C'est le Maréchal JOFFRE avec la bataille de la Marne, c'est pareil.

M. LE MAIRE : Simplement, Jean faites une proposition, je regrette que vous ne l'ayez pas faite. Il y a combien de temps qu'on leur a demandé cela ? Un an mais ce n'est pas grave, le principal c'est de le faire, donc vous le ferez.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, le corridor de la rue de Vesoul...

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas de la rue de Vesoul, c'est la route nationale, la RN 57 Besançon Vesoul, ce n'est pas pareil, ce n'est pas la rue du Vesoul (rires de M. le Maire).

M. Michel JOSSE : Donc depuis mon installation en 2003 je vous bassine avec cet accès et ce rond-point...

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas de cela qu'il parle.

M. Michel JOSSE : Oui mais moi je vous parle de ça, je vous écris, donc vous n'avez pas retenu dans les aménagements les entrées de ville de Besançon. J'ai encore écrit dans BVV, je vous ai écrit, vous ne l'avez pas retenu, donc c'est quand même un peu désobligeant.

M. LE MAIRE : Michel amicalement, tu m'as écrit. C'est un gag là parce qu'on est en train de parler de Besançon 2020, tu m'as écrit effectivement pour dire il faut fleurir l'entrée du rond-point rue de Vesoul.

M. Michel JOSSE : Non pas fleurir, améliorer le rond-point rue de Vesoul.

M. LE MAIRE : Améliorer le rond-point rue de Vesoul, enfin je veux bien, si c'est la proposition de votre groupe à la contribution à Besançon 2020, excuse-moi. Je te réponds deux choses que premièrement il ne s'agissait pas de cela, il s'agit de la route RN 57 entre Besançon et Vesoul puis ta contribution concernant l'aménagement du rond-point, effectivement à mon avis ne relève pas de Besançon 2020 mais peut être du Besançon 2007 ou 2008. On regardera ce qu'on peut faire parce que là-dessus je pense que tu n'as pas tort.

M. Michel JOSSE : Je remercie Jacqueline PANIER grâce à qui heureusement en ce moment on a un beau rond-point et qu'il y a des fêtes de Noël et que nos entrées de ville soient enjolivées.

M. LE MAIRE : Demande-lui à qui elle est venue demander les crédits. Tu peux me dire merci aussi.

M. Michel JOSSE : Et qui les a votés ?

M. LE MAIRE : Pas toi en tout cas. Paulette pour terminer, après il n'y a plus d'intervention.

Mme Paulette GUINCHARD : Vraiment très rapidement. Je pense que c'est un exercice compliqué et le débat qu'on a aujourd'hui en est l'exemple. En même temps je suis admirative du travail parce que je trouve qu'en fin de compte on s'est lancé vraiment de façon très profonde pour la première fois dans un travail de prospective et c'est vraiment très bien. Il y a sûrement des choses à faire évoluer, parce qu'il y a des points qui mériteraient d'être encore creusés mais le fait que, me semble-t-il, on ait un document sur lequel tout le monde se prononce est une très bonne idée parce que sur le fond soit les gens sont en désaccord en votant contre, soit ils ne prendront pas leurs responsabilités et ne voteront pas mais au moment de la campagne électorale, ils picoreront comme l'a dit Joëlle très largement dedans pour en faire leur programme. Donc on voit bien que c'est quand même un vrai document qui constitue les projets concrets de développement de la Ville de Besançon.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points du débat et après je reviendrai sur le texte. Sur le débat, je suis personnellement impressionnée par cette incapacité en France de s'être doté d'un outil de connaissance et de comparaison des situations des villes neutre et public, je dis bien neutre et public. Vous ne trouvez pas, ça ne vous choque pas, vous tous pas uniquement l'opposition, vous tous, que ce soit des hebdomadaires privés qui aient mis en place un dispositif d'analyse des critères et qui nous renvoient des éléments. Je trouve cela vraiment incroyable qu'on ne soit pas capable de s'être doté en France depuis des années et des années d'un dispositif neutre qui nous permette d'effectuer des vraies comparaisons. On en a déjà largement discuté avec Jean-Louis parce qu'on avait eu des propositions d'agences de notations mais moi ça me choque profondément qu'on n'ait pas de dispositif au niveau national et européen qui nous permette de comparer et que du coup on s'envoie à la figure des noms d'oiseaux parce que le Nouvel Observateur a dit cela, le Point a dit cela, l'Expansion a dit cela. J'appelle de mes vœux y compris dans une logique d'évolution de la démocratie que se mette en place un dispositif complètement fiable sur lequel on soit tous d'accord et que ce soit des vraies comparaisons. C'est la première chose que je voulais dire.

J'ai beaucoup travaillé avec le Ministère de l'Intérieur, il me dit qu'ils fournissent un certain nombre de renseignements qui correspondent uniquement à la logique des compétences obligatoires qui existe et il fait remonter un certain nombre d'informations mais après ce sont les hebdomadaires qui les analysent ou les mensuels et je trouve que ce serait bien qu'on le fasse, ça ferait partie sûrement d'une évolution et d'un premier pas supplémentaire vers la démocratie. C'est la première chose que je voulais dire.

Sur le document lui-même, personnellement je suis vraiment persuadée que pour les 15 ans qui viennent, et je ne parlerai pas d'environnement durable ni quoi que ce soit, je suis intimement persuadée que la question de l'énergie est la question la plus importante à côté des questions d'emplois, sur lesquelles je crois tout le monde est d'accord. Les questions d'énergie sont des questions importantes pour de multiples raisons, d'organisation de la planète mais aussi financièrement dans les difficultés liées au pouvoir d'achat, le coût de l'énergie. Et quand je parle du coût de l'énergie, c'est l'électricité, le chauffage, ce n'est pas forcément les transports. Ce sont des questions importantes et je pense qu'il y a

des points qui sont dans le troisième document sur l'énergie qui, à mes yeux, sont essentiels. C'est sûrement là que se jouera un certain nombre d'entrées ou de non entrées dans les risques de pauvreté des gens. Pour moi, c'est ça que j'avais envie de dire très simplement et très fortement, je pense que dans le document la question de l'énergie est sûrement une des questions de mobilisation très très forte et ce qui est proposé me semble très juste en plus donc je voulais faire le point là-dessus.

Je pense que ce serait bien si on pouvait y ajouter quelque chose : un objectif de lutte contre la pauvreté, alors on parle des questions sociales de façon très très juste, il y a la question de l'évaluation de notre document, comment va-t-on évaluer ce qu'on met en place et que du coup la capacité de logique d'évaluation semble très importante. On a mis par exemple sur l'énergie qu'on se donne comme objectif d'ici 2020 de réduire de 20 % la consommation d'énergie, c'est le chiffre qui est écrit.

M. LE MAIRE : D'avoir la plus faible empreinte écologique.

Mme Paulette GUINCHARD : Ça serait bien qu'on mette aussi des logiques d'évaluation de nos politiques dans le choix économique et de lutte contre la pauvreté, ce serait bien aussi qu'on mette ce genre de choses de façon très claire. Voilà ce que je voulais dire.

J'ai un dernier point ou alors je le dis, ce qui n'est pas forcément très facile à dire, vraiment je voudrais qu'on regarde dans ce document, il y a quelque chose qui jusqu'à présent n'était jamais écrit dans les projets de ville, dans les réflexions de ville, c'est la question de la mort. Je pense que nos sociétés souffrent énormément en terme de relations humaines, en terme de relations sociales par l'incapacité de parler de la réalité de la vie : il y a un début puis il y a une fin et que nous ayons écrit dans ce document que nous devons nous réapproprier dans nos villes la question de l'acceptation de la mort, je le dis très simplement. Je sais que je dénote, je sais que ce n'est pas le genre de chose qu'on dit en général dans une assemblée politique, eh bien moi je le dis ici parce que pour moi c'est très très important que ça puisse être écrit dans ce document, donc je remercie les gens qui l'ont écrit et qui ont osé l'écrire et je trouverais très très bien que tous ensemble autour de ces questions-là nous soyons d'accord pour dire que ce sont des questions beaucoup plus humaines, beaucoup plus importantes qu'on ne le pense.

M. LE MAIRE : Merci, je crois que tu as raison, par rapport au premier point concernant la lutte contre la misère et la pauvreté je pense qu'on peut à ce stade encore le rajouter, même si c'est déjà évoqué, ça me permet d'ailleurs de remercier les services, je crois que tout le monde l'a dit, pour le gros travail réalisé, la Direction Générale des Services, le Cabinet, Dominique SCHAUSS et son équipe, Emmanuel de la BASSELIÈRE avec le Cabinet SETEC qui nous a accompagnés. Maintenant je passe la parole pour une deuxième intervention à Pascal BONNET.

M. Pascal BONNET : Je voudrais juste renouveler ma question : est-ce que vous envisagez dans les 18 mois qui viennent de communiquer sur Besançon 2020 en présence et en compagnie des présidents des groupes d'opposition ?

M. LE MAIRE : Je n'ai même pas réfléchi à cela, je vais vous dire pourquoi, parce que ce document Besançon 2020, le document grand public va être dans BVV, je ne sais même pas si on va le représenter, après on ne va pas communiquer dans les 18 mois là-dessus, c'est un document qui existe, on ne va pas faire de conférence. On l'a déjà présenté, je ne suis pas sûr qu'on ne va pas faire... enfin je n'en sais rien, on n'a rien de prévu. Si éventuellement demain on va le représenter dans des réunions de quartiers à la limite pourquoi pas, comme jusqu'à présent vous serez invité et vous pourrez venir dire ce que vous avez à dire. -Ils veulent que si un jour on va le présenter, ils puissent venir dire tout le mal qu'ils pensent de ce document à côté de moi, c'est cela qu'ils disent-. Il ne faut pas mettre les choses à l'envers, si vous votez ce document, si vous êtes d'accord, à la limite pourquoi pas mais nous on n'a pas prévu à cet instant précis, d'aller faire une communication. Le document grand public va être dans tous les BVV. Le document détaillé va être envoyé à qui ? A toutes celles et tous ceux qui sont venus dans les forums, on connaît leur nom, ou dans les ateliers, c'est tout, on ne va pas faire un tirage à 60 000 exemplaires pour les distribuer à tout le monde. Vous pensez bien qu'on ne va pas tomber là-dedans en plus dans une période où vous direz que c'est un document électoral. Donc moi demain s'il y a une communication, si vous avez voté ce document qui devient le vôtre, pourquoi pas. Si ce n'est pas votre document, on ne va pas vous dire de venir présenter un document que vous n'avez pas voté. Mais je dis bien aujourd'hui que ce n'est

pas prévu à cet instant, je ne dis pas qu'on ne le fera pas parce qu'en plus après on va tomber à partir du mois de mars, dans des périodes sensibles. Moi je ne veux pas aller pour qu'on me dise un jour vous avez utilisé les moyens municipaux parce que je connais bien la réglementation, vous êtes allé parler de cela en fait c'était pour la campagne électorale. Honnêtement je ne pense pas qu'on le fera, ce document-là va être remis à la presse, aux organisations syndicales, à tous ceux qui ont participé et après à mon avis on va s'arrêter là, je pense.

En revanche, le Directeur Général me dit qu'on peut mettre -il me le glisse à l'oreille- si vous le voulez sur le document définitif : adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal, ça ne me pose pas de problème et si on va communiquer, on communiquera avec vous si vous le votez, mais je vous dis bien, on n'a pas prévu de faire une communication, on n'a vraiment pas prévu. On va l'imprimer puis on va l'envoyer. On ne va pas faire une grande campagne de communication là-dessus. Je ne dis pas qu'on ne peut pas avoir à en discuter mais à ce moment-là vous viendrez en discuter avec nous si on le fait, je veux bien vous dire oui mais on n'a rien prévu à part BVV. Prenez bien en compte que ce n'est pas un document de campagne électorale, c'est un document pour tous, pour vous et si vous le votez, je mettrai : voté par l'ensemble des groupes du Conseil Municipal dessus et ça sera votre document, vous pourrez utiliser -non tu as déjà pris la parole deux fois Jean, désolé, trois fois même- maintenant vous faites comme vous voulez.

M. Michel JOSSE : On peut faire remarquer dans ce document qu'il n'est pas un document électoral.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un document électoral, c'est un document de réflexion.

Mme Paulette GUINCHARD : De toute façon vous pourrez piquer ce que vous voudrez dedans.

M. LE MAIRE : Il t'appartient. Jean, une dernière fois.

M. Jean ROSSELOT : Non, on peut faire une toute petite suspension de séance ?

M. LE MAIRE : Oui. M. LAMBERT veut dire quelque chose.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je ne voudrais pas appuyer la démarche de Jean ROSSELOT, de Catherine COMTE-DELEUZE et de Pascal BONNET, sur le fond ils ont raison mais c'est vrai qu'à cette période de la mandature, un tel projet peut poser une interrogation sur l'engagement de la Municipalité pour les années après 2008 et que tels que nous sommes invités à le faire, vous posez bien la question à l'assemblée : autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toute action de communication sur ce projet. Pour que nous puissions voter ce projet Besançon 2020, il serait bon que nous puissions avoir quelque éclaircissement sur la manière dont vous allez communiquer et Pascal BONNET l'a dit, Mme Catherine COMTE-DELEUZE et Jean ROSSELOT pourraient être associés à la communication si vous avez prévu un programme particulier. C'est ma première remarque.

La deuxième, Monsieur le Maire, sur l'intervention de Mme le Député, c'est vrai qu'on peut regretter qu'il n'y ait pas un observatoire. Je suggère que l'Association des Maires de plus de 100 000 habitants puisse se pencher sur la question et créer cet observatoire de sorte à ce qu'il puisse y avoir à la fois des échanges, une banque de données et que tout le monde puisse puiser, dans les résultats, matière à enrichir les débats dans les assemblées.

Enfin, Monsieur le Maire, je l'avais dit je crois une fois quand on avait abordé la question de Besançon 2020, j'aimerais peut-être succinctement en deux phrases que vous puissiez nous dire parce que j'ai beaucoup travaillé le dossier du Conseil Général Besançon 2010 et je ne vois pas de lien entre Besançon 2020 et le Doubs 2010.

M. LE MAIRE : Alors tu as mal travaillé.

M. Bernard LAMBERT : Je pense que les deux niveaux de collectivités sont tels qu'on devrait pouvoir trouver je crois un lien pour le développement de la capitale régionale et de Doubs 2010 Conseil Général.

M. LE MAIRE : Mon cher Bernard, je suis au regret de te dire que non seulement on a travaillé avec eux mais qu'il y a déjà des conseillers généraux ici en nombre assez important puisqu'il y en a 5 sur 6 qui sont de nos amis, d'autre part les services du Conseil Général ont travaillé avec nous ainsi que ceux du Conseil Régional. D'ailleurs, le Président du Conseil Régional nous a dit que ce document était en parfaite cohérence avec les propositions de la Région et idem du Conseil Général. Alors je veux bien faire plaisir à Michel JOSSE, je peux écrire dans mon éditorial que ce n'est pas un programme électoral ni un inventaire d'actions, que c'est le fruit de la réflexion de tous, un choix de développement pour Besançon. Ce n'est pas un programme électoral, c'est un choix d'actions de développement de Besançon. Ça on peut le faire, simplement par rapport à la communication, moi ce que je vous dis, écoutez vous m'avez posé une question, je comprends bien que ça vous ennuie un peu de voter ce document mais j'aimerais bien que vous le votiez pour l'avenir, pour que quand nos petits-enfants, Jean, regarderons cela, soient assez fiers de nous, que nous ayons pu nous unir au moins une fois là-dessus. Ça sera un document dont tu seras fier. Ce document définitif va être envoyé à qui ? Il va être envoyé à à peu près 3 000 personnes qui sont qui ? Ceux qui sont venus dans les ateliers, ce sont les syndicats, les maisons de quartiers, les conseillers du développement participatif, le Conseil des Sages, le CESR, c'est tout il n'y aura pas d'autre action de communication que cela. Voilà sur quoi on va communiquer. Est-ce que ça répond à votre question, cher Pascal BONNET ? Vous m'avez posé une question : comment allez-vous communiquer ? Je vous réponds. Si, j'ai répondu. On ne va pas passer la nuit là-dessus, vous voulez le voter vous le votez, vous ne voulez pas le voter vous ne le votez pas, que voulez-vous que je vous dise. Moi je vous fais des propositions maintenant...

M. Jean ROSSELOT : On demande deux minutes de suspension de séance.

M. LE MAIRE : Oui d'accord allez-y. Madame CASENOVE vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Claire CASENOVE : Je veux dire que ce que vous avez dit là ça ne fait qu'embrouiller le problème...

M. LE MAIRE : Bien sûr !

Mme Claire CASENOVE : ...puisque si j'ai bien lu, nous sommes appelés à délibérer sur le projet, c'est fait, et à autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toute action de communication sur ce projet.

M. LE MAIRE : Eh bien oui !

Mme Claire CASENOVE : Vous venez de dire qu'il n'y aura pas -vous permettez s'il vous plaît- d'action de communication et que la seule communication à faire c'est ce qui est dans BVV. Donc si vous me permettez, le coup est parti au risque d'être triviale, moi c'est l'impression que j'ai ce soir.

M. LE MAIRE : Je suis désolé, parfois les coups qui partent il faut les retenir... (rires). Simplement je répète une dernière fois, il va y avoir un document, dans BVV. Dans le BVV sera publié le projet grand public, il y en aura 60 000. Demain, et ça c'est en phase d'impression, c'est bouclé, quasiment bouclé, on peut encore modifier une phrase ou deux mais c'est quasiment bouclé. Deuxièmement, il y a un document définitif intégral. Il y aura un numéro de BVV qui sera distribué à tout le monde, il est imprimé puisque vous l'avez.

Deuxièmement le document exhaustif où il y aura tout dessus va être tiré entre 2 000 et 3 000 exemplaires pour ce qu'on appelle les acteurs du projet, les conseils de quartiers, les conseillers participatifs, ce sont ceux-là. A part cela, il n'y aura pas d'autres actions de communication. Voilà c'est clair, je ne peux pas vous dire plus, il y aura 3 000 exemplaires maximum parce que si je dis 2 000 et qu'il y en a 3 000 vous allez me dire vous avez dit 2 000 et il y en a 3 000, qui seront donnés, vous pouvez en prendre pour en donner à vos amis si vous en voulez, les groupes en distribueront s'ils en veulent, on en

enverra aux Conseillers Généraux, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers d'Agglomération. Je vous accorde une suspension de séance de 3 minutes.

* * * * *
* * *

M. LE MAIRE : La séance est reprise, Chers Amis. Catherine COMTE-DELEUZE, vous avez la parole. Explication de vote.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Exactement. Merci Monsieur le Maire. Nous voudrions, parce que nous n'avons pas compris, savoir si ce document que nous avons aujourd'hui dans nos courriers est le document qui va être distribué aux 60 000 Bisontins.

M. LE MAIRE : On m'avait dit qu'il n'était pas imprimé mais apparemment si puisque vous l'avez.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Alors comment allez-vous faire Monsieur le Maire pour mettre l'éditorial ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas compris, il y a deux documents. Il y a un document grand public à 60 000 exemplaires dont on me disait qu'il était en cours d'impression mais apparemment si vous l'avez, il est terminé et en fait celui qui est en cours d'impression, j'ai mal compris, c'est celui-ci, c'est le document définitif qui est intégral, que là vous n'avez pas, c'est celui-là, ces trois parties, c'est bien cela ? Le document intégral va être imprimé entre 2 000 et 3 000 exemplaires. C'est celui-là qui est susceptible d'être corrigé et qui sera envoyé à 2 000 - 3 000 exemplaires avec éventuellement l'ajout que nous fera parvenir Jean ROSSELOT. Est-ce que c'est clair ? Je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse pour être plus clair.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai bien compris la réponse, simplement ce n'est pas la réponse que j'espérais parce que pour nous associer auprès des 60 000 Bisontins, c'est trop tard.

M. LE MAIRE : Vous votez comme vous voulez. Si vous ne voulez pas voter, vous ne votez pas, c'est vous qui voyez, on ne va pas passer la nuit là-dessus, il y a un document, le document de base est celui-là, maintenant si vous souhaitez on peut même très bien mettre, Catherine, dans le prochain BVV, un encart signifiant que le Conseil Municipal a accordé cela. C'est quelque chose qui est nouveau ce soir. Jean, on ne va pas passer la nuit là-dessus. De toute façon vous n'allez pas le voter, je le sais, on peut déjà donner le résultat dès maintenant.

M. Jean ROSSELOT : En effet, nous ne le voterons pas.

M. LE MAIRE : Voilà, je te l'ai dit.

M. Jean ROSSELOT : Mais je tiens à le dire pour manifester notre désapprobation du fait qu'aucune place n'a été faite dans la communication parce que nous savons tous et vous mieux que quiconque, que la politique c'est 10 % de bonne mesure et 90 % de bonne communication. Or la communication est ficelée.

M. LE MAIRE : Non.

M. Jean ROSSELOT : La communication grand public est plus que ficelée, elle est même expédiée ou elle va l'être je n'en sais rien. On en est totalement exclu, c'est votre logique, ce n'est pas la nôtre et nous le désapprouvons...

M. LE MAIRE : Bien sûr, il faut bien que vous trouviez une excuse.

M. Jean ROSSELOT : Alors que sur un document global de prospective, etc. on pouvait y avoir une place et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Certes nous n'avons pas écrit mais je pouvais être contacté...

M. LE MAIRE : Quand je vous ai écrit, Monsieur ROSSELOT vous m'avez même répondu -attendez une seconde- vous m'avez répondu que vous ne vouliez pas répondre. Il faut arrêter quand même !

M. Jean ROSSELOT : J'ai répondu que j'allais m'exprimer et je l'ai fait mais bref nous sommes exclus de la communication donc nous voterons contre parce que c'est l'essentiel, entre nous c'est quand même une communication politique comme on dit inductive.

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est cela.

M. Jean ROSSELOT : Vous vous y connaissez parce que c'est la meilleure mais je dirais que ce n'est quand même pas très loyal vis-à-vis du jeu républicain d'une assemblée.

M. LE MAIRE : Je vais dire une chose. S'il vous plaît, vous pouvez vous taire un peu, je n'accepte absolument pas cela. J'ai demandé il y a un an par écrit à votre groupe puisque vous êtes Monsieur ROSSELOT le Président du groupe, de vous exprimer. Vous avez répondu il y a environ un an que vous vous exprimeriez. A ce jour, je n'ai eu aucune réponse de vous. C'est quand même un peu «fort de café» que maintenant, ce soir, vous veniez dire cela. Vous ne voulez pas le voter, je savais que vous ne le voteriez pas, je pense que vous avez tort. Même si vous ne voulez pas le voter, je maintiens cependant que vos propositions, entre autres sur le corridor Besançon Vesoul, nous pouvons les intégrer, même si vous ne voulez pas le voter, je les intégrerai.

Quant à penser que je fais des mauvais coups en matière de communication électorale, ça je n'accepte pas. Quand on soutient un candidat qui depuis des années parcourt la France entière dans des avions ministériels pour faire sa campagne, là attention je ne fais pas ça. Vous pourriez faire ces remarques-là au plus haut niveau car faire une campagne présidentielle aux frais de la Nation comme c'est le cas actuellement et venir me dire à moi que dans un document où je vous propose de mettre «voté à l'unanimité par l'ensemble des groupes», comme dit Éric, ça vole très bas et maintenant je stoppe le débat là parce qu'il n'est plus du tout à la hauteur des enjeux, c'est ridicule. Les enjeux, c'est l'avenir de nos enfants et vous, vous nous faites un truc vraiment «ras de terre», je suis déçu à un point que vous n'imaginez pas ! M. BONNET souhaite intervenir, vous voulez que je vous dise ce qu'il va dire ?

M. Pascal BONNET : Non mais moi je vais le faire.

M. LE MAIRE : Vous n'avez plus à prendre la parole.

M. Michel JOSSE : Vous m'avez fait une proposition, Monsieur le Maire dans le projet définitif, vous avez dit que vous mettriez cela dans le courrier qui accompagnera le projet. Si vous mettez bien en gras que ce document n'a pas un caractère électoral, nous voterons ce projet.

M. LE MAIRE : En fait on vient de me dire que ce que tu proposes est déjà inscrit dans le document diffusé dans BVV. Je lis : «ce n'est pas un programme électoral ni un inventaire d'actions mais un choix de développement».

M. Michel JOSSE : Oui mais dans celui qu'on va distribuer dans les boîtes aux lettres ?

M. LE MAIRE : Dans celui que tu as reçu, c'est indiqué. Ce que tu demandes figure dans le document grand public, il sera aussi dans l'autre document.

M. Michel JOSSE : On est d'accord !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, le groupe UMP (8 Conseillers) ayant voté contre, décide d'adopter les propositions du Rapporteur qui seront amendées comme suit :

➤ **Proposition de Paulette GUINCHARD sur l'évaluation qui sera insérée comme dernier paragraphe de la conclusion générale**

Une évaluation du projet

Ce projet fera l'objet d'une évaluation tous les trois ans permettant de mesurer l'engagement des orientations par des projets concrets. Cette évaluation sera accompagnée d'un rapport d'orientations qui permettra d'opérer le cas échéant une inflexion des politiques en fonction de l'évolution du contexte local ou national voire international. Il fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal et d'une consultation des organes de la démocratie participative.

➤ **Proposition de Jean ROSSELOT sur le corridor Besançon-Vesoul qui s'intégrera dans le chapitre rayonnement après celui concernant l'axe E 23**

Vers la Haute Saône

L'axe E 23 constitue également un couloir régional depuis Besançon vers la Haute Saône, celui-ci est d'autant plus structurant qu'il est marqué par l'implantation de la deuxième gare TGV au Nord de l'agglomération, en limite départementale. Une stratégie de rapprochement avec Vesoul et le département de la Haute-Saône permettrait de mieux valoriser la gare et son environnement. La coopération avec la Haute-Saône pour l'aménagement du quartier de la gare pourrait même s'envisager. Cet engagement participerait à l'amélioration de la cohésion régionale par les villes. Cette politique nécessite toutefois une volonté réciproque de coopérer.

➤ **Chapitre harmonie : proposition de Paulette GUINCHARD**

Lutter contre la grande pauvreté

Dans le chapitre «Garantir une équité sociale», sous-chapitre «ne laisser personne au bord du chemin» :

Après : «En luttant contre l'isolement des personnes fragiles...»

«En veillant à ce que tous les Bisontins aient accès à leurs droits...»

sera inséré un paragraphe intitulé : «En permettant aux personnes en très grande exclusion de retrouver une place dans la société».

Par sa place de capitale régionale et de centre urbain, lieu ressource en terme d'accès aux droits, Besançon est amenée à accueillir des personnes en situation de grande exclusion : personnes sans résidence stable, sans domicile fixe, jeunes en rupture, demandeurs d'asile, etc.

Ces personnes ont souvent en commun de vivre une grande détresse, que cette détresse soit liée à des événements personnels ou à un décrochage progressif de la société.

Certes, la compétence réglementaire appartient aux services de l'Etat et du Département, qui sont, à ce titre, positionnés sur les dispositifs relevant de l'accès aux droits.

La Ville veut, en complément, s'engager pour que l'accueil de ces personnes respecte leur humanité et leur dignité, et que la construction d'une réponse publique coordonnée favorise une plus grande cohésion sociale de la cité.

La Ville poursuivra ainsi la rénovation des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence, comme elle l'a fait pour l'abri de nuit des Glacis.

Elle s'attachera également, par la poursuite du travail de mise en réseau et de coordination des actions des partenaires associatifs et institutionnels, à promouvoir, y compris auprès des publics les plus en rupture, des démarches favorisant leur insertion.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.